

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A282

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions pour l'exercice 2015 au Ballet Preljocaj et au Festival International d'Art Lyrique

Le 11 décembre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BALDO Edouard – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIE Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – BERNARD Christine donne pouvoir à SUSINI Jules – BONTHOUX Odile donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BOUDON Jacques donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – BOULAN Michel donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CORNO Jean-François donne pouvoir à GERARD Jacky – DAGORNE Robert donne pouvoir à RAMOND Bernard – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DEVESA Brigitte donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MERGER Reine – FREGEAC Olivier donne pouvoir à ALBERT Guy – GACHON Loïc donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAFON Henri donne pouvoir à AMAROUCHE Annie – MALAUZAT Irène donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BARRET Guy – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – TAULAN Francis donne pouvoir à CHARDON Robert – TERME Françoise donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BACHI Abassia – BOUVET Jean-Pierre – CRISTIANI Georges – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – MONDOLONI Jean-Claude – PEREZ Fabien – ZERKANI Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_01

CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2014

Rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Culture

Objet : Attribution de subventions pour l'exercice 2015 au Ballet Preljocaj et au Festival International d'Art Lyrique

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport propose d'attribuer une subvention de 600 000 € au Ballet Preljocaj pour l'exercice 2015 dans le cadre de la convention triennale 2013-2015 adoptée par le Conseil communautaire du 19 décembre 2013. Il est proposé également d'attribuer une subvention de fonctionnement de 830 000€ pour l'exercice 2015 à l'association « Festival International d'Art Lyrique /Académie Européenne de Musique » et d'approuver la convention d'objectifs afférente.

Exposé des motifs :

1. Le Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National

Créée en décembre 1984, la Compagnie Preljocaj devient Centre Chorégraphique National de Champigny-sur-Marne et du Val-de-Marne en 1989. En 1996, elle est accueillie à la Cité du Livre d'Aix-en-Provence et devient Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National de

la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le Ballet Preljocaj est aujourd'hui constitué de 25 danseurs permanents, plus de 100 représentations par an sont effectuées en France comme à l'étranger. Depuis la création de sa compagnie, Angelin Preljocaj a créé 49 chorégraphies, du solo aux grandes formes.

Ses créations sont reprises au répertoire de nombreuses compagnies, dont il reçoit également des commandes. C'est le cas notamment de La Scala de Milan, du New York City Ballet, du Staatsoper de Berlin et du Ballet de l'Opéra national de Paris.

Le public est également accueilli au Pavillon Noir à l'occasion des nombreux rendez-vous avec les artistes organisés autour de cette programmation : studios ouverts, présentation de fin de résidence, apéros danse, répétitions publiques (8 par an), visites guidées et accueils de groupes (190 par an), lectures vidéo-danse (5 cycles, 40 projections), spectacles en collaboration avec des partenaires du territoire tels les ATP d'Aix ou Seconde Nature. Chaque année plus de 9 000 personnes assistent à ces activités au Pavillon Noir.

Le Ballet Preljocaj irrigue le territoire communautaire du Pays d'Aix par l'animation de stages et d'ateliers de pratique artistique (225 ateliers, 350 heures de pratique dispensées à plus de 1 000 participants, 7 stages par an), la collaboration avec les conservatoires, les interventions dansées dans l'espace urbain avec le GUID, Groupe urbain d'intervention dansée (40 G.U.I.D. par an, 8 000 spectateurs environ). Un dispositif complet a été mis en place pour permettre au public de voir la danse partout et autrement.

La convention d'objectifs triennale 2013 / 2015

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006-2008 conclue entre le CCN et l'Etat, la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la CPA (Délibération n° 2006-A147 du Conseil communautaire du 25 juin 2006).

Cette convention a été renouvelée par la délibération n° 2011_A009 du Conseil communautaire du 21 janvier 2011 pour la période 2010-2012, après une année de transition en 2009, où une convention annuelle d'objectifs bipartite a été signée entre la CPA et le Ballet Preljocaj.

La convention d'objectifs 2013-2015 annexée comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au CCN de mener à bien son projet artistique sur la base de la programmation et des budgets prévisionnels annexés du CCN des trois années référentes de la convention (délibération n°2013_A299 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013).

Pour permettre à l'association Ballet Preljocaj de réaliser son projet et d'atteindre les objectifs énoncés dans la convention d'objectifs, les partenaires signataires s'engagent à financer l'association Ballet Preljocaj sur la base du budget de plein exercice 2013, annexé à la présente convention et selon la répartition suivante :

institution	2013	2014	2015
Etat- Ministère de la culture	1 405 000 €	1 415 000 €	1 403 000 €
Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur	460 000 €	430 000 €	430 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	213 500€	213 500 €	213 500 €
Communauté du Pays d'Aix	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Ville d'Aix-en-Provence	388 000 €	402 000 €	402 000 €
Total Subventions	3 066 500 €	3 060 500€	3 048 500 €
Budget de Fonctionnement	7 259 87 5€	6 315 204 €	6 671 040 €

La convention d'occupation

Les conditions d'occupation du Bâtiment dit « le Pavillon Noir » par le Ballet Preljocaj sont définies dans la convention d'occupation annexée du Centre Chorégraphique National, pour une durée égale à celle de la convention pluriannuelle et multipartenariale d'objectifs soit la période 2013-2015.

Ces deux conventions sont réputées indissociables.

Le loyer annuel versé par le Ballet Preljocaj s'élève à 140 000 € pour l'année 2015, payable à terme échu.

Il convient de noter que les rapports financier et d'activités 2013 ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale du Ballet Preljocaj le 13 juin 2014.

2. Le Festival International d'Art Lyrique

Le Conseil de Communauté du 12 décembre 2003 (délibération n°2003-A285) a décidé de l'intérêt communautaire du projet du Festival international d'Art Lyrique et de l'Académie Européenne de Musique (FIAL/AEM).

Le projet du Festival est structuré par 7 axes principaux :

- Organiser chaque année le Festival autour d'une programmation de rayonnement international et d'innovation artistique (voir projet de programme en annexe 1 de la présente convention) comprenant quatre productions lyriques annuelles, dont au moins trois nouvelles productions par an, dont une commande d'œuvre lyrique sur la période de trois ans couverte par la présente convention, ainsi que l'organisation sur 3 ans de concerts comprenant au moins la présentation au public d'une commande d'une œuvre musicale originale.

- Développer l'action de « l'Académie européenne de musique » dont la mission de formation, de mise en situation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes est essentielle.
- Accroître la présence du Festival et de l'Académie dans le département et dans la région, notamment en développant les collaborations avec les institutions culturelles locales, et en maintenant une politique de coproductions et de tournées ;
- Faire du Festival un pôle européen de référence, en s'appuyant notamment sur l'Académie, si possible en collaboration avec les grandes structures régionales telles que le Festival d'Avignon ; poursuivre la politique de coproductions et de tournées à l'échelle européenne. ; participer à des réseaux européens ou les coordonner ;
- Maintenir une politique de tarifs qui réserve un contingent important de places à prix accessibles. Organiser des événements ouverts au public autour des productions lyriques du Festival, notamment sur le territoire régional ;
- Poursuivre la mise en œuvre de son projet d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics, notamment en accentuant les efforts réalisés en direction du jeune public et des milieux scolaires pendant et hors la période du Festival.
- Mettre en œuvre une politique « socio-artistique » dans la continuité des actions initiées depuis 2009 dans le cadre du programme Passerelles ; mener en direction des publics en situation d'exclusion sociale des actions de sensibilisation au monde de l'opéra et d'insertion professionnelle.

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006-2008 (Délibération n° 2006-A329 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006) conclue entre le FIAL et l'État, la ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CPA.

Cette convention a été renouvelée par la délibération n° 2009-A052 du Conseil communautaire du 15 mai 2009 pour la période 2009-2011 et par la délibération n° 2011_A210 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 pour la période 2012_2014.

Pour les exercices 2015-2017, la convention triennale et multipartenariale n'a pas encore été validée par l'ensemble des collectivités partenaires et l'État, ni approuvée par le Conseil d'Administration du FIAL.

Afin de permettre au FIAL de réaliser son projet dès le début de l'exercice 2015, il convient d'adopter une convention d'objectifs annuelle provisoire qui sera remplacée par la convention triennale définitive, qui devrait pouvoir être présentée au Conseil communautaire du 12 mars 2015.

Les subventions prévisionnelles du FIAL, dans le projet de convention 2015-2017 s'établissent ainsi :

Institution	2012/2014 (moyenne des 3 exercices)	2015/2017 (par exercice)
Etat- Ministère de la culture	3 568 000 €	3 620 000€
Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur	441 000 €	460 000€
Département des Bouches-du-Rhône	885 000 €	900 000€
Communauté du Pays d'Aix	823 166 €	830 000€ + 100 000€ (Aix en Juin)
Ville d'Aix-en-Provence	1 286 667 €	1 250 000€ + 100 000€ (Aix en juin)
Total	7 003 833 €	7 260 000€
Budget de Fonctionnement	22 125 000€ (2014)	22 180 000€ (2015)

L'année 2015 constituera la base du financement (hors subventions exceptionnelles) des partenaires signataires de la convention. Les collectivités publiques s'efforceront de procéder à l'ajustement de leur financement en regard des besoins liés au bon fonctionnement de l'association FIAL/AEM, des projets nouveaux et ainsi que de leurs capacités budgétaires.

Pour chaque exercice budgétaire l'association FIAL/AEM formule par écrit une demande de subvention de fonctionnement à chacune des collectivités publiques qu'elle sollicite selon les procédures propres à chacune d'elles et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

Le Budget prévisionnel de fonctionnement du FIAL s'élève à 22 180 000€ pour l'exercice 2015 (Cf. budget annexé).

Il convient de noter que le compte de résultat 2013 a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIAL du 7 mai 2014.

3 Tableau synthétique

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global exercice 2015	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission culture et équipements culturels
2015 en cours	Ballet Preljocaj	Activités chorégraphiques	600 000€	6 671 000 €	600 000€	600 000€
2015 en cours	Festival International d'Art Lyrique	Art lyrique, récitals, concerts	756 500€	22 180 000 € I	830 000 €	830 000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2013_A299 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la convention 2013-2015 annexée avec le Ballet Preljocaj ;

VU le budget prévisionnel de fonctionnement 2015 et le programme 2015 du Ballet Preljocaj annexés ;

VU le budget prévisionnel de fonctionnement et le programme 2015 du Festival International d'Art Lyrique annexés ;

VU l'avis de la Commission Culture et équipements culturels du 12 novembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « Ballet Preljocaj » une subvention de fonctionnement de 600 000 € au titre de l'exercice 2015 telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;
- **ATTRIBUER** à l'association « Festival International d'Art Lyrique » une subvention de fonctionnement de 830 000 € au titre de l'exercice 2015 telle que présentée dans le tableau ci-dessus ;

- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs 2015 entre la CPA et le « Festival International d'Art Lyrique »;
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée et tout document y afférent ;
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement en 33 6574. LC 16 062

CONVENTION D'OBJECTIFS 2015

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise CS 40868, 13 626 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son Président; dûment habilitée à l'effet des présentes, par délibération du Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 n°2014-.

Désignée sous le terme « **La Communauté** »,

D'une part,

Et

Le « Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence / Académie Européenne de Musique »,

dont le siège social est situé Palais de l'ancien Archevêché, place des Martyrs de la Résistance, 13 100 Aix-en-Provence, représentée par son président Monsieur Bruno ROGER

désignée sous le terme **le « FIAL »**,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La Communauté du Pays d'Aix est désormais le partenaire privilégié des associations qui participent au rayonnement culturel du territoire démontrant ainsi sa volonté de soutenir la création, la diffusion artistique et l'action culturelle avec des actions culturelles accessibles au plus grand nombre.

Par la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix manifeste

- ▶ Sa reconnaissance du rôle joué par les associations œuvrant dans le domaine de la culture sur le territoire communautaire, en cohérence avec les orientations de la politique culturelle communautaire.
- ▶ Son souhait de mettre en place une réelle relation partenariale
- ▶ Son souci de transparence dans la gestion des fonds publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le « FIAL » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

Programmation de l'édition 2015 du Festival d'Aix-en-Provence

A cette fin, le « FIAL » s'engage à mettre en œuvre, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Communauté s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs pour l'année 2015.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée de l'opération visée à l'article 1.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

3.1. Responsabilités du FIAL

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité du « FIAL » et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la Communauté.

Le « FIAL » s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités.
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention.

assurer le paiement des primes et cotisations et justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la Communauté.

- A régler les frais de SACEM et de SADC liés à l'opération décrite dans la présente convention.

3.2. Budget prévisionnel de l'opération

L'annexe 1à la présente convention précise :

- le budget prévisionnel global de l'objectif ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc. ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1er (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel...).

3.3. Communication

Le « FIAL » s'engage à appliquer sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Communauté, le logo de la Communauté, en respectant la charte graphique.

Le « FIAL » s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Communauté dans toute conférence de presse, interview etc.....

3.4. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

La participation financière de la Communauté s'élève à 830 000 Euros.

Cette subvention sera créditée au compte du FIAL selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par le FIAL de ses obligations légales et contractuelles.

3.5. Modalités de versement de la subvention

Un premier versement, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée au « FIAL » à la signature de la convention.

Le solde de la subvention (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat de l'opération faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

3.6. Ajustement de la subvention

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Communauté, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

En outre si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles (délibération N°2003-A312, du 12 décembre 2003)

ARTICLE 4 – CONTROLE –EVALUATION

4.1. Statuts

Le « FIAL » s'engage à fournir à la Communauté copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1. du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat du FIAL.

4.2. Compte de résultats – bilan

Le « FIAL » s'engage à transmettre à la Communauté le compte de résultat et le bilan de la manifestation, objet de la convention, du dernier exercice clos à la date de la convention.

Le « FIAL » est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon, par le président et le trésorier du FIAL et éventuellement l'expert comptable agréé du FIAL.

4.3. Contrôle

Le « FIAL » s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la Communauté de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

4.4. Suivi

Le « FIAL » s'engage à informer régulièrement la Communauté de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La Communauté pourra demander à l'FIAL de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

4.5. Compte-rendu financier

Le « FIAL » est soumise aux textes et décrets ci-après :

- décret n° 2201-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le « FIAL » doit produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et déposé auprès de la communauté du Pays d'Aix dans les 3 mois suivant la fin de la manifestation, et au plus tard dans 6 les mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le compte-rendu financier est constitué d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée, Le tableau des charges et des produits fait apparaître les écarts éventuels, exprimés en euro et en pourcentage, constatés entre le budget prévisionnel de l'action et les réalisations, selon le modèle annexe 2.

Le compte-rendu financier est accompagné de deux annexes :

- la première annexe comprend un commentaire sur les écarts entre le budget prévisionnel et la réalisation de l'action, ainsi qu'un tableau de répartition entre le budget principal et le compte rendu financier des charges communes indiquant les critères utilisés à cet effet,
- la seconde annexe comprend une information décrivant, notamment, la nature des actions entreprises et les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux du projet.

Les informations contenues dans le compte-rendu financier, établies sur la base des documents comptables de l'organisme sont attestées par le Président et le Trésorier ou toute autre personne habilitée à représenter l'organisme.

Il importe donc que les justificatifs produits dans le tableau des charges soient parfaitement conformes à la réalité du projet.

Le non-respect par le FIAL de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la collectivité, et le cas échéant, par le remboursement de la subvention et par une suspension éventuelle de la subvention pour les années N+1.

4.6. Évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par le « FIAL » auxquels la Communauté a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Communauté. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

Pour ce faire, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de l'opération.

ARTICLE 5 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie.

Ainsi, la convention est résiliée de plein droit par la Communauté, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave du FIAL à l'une des obligations définies par les articles de la convention à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

En cas de manquement grave du FIAL, la Communauté sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

ARTICLE 6 – AVENANT

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Fait à Aix-en-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Pour le Festival International d'Art Lyrique

Le Président

Le Président

Maryse JOISSAINS MASINI

Bruno ROGER

Application de la Délibération n°

du Conseil communautaire du 11 décembre 2014

Tampon du FIAL obligatoire

Annexe 1: budget prévisionnel et programme d'activités 2015

Annexe 2: modèle du tableau des charges et produits à fournir avec le compte-rendu financier

Annexe 2

CHARGES	Budget prévisionnel	Réalisations	Ecart en montant	Ecart en %	PRODUITS	Budget prévisionnel	Réalisations	Ecart en montant	Ecart en %
<p>I. Charges directes affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionné(e)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ventilation entre achats de biens et services ; - Charges de personnel ; - Charges financières (si il y a lieu) ; - Engagements à réaliser sur ressources affectées 					<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation par type de ressources affectées directement au projet ou à l'action subventionnée : - Ventilation par subventions d'exploitation ; - Produits financiers affectés ; - Autres produits ; - Report des ressources non utilisées d'opérations antérieures 				
<p>III. Charges indirectes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part des frais de fonctionnement généraux de l'organisme (y compris les frais financiers) affectés à la réalisation de l'objet de la subvention (ventilation par nature des charges indirectes) 									
Evaluation des contributions volontaires en nature affectées au projet ou à l'action subventionnée									
Secours en nature, mise à disposition de biens et services, personnel bénévole					Bénévolat, prestations en nature, dons en nature				



BALLET PRELJOCAJ
CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Projet d'activité 2015

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 83 48 00 - Fax +33 (0)4 42 83 48 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Billetterie 0811 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône - INSEE 33 307 188 00063 - Code APE 8001Z - Licences d'entrepreneur de spectacles 1-140001 / 2-112311 / 3-112312 - Association loi 1901



Créations et tournées des spectacles du Ballet Preljocaj :

Les perspectives de tournées se situent entre 100 et 110 représentations en 2015.

Répertoire : 41 représentations confirmées de janvier à Juin, programmes de reprises disponibles à l'automne, prospection en cours pour la période d'automne 2015.

***Empty moves (parts I, II & III)* - création 2014**

21 représentations : Théâtre de la Ville à Paris, Angers, Aubergenville, Bastia, Cannes, Vernier (Suisse), La Crie (Marseille).

***Les Nuits* - création 2013 (dans le cadre de Marseille Provence 2013)**

Fin de la première série de tournée.

11 représentations prévues en 2015 : Metz, Fribourg et Neuchâtel (Suisse), Toulon, Aix-en-Provence (Grand Théâtre de Provence), Kaochung (Chine).

***Blanche Neige* - création 2008**

Dernières dates de la reprise 2014 : Rueil Malmaison, St-Pölten (Autriche).

À partir de juillet 2015, le Ballet proposera « **les pièces de New-York** », programme de deux créations d'Angelin Preljocaj pour le New York City Ballet : ***La Stravaganza*** (1996, pièce pour 12 danseurs) et ***Spectral evidence*** (2014, pièce pour 8 danseurs). Les pièces seront présentées au Pavillon Noir en juillet 2015 puis en tournée à l'automne. Une tournée de 6 dates au Maroc en septembre 2015 est en cours d'élaboration.

En fin d'année, le Ballet reprendra ***Roméo et Juliette*** au Grand Théâtre de Provence à Aix-en-Provence puis en tournée.

Le Ballet garde à son répertoire différents programmes de pièces plus légères : ***Royaume Uni, Le Sacre du printemps, Annonciation, soirées de duos.***

Création 2015 : 38 représentations de juillet à décembre 2015

Après ***Ce que j'appelle oubli*** en 2012, Angelin Preljocaj poursuit son travail sur le texte et la chorégraphie avec l'adaptation d'un deuxième texte de Laurent Mauvignier.

Cette création pour 12 danseurs et 5 comédiens fait l'objet d'une commande d'écriture à Laurent Mauvignier.

La première est prévue au Festival d'Avignon en juillet 2015 et sera présenté en tournée à partir de l'automne 2015, notamment au Grand Théâtre de Provence à Aix-en-Provence puis au Théâtre National de Chaillot à Paris.

Coproduction en négociation : Festival d'Avignon, Théâtre National de Chaillot, Théâtre de Luxembourg.

Projets de coopération :

Le Ballet Preljocaj a poursuivi le développement de projets de coopération culturelle avec l'Albanie dans le cadre d'une convention triennale et avec le Sénégal. Des master-class et un travail de répertoire avec les danseurs des pays concernés ont été menés dans le cadre du festival de Saint-Louis du Sénégal. Une première étape de collaboration est menée avec le Gabon (master-class, G.U.I.D.).

PAVILLON NOIR



AOÛT 14

27 Düsseldorf, Allemagne Capitol Theater, dans le cadre de Tanzmesse *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*

SEPTEMBRE 14

02 > 03 à confirmer Johannesburg, Afrique du Sud Soweto Theatre, Red Theatre *Les Nuits*
 05 > 06 à confirmer Johannesburg, Afrique du Sud The Joburg Theatre, Nelson Mandela Auditorium *Les Nuits Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 19 > 20 Montréal, Canada dans le cadre du festival *Quartiers Danses*
 19 > 20 Macao, Chine Macao cultural center dans le cadre du *Bangkok festival for Music and Dance* *Blanche Neige*
 24 Bangkok, Thaïlande *Blanche Neige Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 25 > 26 Vancouver, Canada The Dance Centre *Création 2014*

OCTOBRE 14

03 Château-Arnoux Théâtre Durance *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 07 Toulon Théâtre Liberté *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 07 Ljubljana, Slovénie Cankarjev dom *Les Nuits Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 14 > 18 Aix-en-Provence Pavillon Noir *Création 2014*
 15 à confirmer Zagreb, Croatie Théâtre National *Les Nuits*
 24 > 26 Dijon Auditorium de l'Opéra *Les Nuits*

NOVEMBRE 14

14 > 16 Séoul, Corée du Sud Seoul Art Center, avec le soutien de Hyundai *Blanche Neige*
 21 Gap La Passerelle *Annonciation, Royaume Uni*
 23 Massy Opéra de Massy *Les Nuits*
 26 Noisy-le-Grand Espace Michel Simon *Les Nuits*
 28 à confirmer Moscou, Russie dans le cadre du festival Context Diana Vishneva *à déterminer*

DECEMBRE 14

02 > 03 Martigues Les Salins, Scène nationale de Martigues *Blanche Neige*
 09 > 14 Aix-en-Provence Grand Théâtre de Provence *Blanche Neige*
 17 > 24 Versailles Opéra royal du château de Versailles *Blanche Neige*
 29 > 30 Maastricht, Pays-Bas Theater aan het Vrijthof *Blanche Neige*

JANVIER 15

13 > 14 Angers Le Quai *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*

FÉVRIER 15

05 > 06 Metz L'Arsenal *Les Nuits Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 07 Aubergenville La Nacelle *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 12 Bastia Théâtre municipal *Empty moves (parts I, II & III), Création 2014*
 17 > 28 Paris Théâtre de la Ville *Création 2014*
 24 Fribourg, Suisse Equilibre *Les Nuits*
 26 Neuchâtel, Suisse Théâtre du Passage *Les Nuits*



Calendrier des tournées
2014 > 2015

Calendrier en cours de construction, m^{aj} du 27 mai 2014



MARS 15

06 > 07 Vernier
13 > 15 Rueil-Malmaison
21 > 22 St Pölten, Autriche

Salle des fêtes du Lignon
Théâtre André Malraux
Festspielhaus

*Empty moves (parts I, II & III),
Création 2014
Blanche Neige
Blanche Neige*

AVRIL 15

10 Cannes

Théâtre de la Licorne

*Empty moves (parts I, II & III),
Création 2014*

MAI 15

05 Alès
20 > 22 Aix-en-Provence
26 > 27 Toulon

Le Cratère
Grand Théâtre de Provence
Opéra de Toulon

*Annonciation, Royaume Uni
Les Nuits
Les Nuits*

JUIN 15

10 > 12 Marseille

La Criée, Théâtre National de Marseille

*Empty moves (parts I, II & III),
Création 2014*

JUILLET 15

dates à déterminer Avignon

Festival d'Avignon, lieu à préciser

*Après la guerre (titre provisoire),
Création 2015*

AOÛT 15

Calendrier en cours de construction

CONTACTS

Direction Nicole Saïd, nicole.said@preljocaj.org
Production / diffusion Emmanuelle Mandel, production@preljocaj.org
Alice Dumas, diffusion1@preljocaj.org
Communication Sophie Paul, communication@preljocaj.org

BALLET PRELJOCAJ
Centre Chorégraphique National
Pavillon Noir
530 avenue Mozart CS 30824
13627 Aix-en-Provence cedex 1 - France
T: +33 (0)4 42 93 48 00 - F: +33 (0)4 42 93 48 01
www.preljocaj.org



Les créations du Ballet Preljocaj à Aix-en-Provence :

Le public d'Aix-en-Provence et de la région a l'opportunité d'assister aux dernières créations d'Angelin Preljocaj et de découvrir ou redécouvrir des pièces de son répertoire.

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ

Les Nuits – au Grand Théâtre de Provence
3 représentations du 20 au 22 mai 2015

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ

Pièces de New York : *La Stravaganza & Spectral evidence* – au Pavillon Noir
4 représentations du 08 au 11 juillet 2015

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ

Création 2015 – au Grand Théâtre de Provence
5 représentations du 15 au 19 septembre 2015

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ

Roméo et Juliette – au Grand Théâtre de Provence
5 représentations en décembre 2015

Spectacles répétés en 2015 au Pavillon Noir donnant lieu à des rencontres avec le public :

Trois spectacles du Ballet Preljocaj repris par les danseurs du Ballet donneront lieu à des séances de rencontres avec le public du Pavillon Noir dans le cadre de répétitions publiques et de rencontres avec Angelin Preljocaj :

- Mars - Juin : *Création 2015*
- Mai et juin : *Pièces de New-York, La Stravaganza & Spectral evidence*
- Novembre : *Roméo & Juliette*

Résidences 2015 au Pavillon Noir :

Le Ballet Preljocaj a choisi d'accueillir en résidence quatre chorégraphes : Alioune Diagne (Sénégal), Islam El Shafey (France), Abdalah Ousmane Yacouba (Niger) et Gaell Tiger Ikonda (Gabon).

Ils travailleront dans les studios du Pavillon Noir pour leurs répétitions et sur le plateau du Théâtre pour finaliser leurs créations. Des rendez-vous seront organisés afin de permettre au public du Pavillon Noir d'aller à la rencontre de ces artistes.

PAVILLON NOIR



Spectacles programmés en 2015 au Pavillon Noir :

La programmation du Pavillon Noir permet d'assister aux spectacles de compagnies régionales, nationales et internationales, proposés par des chorégraphes de renom et de jeunes talents à découvrir. Certains spectacles sont des créations réalisées dans le cadre des résidences d'artistes. Depuis 2006, environ 15 compagnies sont accueillies chaque année.

COMPAGNIE DIAGN'ART, ALIOUNE DIAGNE (Sénégal)

SIKI

Jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2015

2 représentations, Artiste en résidence au Pavillon Noir

L'A, RACHID OURAMDANE

SFUMATO

Mardi 27 et mercredi 28 janvier 2015

2 représentations

LAURA SCOZZI

BARBE-NEIGE ET LES SEPT PETITS COCHONS AU BOIS DORMANT

Du mardi 03 au jeudi 05 février 2015

5 représentations, à voir en famille

THE DANCE FACTORY, DADA MASILO (Afrique du Sud)

CARMEN

Du vendredi 13 au dimanche 15 février 2015

3 représentations

LA VERONAL, MARCOS MORAU (Espagne)

RUSSIA

Du mercredi 11 au vendredi 13 mars 2015

3 représentations

COMPAGNIE L-E-V, SHARON EYAL & GAI BEHAR (Israël)

HOUSE

Mardi 17 et mercredi 18 mars 2015

2 représentations

PANAÏBRA GABRIEL CANDA (Mozambique)

TIME AND SPACE : THE MARRAVBENTA SOLOS

Jeudi 26 et vendredi 27 mars 2015

1 représentation

KELEMENIS & CIE, MICHEL KELEMENIS

HENRIETTE & MATISSE

Du mercredi 08 au samedi 11 avril 2015

7 représentations, À voir en famille

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE TOURS, THOMAS LEBRUN

LIED BALLET

Mardi 21 et mercredi 22 mars 2015

1 représentation

PAVILLON NOIR



EMMA DANTE (Italie)
LE SORELLE MACALUSO
Mercredi 27 et jeudi 28 mai 2015
2 représentations, en co-réalisation avec les ATP

ABDALAH OUSMANE YACOUBA (Niger)
CRÉATION
Vendredi 5 juin 2015
1 représentation, Artiste en résidence au Pavillon Noir

GAELL TIGER IKONDA (Gabon)
CRÉATION
Vendredi 12 juin 2015
1 représentation, Artiste en résidence au Pavillon Noir

ISLAM EL SHAFEY
CRÉATION
Vendredi 19 juin 2015
1 représentation, Artiste en résidence au Pavillon Noir

D'octobre à décembre 2015, le théâtre du Pavillon Noir sera fermé pour les travaux d'agrandissement du hall d'accueil. La programmation aura lieu hors les murs et dans les studios du Pavillon Noir.

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 83 48 00 - Fax +33 (0)4 42 83 48 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Billetterie 0811 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône - INSEE 33 307 169 00063 - Code APE 9001Z - Licences d'entrepreneur de spectacles 1-146601 / 2-112311 / 3-112312 - Association loi 1901



Programmation dans le cadre des 30 ans du Ballet Preljocaj Juillet et septembre 2015

Juillet 2015 : programmation au Pavillon Noir des pièces de New-York : *La Stravaganza & Spectral evidence*

Septembre 2015 : temps fort, prefiguration d'un événement biennal

Au Pavillon Noir :

- créations de chorégraphes, anciens danseurs du Ballet Preljocaj : Kaori Ito, Sylvain Groud, Hervé Chaussard, Gilles Verièpe, Peeping Tom, Roser Monttlo, Katia Medici
- des invités particuliers : Antoine Le Menestrel pour une performance sur les façades du Pavillon Noir, Tomeo Vergès, pour une performance dans les studios.

Au Conservatoire :

Deux écoles de danse d'exception :

- Ecole de danse de Tel Aviv qui présentera *Les Noces* d'Angelin Preljocaj.
- Ecole de danse d'Almaty du Kazakhstan avec une pièce de leur répertoire.

Au Grand Théâtre de Provence :

- Création 2015 du Ballet Preljocaj
- Ballet de l'Opera de Tirana (Albanie)

Soirée Anniversaire

Ce temps fort sera clôturé par une soirée anniversaire qui réunira les amis et partenaires du Ballet (musiciens, plasticiens, stylistes ...) dans un grand bal sur l'avenue Mozart en partenariat avec le GTP.

Programme d'expositions dans le cadre des 30 ans du Ballet :

À la Fondation Vasarely, de juin à septembre 2015

- Exposition plastique de certaines scénographies d'Angelin Preljocaj – curateur : Consatnce Guisset
- performances du G.U.I.D. en écho aux installations.

Musée National du costume du Moulin

- Exposition des costumes des différentes chorégraphies d'Angelin Preljocaj

Ville d'Aix-en-Provence

- Exposition de photos argentiques de spectacles d'Angelin Preljocaj (depuis 1988) réalisées par Christiane Robin, Jean Barak et Jean- Claude Carbonne. Une rétrospective des pièces.

PAVILLON NOIR



ACTION CULTURELLE

Désormais bien installé dans le paysage socio-culturel de la région, le Ballet Preljocaj, en tant que Centre Chorégraphique National, met l'accent sur quatre axes de travail pour continuer de développer sa politique d'action culturelle :

- **affiner la réception critique des œuvres,**
- **accompagner des projets innovants** sur le lien entre art et entreprise avec les pôles d'excellence de la région dans les domaines de la formation ou du secteur privé,
- **imaginer des actions spécifiques en milieu rural pour toucher des publics plus éloignés de l'offre culturelle,**
- **devenir un lieu de référence pour les échanges pédagogiques.**

À travers cette politique, le Ballet Preljocaj cherche à répondre aux nécessités de proximité et d'échange qui fondent le public de demain. De la découverte de la danse au développement de la culture chorégraphique, il s'inscrit dans une volonté d'élargissement et de fidélisation des publics.

Chaque année, dans le cadre de son dispositif d'action culturelle, le Ballet Preljocaj :

- accueilli 5 300 personnes à ses rendez-vous réguliers autour des spectacles de la programmation,
- impliqué près de 28 000 personnes dans ses actions de sensibilisation,
- dispensé plus d'un millier d'heures d'ateliers de pratique chorégraphique et de stages,
- travaillé avec plus de 200 structures différentes dont 100 écoles,
- ouvert son théâtre à près de 6 000 scolaires et étudiants,
- rassemblé près de 1 300 personnes autour des présentations d'ateliers,
- proposé une soixantaine d'interventions du G.U.I.D. et touché ainsi plus de 15 300 personnes.

UNE INVITATION À LA DÉCOUVERTE ET À LA RENCONTRE

Le Ballet Preljocaj ouvre les portes du Pavillon Noir au public curieux de découvrir l'univers de la danse et lui permet d'approcher le travail des artistes au quotidien.

Chaque année, l'équipe du Ballet Preljocaj construit un programme d'actions avec ses partenaires en partant de l'idée qu'il y a autant de regards et de formes d'intérêt que de spectateurs. Ces actions culturelles donnent des clés de lecture aux différents publics, pour qu'ils appréhendent une œuvre grâce à un sens critique et une culture chorégraphique accrus. Chacun peut ainsi construire sa propre histoire avec la danse.

Le Pavillon Noir est un lieu à vivre, qui propose à chacun de se familiariser avec la danse au travers de différents rendez-vous tout public ou en construisant des projets avec des publics spécifiques.

Les répétitions publiques, vidéodanses, visites et studios ouverts sont autant d'invitations à échanger avec les artistes et à découvrir la naissance d'une œuvre. Chaque année, ces formules gratuites et conviviales rassemblent près de 5 000 personnes et les projets de découverte de l'art chorégraphique permettent à autant de scolaires d'assister aux spectacles programmés.

PAVILLON NOIR



RÉPÉTITIONS PUBLIQUES

Dans le Théâtre du Pavillon Noir, ces rendez-vous sont l'occasion d'assister à la répétition d'un spectacle avant sa représentation et de découvrir le travail quotidien d'un chorégraphe et de ses danseurs. Ces répétitions publiques sont aussi bien organisées autour des spectacles du Ballet Preljocaj qu'autour des créations des compagnies invitées.

8 répétitions publiques seront programmées durant l'année 2015 : 6 du Ballet Preljocaj et 2 de chorégraphes invités (Alioune Diagne, Thomas Lebrun).

4 rencontres avec les chorégraphes (Alioune Diagne, Rachid Ouramdane, Thomas Lebrun, Emma Dante).

VIDÉODANSE

C'est une projection de vidéos sélectionnées par un artiste invité en lien avec son spectacle et son univers artistique. Elle s'appuie sur des extraits vidéo de pièces chorégraphiques et permet d'explorer un thème en croisant témoignages d'interprètes, souvenirs de tournées et références artistiques.

7 cycles de vidéodanse : Alioune Diagne, Rachid Ouramdane, Dada Masilo, La Veronal, Thomas Lebrun, Angelin Preljocaj (X 2) / 50 projections.

VOYEZ-VOUS ÇA !

Ces rendez-vous sont l'occasion pour le public de se retrouver avant le spectacle autour d'un verre pour discuter de qu'il va voir, en compagnie d'un Historien des Arts ou d'un Maître de conférence en études théâtrales.

3 « voyez-vous ça ! » seront programmés autour des spectacles de Rachid Ouramdane, Panaibra Gabriel Canda, Thomas Lebrun

SOIRÉE DES ENFANTS (6 À 10 ANS)

Pendant que les parents assistent au spectacle, les enfants sont accueillis au Pavillon Noir pour un atelier créatif autour du thème de la pièce présentée au théâtre (création de pantins, illusion d'optique avec u corps en mouvement, théâtre d'ombres, sculptures de corps en papier aluminium, fil de fer...).

3 soirées des enfants seront organisées autour des spectacles de Alioune Diagne, Marcos Morau, Panaibra Gabriel Canda

ACCUEILS DE GROUPES ET VISITES

Les accueils de groupe s'adressent à tout type de structures: établissements scolaires, centres sociaux, écoles de danse, associations, comités d'entreprise... Des visites tout public sont également proposées le mercredi et le samedi. Elles sont l'occasion de lever le voile sur une architecture singulière, de revenir sur le parcours du Ballet Preljocaj et de découvrir le fonctionnement d'un Centre Chorégraphique National.

42 visites du Pavillon Noir et accueil de groupes sont programmées pour l'année 2015.

PAVILLON NOIR



PARCOURS DE DÉCOUVERTE

Des modules de pratique de la danse, ateliers chorégraphiques de longue durée, ateliers interdisciplinaires sont mis en place en partenariat avec notamment des établissements scolaires et universitaires (filiales générales ou sections artistiques), le programme Parcours danse dans 4 écoles d'Aix en Provence avec le Conservatoire et la Ville, des écoles de danse, des associations de la Communauté du Pays d'Aix. Toujours combinés avec d'autres types d'actions, ces projets - mises en situation autant physiques que réflexives - s'inscrivent dans une démarche du « faire » et du « voir » qui amène les participants à découvrir la danse contemporaine comme danseur et comme spectateur.

Près de 800 ateliers de pratique artistique programmés (plus de 1 000 heures).

STAGES DE DANSE

En lien avec la programmation, les stages de danse permettent d'appréhender le langage d'un chorégraphe. Ils sont animés par les danseurs du Ballet Preljocaj ou par les artistes invités. Ils ont lieu généralement le week-end et sont destinés aux débutants comme aux confirmés. D'autres stages sont organisés spécifiquement pour les écoles de danse.

10 stages de danse programmés :

1 stage avec Alioune Diagne

1 stage avec un danseur de Laura Scozzi pour enfants de 9 à 11 ans

1 stage parents-enfants avec Michel Kelemenis

1 stage avec Guillaume Siard / Ballet Preljocaj

1 stage avec Abdalah Ousmane Yacouba

1 stage avec Gaëll Tiger Ikonda

G.U.I.D.

Pour aller à la rencontre de tous les publics, le Ballet Preljocaj mène la danse là où on ne l'attend pas. Généralement composé de six danseurs, le G.U.I.D. (Groupe Urbain d'Intervention Dansée) sillonne la région dans des lieux inattendus pour présenter des extraits de chorégraphies d'Angelin Preljocaj au plus grand nombre. Les danseurs évoluent dans l'environnement urbain sans dispositif scénique et s'adaptent au cadre qui leur est donné. Au programme, des extraits de spectacles de 1985 à aujourd'hui reflétant 25 ans de répertoire. Le G.U.I.D. propose un voyage initiatique à l'art chorégraphique, ponctué par un échange convivial avec les danseurs et l'équipe du Ballet Preljocaj.

Chorégraphie : Angelin Preljocaj

Responsable artistique : Guillaume Siard

Répétiteurs : Dany Lévêque, Guillaume Siard

50 représentations du GUID programmées en 2015 à Aix en Provence et sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

PAVILLON NOIR



PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2015

Comité Technique du 27 octobre 2014

Création avec 12 danseurs et 5 comédiens
110 représentations du Ballet en tournées
50 représentations au Pavillon Noir
selon convention triennale

	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015
COPRODUCTIONS ET VENTES ht	1 590 923 €	2 825 627 €	1 994 610 €	2 159 267 €
BILLETTERIE	228 742 €	306 275 €	190 000 €	165 000 €
STAGES, ATELIERS, GUID	96 620 €	115 848 €	115 000 €	125 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	150 500 €	144 500 €	160 000 €	220 000 €
LOCATIONS, EVENEMENTS	61 350 €	64 682 €	65 000 €	60 000 €
autres produits	768 988 €	251 250 €	123 000 €	95 000 €
production d'immobilisations	- €	352 506 €	- €	267 250 €
Autres subventions : éducation, activités culturelles	42 604 €	72 808 €	101 500 €	109 024 €
Recettes complémentaires	- €	350 000 €	176 766 €	80 000 €
Coproductio au titre de MP 2013	- €	- €	- €	- €
Coproductio au titre des M.A-Q	505 976 €	450 628 €	430 000 €	421 000 €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	3 109 000 €	3 035 604 €	2 873 000 €	2 969 500 €
	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS hors taxe	6 554 703 €	7 969 818 €	6 228 876 €	6 671 040 €
COMPTES DE CHARGES				
60. ACHATS	474 376 €	1 075 769 €	391 500 €	619 500 €
61. SERVICES	425 459 €	440 160 €	442 550 €	445 750 €
62. AUTRES SERVICES EXT.	940 560 €	1 636 640 €	985 410 €	1 097 767 €
63. IMPOTS ET TAXES	129 176 €	142 303 €	110 000 €	110 000 €
64. PERSONNEL	1 962 848 €	2 009 986 €	1 993 495 €	2 022 480 €
permanents	555 966 €	815 460 €	669 320 €	731 290 €
intermittents	1 276 579 €	1 419 549 €	1 265 350 €	1 348 954 €
charges	91 417 €	58 887 €	53 250 €	53 300 €
65. AUTRES CH. GESTION	17 078 €	7 032 €	18 000 €	22 000 €
66. CH. FINANCIERES	18 311 €	22 828 €	10 000 €	10 000 €
67. CH. EXCEPTIONNELLES	5 891 770 €	7 628 614 €	5 938 875 €	6 461 040 €
Total Charges ht avant amortissements et provisions	662 933 €	341 204 €	290 000 €	209 999 €
Résultat avant amortissements et provisions	386 487 €	292 853 €	290 000 €	210 000 €
68. Doit aux amortissements 1				
68. Doit aux amortissements 2				
Fonds dédiés				
TOTAL CHARGES hors taxe	6 278 257 €	7 921 467 €	6 228 876 €	6 671 040 €
RESULTAT hors provision et éléments exceptionnels	276 446 €	48 351 €	- €	0 €
provisions : réintégration et dotations nouvelles	- €	- €	- €	- €
RESULTAT	276 446 €	48 351 €	- €	0 €

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015
Recettes des activités				
Ventes et coréalizations	1 088 239 €	1 763 152 €	1 425 000 €	1 480 000 €
Frais annexes	340 684 €	594 475 €	464 610 €	479 267 €
Coproduction	162 000 €	468 000 €	105 000 €	200 000 €
coproductions et ventes ht	1 590 923 €	2 825 627 €	1 994 610 €	2 159 267 €
Billetterie	228 742 €	306 275 €	190 000 €	165 000 €
Guid, événements et Sensibilisations	75 618 €	107 314 €	85 000 €	85 000 €
Locations, événements	61 350 €	64 682 €	65 000 €	60 000 €
Parainage, ventes livres dvd etc	21 002 €	8 534 €	30 000 €	40 000 €
Mécénat, événement	150 500 €	144 500 €	160 000 €	220 000 €
Mécénat Keyframes 2013 / Temps fort biennal 2015		0 €	0 €	0 €
PASINO : Coproduction au titre des MAQ	505 976 €	450 628 €	430 000 €	421 000 €
Autres recettes ht	1 043 188 €	1 081 933 €	960 000 €	991 000 €
production passée en immobilisation		352 506 €		
Autres produits de gestion courante	5 846 €	45 409 €	30 000 €	30 000 €
Produits financiers	54 €	3 610 €	5 000 €	5 000 €
Produits exceptionnels	9 778 €	6 939 €	20 000 €	20 000 €
Recettes complémentaires	- €	- €	96 460 €	0 €
Reprise fonds dédiés	99 863 €	10 656 €	80 306 €	80 000 €
Autres produits exceptionnels	653 447 €	184 636 €	40 000 €	40 000 €
Reprise de provisions & Transf.	768 988 €	603 756 €	28 000 €	267 250 €
Autres produits	3 403 099 €	4 511 316 €	299 766 €	442 250 €
TOTAL RECETTES ET AUTRES PRODUITS			3 254 376 €	3 592 517 €
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015
Subventions selon convention	2 889 000 €	2 969 500 €	2 873 000 €	2 969 500 €
<u>Ville d'Aix en Provence</u>				
dont: Fonctionnement Ballet	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
<u>Communauté du Pays d'Aix</u>	325 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	450 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
<u>Drac Provence Alpes Côte d'Azur</u>	1 419 000 €	1 403 000 €	1 306 500 €	1 403 000 €
réserve de précaution 6%				
dont: Fonctionnement Ballet	1 385 000 €	1 378 000 €	1 281 500 €	1 378 000 €
<u>Région Provence Alpes Côte d'Azur</u>	34 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Actions pédagogiques programmation	460 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €
dont: Fonctionnement Ballet	460 000 €	430 000 €	430 000 €	430 000 €
<u>Département des Bouches du Rhône</u>	235 000 €	211 500 €	211 500 €	211 500 €
dont: Fonctionnement Ballet	235 000 €	211 500 €	211 500 €	211 500 €
Autres subventions	262 604 €	489 002 €	101 500 €	109 024 €
<u>Ville d'Aix</u>				
Education activités culturelles	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Parcours danse	9 504 €	43 408 €	57 000 €	57 024 €
Danseurs création Bolchoï 2010 / Keyframes 2013	- €	50 000 €	- €	0 €
<u>Communauté du Pays d'Aix</u>				
Keyframes	- €	94 500 €	- €	0 €
DRAC	- €	- €	- €	0 €
Participation: refinancement Ballet divers : coopération Tunisie	100 000 €	- €	- €	0 €
Action collège	120 000 €	- €	- €	0 €
CPA engagement à réaliser sur: Temps fort	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<u>CONSEIL REGIONAL</u>				
Conseil général du Rhône, création Bolchoï	- €	-80 306 €	- €	0 €
<u>Conseil général du Rhône, création Bolchoï</u>				
Marseille Provence 2013	- €	350 000 €	- €	0 €
Aides à la programmation (Onda, consultants...)	13 100 €	9 400 €	22 500 €	30 000 €
Subventions	3 151 604 €	3 458 502 €	2 974 500 €	3 078 524 €
T.V.A subventions				
TOTAL CLASSE 7 PRODUITS hors taxe	6 554 703 €	7 969 818 €	6 228 876 €	6 671 040 €
	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015

PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2015
Comité Technique du 27 octobre 2014

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES		Comptes 2012		Comptes 2013		BP 2014 AG		Projet de BP 2015	
COMPTES 60 - ACHATS									
602	Produits d'entretien	204 712 €		183 696 €		190 000 €		212 000 €	0 €
604	Achats de spectacles	80 000 €		304 423 €				50 000 €	63 500 €
605	Projet Keyframes 2013 / Expo Vasarely 2015	41 266 €		352 314 €		41 500 €		0 €	0 €
	Achats matériels équipé							119 000 €	70 000 €
606	Achats matériel projet	22 996 €		102 436 €		30 000 €		0 €	0 €
	Achats décors	34 630 €				25 000 €		70 000 €	0 €
	Achats costumes							0 €	0 €
6061	électricité	81 126 €		48 773 €		45 000 €		45 000 €	45 000 €
6062	eau chaude			45 858 €		45 000 €		45 000 €	45 000 €
	autres achats			13 761 €		5 000 €		5 000 €	5 000 €
607	livres/dvd	9 646 €		24 509 €		10 000 €		10 000 €	10 000 €
	TOTAL COMPTES 60	474 376 €		1 075 770 €		391 500 €		619 500 €	
COMPTES 61 - SERVICES EXTERIEURS									
610	Surveillance	950 €		1 349 €		3 000 €		3 000 €	3 000 €
611	prestations extérieures	11 462 €		11 823 €		15 000 €		20 000 €	20 000 €
612	Redevance de crédit bail mobilier	86 349 €		69 469 €		70 000 €		65 000 €	65 000 €
613	Locations	153 000 €		140 000 €		140 000 €		140 000 €	140 000 €
	Locations, prestations ext.			46 334 €		45 000 €		46 000 €	46 000 €
615	Entretien, réparations matériel	145 626 €		143 263 €		101 550 €		102 250 €	102 250 €
615	Entretien, réparations immeuble					40 000 €		40 000 €	40 000 €
616	Assurances	25 451 €		24 908 €		25 000 €		26 500 €	26 500 €
618	Autres	2 621 €		3 014 €		3 000 €		3 000 €	3 000 €
	TOTAL COMPTES 61	425 459 €		440 160 €		442 550 €		445 750 €	
COMPTES 62 - AUTRES SERV. EXT.									
621	Personnel extérieur et s/traitance	22 787 €		49 932 €		25 000 €		25 000 €	25 000 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	67 803 €		111 477 €		85 000 €		80 000 €	80 000 €
	Honoraires création			306 706 €				60 000 €	60 000 €
623	Publicité, relations publiques	76 214 €		85 826 €		72 500 €		81 500 €	81 500 €
	Transport de biens	169 584 €		213 192 €		184 250 €		218 667 €	218 667 €
625	Déplacements, def, hotels	518 359 €		795 550 €		495 660 €		503 600 €	503 600 €
	Missions							5 000 €	5 000 €
	Réceptions					29 000 €		40 000 €	40 000 €
626	Frais postaux et de télécommunications	77 003 €		66 390 €		75 000 €		70 000 €	70 000 €
627	Services bancaires et assimilés	8 810 €		7 566 €		10 000 €		10 000 €	10 000 €
628	Autres services ext.					4 000 €		4 000 €	4 000 €
	TOTAL COMPTES 62	940 560 €		1 636 639 €		985 410 €		1 097 767 €	
COMPTES 63 - TAXE SUR LES SALAIRES									
		129 176 €		142 303 €		110 000 €		110 000 €	110 000 €

PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2015

	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015
DETAIL DES COMPTES DE CHARGES				
COMPTES 64 - CHARGES PERSONNEL				
641 Rémunération du personnel	982 181 €	996 334 €	984 506 €	988 357 €
BP Rémunération personnel artistique permanent				0 €
BP Rémunération équipe de direction	248 000 €	252 602 €	253 856 €	257 899 €
BP Rémunération administration production	170 667 €	158 027 €	130 767 €	132 186 €
BP Rémunération communication	62 000 €	68 983 €	71 024 €	74 905 €
BP Rémunération technique permanents	108 000 €	112 685 €	114 416 €	116 905 €
CCN Rémunération secrétaire/ grl administration	85 000 €	96 087 €	100 612 €	104 908 €
CCN Rémunération communication/événement	58 000 €	60 743 €	62 038 €	62 796 €
CCN Rémunération relat. aux publics	80 000 €	85 103 €	87 755 €	89 481 €
CCN Rémunération rp pédagogie	64 000 €	68 461 €	78 089 €	81 625 €
CCN Rémunération technique permanents	105 000 €	110 962 €	112 433 €	113 418 €
total permanents	1 962 848 €	2 009 986 €	1 993 495 €	2 022 480 €
BP Rémunération Intermittent artistique	156 938 €	293 396 €	201 570 €	226 290 €
BP Rémunération Intermittent technique	228 028 €	325 588 €	275 750 €	313 000 €
CCN Rémunération Intermittent artistique	46 000 €	66 340 €	75 000 €	75 000 €
CCN Rémunération intermittent technique	115 000 €	120 167 €	105 000 €	105 000 €
CCN Rémunération accueil / personnel occasionnel	10 000 €	10 000 €	12 000 €	12 000 €
total intermittents	555 966 €	815 461 €	669 320 €	731 290 €
CICE		-76 979 €	-90 000 €	-
641 Total rémunération du personnel	2 518 814 €	2 825 447 €	2 662 815 €	2 753 770 €
645 Charges sociales- transfert de charges	1 276 579 €	1 496 528 €	1 265 350 €	1 348 954 €
TOTAL COMPTES 64	3 795 393 €	4 244 995 €	3 928 166 €	4 102 724 €
	51%	50%	50%	49%
COMPTES 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
COMPTES 66 - CH. FINANCIERES	91 417 €	88 887 €	53 250 €	53 300 €
COMPTES 67 - CH. EXCEPTIONNELLES	17 078 €	7 032 €	18 000 €	22 000 €
681 Dotations aux amortissements	18 311 €	22 828 €	10 000 €	10 000 €
686 Dotations aux provisions	243 559 €	311 886 €	200 000 €	200 000 €
689 Engagements affectés à réaliser Temps fort 2014	129 260 €	-19 033 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL AMORTISSEMENTS	13 668 €			
TOTAL HORS PROVISIONS	386 487 €	292 853 €	80 000 €	- €
resultat hors provisions	6 278 257 €	7 921 467 €	6 228 876 €	6 671 040 €
variations des provisions	276 446 €	48 351 €	- €	0 €
COMPTES 68 - DOT. PROVISIONS				
TOTAL CLASSE 6	6 278 257 €	7 921 467 €	6 228 876 €	6 671 040 €
PROJET DE BUDGET PREVISIONNEL 2015	276 446 €	48 351 €	- €	0 €
	Comptes 2012	Comptes 2013	BP 2014 AG	Projet de BP 2015

POSTE : FONCTIONNEMENT

	DIFFUSION				mécanats/ événements	SOUS TOTAL	PAVILLON NOIR				SOUS TOTAL	subventions & MAQ non affectées	TOTAL 2015	
	direction/organisation	communication	technique	mécénats/ événements			PAVILLON NOIR	sensibilisation	communication programmation	organisation et rel. aux publics				SOUS TOTAL
COMPTE DE PRODUITS														
COPRODUCTIONS ET VENTES ht	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
BILLETTERIE	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
STAGES, ATELIER, GUID	-€	-€	-€	-€	15 000 €	-€	-€	-€	-€	50 000 €	-€	-€	-€	65 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	-€	-€	-€	-€	80 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	80 000 €
LOCATIONS, EVENEMENTS	-€	-€	-€	-€	60 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	60 000 €
autres produits	85 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	85 000 €
production d'immobilisations	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Autres subventions : éducation, activités culturelles	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	59 024 €	-€	-€	-€	59 024 €
Recettes complémentaires	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Coproduction au titre de Y.P. 2013	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
Coproduction au titre des X.A.Q.	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	25 000 €	-€	-€	-€	25 000 €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	134 024 €	-€	-€	-€	134 024 €
TOTAL PRODUITS hors taxe	85 000 €	-€	-€	-€	155 000 €	-€	-€	-€	-€	134 024 €	-€	-€	-€	3 739 524 €
COMPTES DE CHARGES														
60.- ACHATS	5 000 €	5 900 €	1 500 €	-€	-€	11 500 €	-€	-€	-€	1 000 €	1 000 €	-€	-€	113 500 €
61.- SERVICES	126 500 €	27 000 €	9 000 €	-€	-€	162 500 €	-€	-€	-€	2 000 €	-€	-€	-€	345 500 €
62.- AUTRES SERVICES EXT.	73 000 €	38 000 €	19 000 €	22 000 €	-€	152 000 €	-€	-€	-€	1 000 €	37 000 €	-€	-€	294 000 €
63.- IMPOTS ET TAXES	110 000 €	-€	-€	-€	-€	110 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	110 000 €
64.- PERSONNEL	298 485 €	74 905 €	116 905 €	45 343 €	-€	535 638 €	-€	-€	-€	81 625 €	17 453 €	-€	-€	1 034 124 €
intermittents	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	35 000 €	-€	-€	-€	50 000 €
charges	157 788 €	39 555 €	61 749 €	23 950 €	-€	283 052 €	-€	-€	-€	81 601 €	9 219 €	-€	-€	572 162 €
65.- AUTRES CH. GESTION	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
66.- CH. FINANCIERES	11 000 €	-€	-€	-€	-€	11 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	22 000 €
67.- CH. EXCEPTIONNELLES	10 000 €	-€	-€	-€	-€	10 000 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	10 000 €
Total Charges ht avant amortissements et provisions	791 773 €	184 470 €	208 154 €	91 293 €	-€	1 275 690 €	-€	-€	-€	181 226 €	64 672 €	-€	-€	2 551 886 €
Résultat avant amortissements et provisions	-706 773 €	-184 470 €	-208 154 €	63 707 €	-€	-1 035 690 €	-€	-€	-€	-47 202 €	-64 672 €	-€	-€	1 187 638 €
68.- Dot aux amortissements 1	-€	-€	-€	0 €	-€	0 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
69.- Dot aux amortissements 2	15 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	-€	35 000 €	-€	-€	-€	-€	10 000 €	-€	-€	60 000 €
TOTAL CHARGES hors taxe	806 773 €	194 470 €	218 154 €	91 293 €	-€	1 310 690 €	-€	-€	-€	181 226 €	64 672 €	-€	-€	2 611 885 €
RESULTAT hors provision et éléments exceptionnels	-721 773 €	-184 470 €	-218 154 €	63 707 €	-€	-1 070 690 €	-€	-€	-€	-47 202 €	-64 672 €	-€	-€	1 127 639 €
Provisions : réintégration et dotations nouvelles	-€	-€	-€	-€	-€	0 €	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€	-€
RESULTAT	-721 773 €	-184 470 €	-218 154 €	63 707 €	-€	-1 070 690 €	-€	-€	-€	-47 202 €	-64 672 €	-€	-€	1 127 639 €

PROJET DE BUDGET 2015 avec ventilation du Fonctionnement

PROJET DE BUDGET 2015
BALLET PRELJOCAL

COMPTES DE PRODUITS	BALLET/DIFFUSION	BALLET/CREATION	PN/PROGRAMMATION	Budget 2015
COPRODUCTIONS ET VENTES ht	1 959 267 €	200 000 €	- €	2 159 267 €
BILLETTERIE	- €	- €	165 000 €	165 000 €
STAGES, ATELIER, GUID	15 000 €	- €	45 000 €	60 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	- €	- €	140 000 €	140 000 €
LOCATIONS, EVENEMENTS	- €	- €	- €	- €
autres produits	10 000 €	- €	- €	10 000 €
production d'immobilisations	- €	267 250 €	- €	267 250 €
Autres subventions : éducation, activités culturelles	- €	- €	50 000 €	50 000 €
Recettes complémentaires	- €	- €	80 000 €	80 000 €
Coproduction au titre des M.A.Q	- €	- €	- €	- €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	- €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS hors taxe	1 984 267 €	467 250 €	480 000 €	2 931 517 €

COMPTES DE CHARGES	BALLET/DIFFUSION	BALLET/CREATION	PN/PROGRAMMATION	Budget 2015
60 - ACHATS	62 500 €	170 000 €	387 000 €	619 500 €
61 - SERVICES	198 500 €	30 000 €	217 250 €	445 750 €
62 - AUTRES SERVICES EXT.	650 767 €	115 000 €	332 000 €	1 097 767 €
63 - IMPOTS ET TAXES	110 000 €	- €	- €	110 000 €
64 - PERSONNEL	1 523 995 €	- €	498 486 €	2 022 480 €
permanents	434 290 €	105 000 €	192 000 €	731 290 €
intermittents	943 243 €	47 250 €	358 460 €	1 348 953 €
charges	28 300 €	- €	25 000 €	53 300 €
65 - AUTRES CH. GESTION	11 000 €	- €	11 000 €	22 000 €
66 - CH. FINANCIERES	10 000 €	- €	- €	10 000 €
67 - CH. EXCEPTIONNELLES	3 972 595 €	467 250 €	2 021 196 €	6 461 039 €
Total Charges ht avant amortissements et provisions	185 000 €	- €	25 000 €	210 000 €
68 - Dot aux amortissements	4 157 595 €	467 250 €	2 046 196 €	6 671 040 €
TOTAL CHARGES hors taxe	-2 173 328 €	0 €	-1 566 196 €	3 739 523 €

TOTAL PRODUITS NON AFFECTES
3 739 524 €

RESULTAT hors Subventions	COMPTES DE PRODUITS NON AFFECTES	COMPTES DE PRODUITS NON AFFECTES
	STAGES	PARRAINAGES
	65 000 €	80 000 €
		Autres produits
		204 024 €
		SUBVENTION Itc
		2 969 500 €

M.A.C. 421 000 €
BUDGET EQUILIBRE - €

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2015		FONCTIONNEMENT 2015				ACTIVITÉS 2015			
			PAVILLON NOIR		Subventions & MAQ non affectées	FONCTIONNEMENT 2015	BALLET		PAVILLON NOIR	ACTIVITÉS 2015
			SOUS TOTAL	SOUS TOTAL			SOUS TOTAL	SOUS TOTAL		
VENTES ET COREALISATIONS	1 480 000 €									1 480 000 €
FRAIS ANNEXES	479 267 €									479 267 €
COPRODUCTIONS	200 000 €									200 000 €
BILLETTERIE	165 000 €									165 000 €
STAGES, ATELIERS, GUID	125 000 €		50 000 €		65 000 €					60 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	220 000 €		80 000 €		80 000 €					140 000 €
LOCATIONS, EVENEMENTS	60 000 €		60 000 €		60 000 €					- €
AUTRES PRODUITS	95 000 €		85 000 €		85 000 €					10 000 €
PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS	267 250 €									267 250 €
AUTRES SUBV. EDUC. ACT CULTURELLES	109 024 €		59 024 €		59 024 €					50 000 €
RECETTES COMPLEMENTAIRES	80 000 €									80 000 €
COPRODUCTION AU TITRE DES MAQ	421 000 €		25 000 €		421 000 €					- €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	2 969 500 €		2 944 500 €		2 969 500 €					- €
TOTAL PRODUITS hors taxe	6 671 040 €		134 024 €		3 365 500 €					2 451 517 €
COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2015		FONCTIONNEMENT 2015				ACTIVITÉS 2015			
60. ACHATS	619 500 €		11 500 €	102 000 €		113 500 €				506 000 €
61. SERVICES	445 750 €		162 500 €	183 000 €		345 500 €				100 250 €
62. AUTRES SERVICES EXT.	1 097 767 €		152 000 €	142 000 €		294 000 €				803 767 €
63. IMPOTS ET TAXES	110 000 €		110 000 €		110 000 €					- €
64. PERSONNEL	988 356 €		535 638 €	498 486 €		1 034 124 €				988 357 €
permanents artistique										- €
permanents techn et adm										- €
intermittents artistes	261 290 €			35 000 €		35 000 €				226 290 €
intermittents techn	470 000 €			15 000 €		15 000 €				313 000 €
personnel accueil / occasionnel	68 750 €									68 750 €
charges	1 280 204 €		283 052 €	289 710 €		572 762 €				707 442 €
65. AUTRES CH. GESTION	53 300 €		11 000 €	11 000 €		22 000 €				53 300 €
66. CH. FINANCIERES	22 000 €		10 000 €		10 000 €					- €
67. CH. EXCEPTIONNELLES	10 000 €									- €
Total Charges ht avant amortissements et provisions	6 461 041 €		1 276 196 €	1 276 196 €		2 551 886 €				3 909 156 €
Résultat avant amortissements et provisions	209 999 €		-1 035 690 €	-1 142 172 €		3 365 500 €				-977 639 €
681. Dot aux amortissements	200 000 €		35 000 €		35 000 €					150 000 €
685. Dot aux provisions	10 000 €									10 000 €
689. Fonds dédiés				10 000 €		10 000 €				- €
TOTAL CHARGES hors taxe	6 671 040 €		1 310 690 €	1 301 196 €		2 611 886 €				4 059 156 €
RESULTAT			-1 070 690 €	-1 167 172 €		3 365 500 €				-1 127 639 €

Détail des activités Ballet

Ballet Préjocaj : PRODUCTION		Ballet Préjocaj : DIFFUSION		ACTIVITÉS BALLET	
PRODUCTION 2015	DIFFUSION	ARTISTIQUE	TOTAL 2015		
1 production 20 danseurs	110 représentations				
	1 480 000 €		1 480 000 €		
	479 267 €		479 267 €		
200 000 €			200 000 €		
	15 000 €		15 000 €		
		10 000 €	10 000 €		
267 250 €			267 250 €		
467 250 €	1 974 267 €	10 000 €	2 451 517 €		

VENTES ET COREALISATIONS
FRAIS ANNEXES
COPRODUCTIONS
BILLETTERIE
STAGES, ATELIERS, GUID
PARRAINAGES, MECENAT
LOCATIONS, EVENEMENTS
AUTRES PRODUITS
PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS
AUTRES SUBV. : EDUC. ACT CULTURELLES
RECETTES COMPLEMENTAIRES
COPRODUCTION AU TITRE DES MAQ
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
TOTAL PRODUITS hors taxe

PRODUCTION 2015	DIFFUSION	ARTISTIQUE	TOTAL 2015
170 000 €	51 000 €		221 000 €
30 000 €	36 000 €		66 000 €
11 5 000 €	493 767 €	5 000 €	613 767 €
		988 357 €	988 357 €
60 000 €	116 290 €	50 000 €	226 290 €
45 000 €	260 000 €	8 000 €	313 000 €
47 250 €	169 331 €	490 861 €	707 442 €
	28 300 €		28 300 €
467 250 €	1 154 688 €	1 542 218 €	3 164 156 €
	819 579 €	-1 532 218 €	-712 639 €
	150 000 €		150 000 €
467 250 €	1 304 688 €	1 542 218 €	3 314 156 €
	669 579 €	-1 532 218 €	-862 639 €

60. ACHATS
61. SERVICES
62. AUTRES SERVICES EXT.
63. IMPOTS ET TAXES
64. PERSONNEL
permanents artistique
permanents techn. et adm.
intermittents artistes
intermittents techn
personnel accueil / occasionnel
charges
65. AUTRES CH. GESTION
66. CH. FINANCIERES
67. CH. EXCEPTIONNELLES
Total Charges hi avant amortissements et provisions
Résultat avant amortissements et provisions
681. Dot aux amortissements
686. Dot aux provisions
689. Fonds décaés
TOTAL CHARGES hors taxe
RESULTAT

Détail des activités Pavillon Noir

Ballet Préjocaj - PROGRAMMATION		ACTIVITÉS PAVILLON NOIR	
RESIDENCES ET PROGRAMMATION	GUID	TEMPS FORT, 30 ANS	TOTAL 2015
SEMESTRE I		DISPONIBLE	
125 000 €		40 000 €	165 000 €
5 000 €	35 000 €	5 000 €	45 000 €
100 000 €	10 000 €	30 000 €	140 000 €
35 000 €		15 000 €	50 000 €
		80 000 €	80 000 €
265 000 €	45 000 €	170 000 €	480 000 €

RESIDENCES ET PROGRAMMATION	GUID	TEMPS FORT, 30 ANS	TOTAL 2015
145 000 €	3 000 €	140 000 €	288 000 €
15 000 €	4 250 €	15 000 €	34 250 €
88 000 €	12 000 €	90 000 €	190 000 €
62 000 €	50 000 €	30 000 €	142 000 €
27 750 €	27 500 €	13 500 €	68 750 €
15 000 €	4 000 €	6 000 €	25 000 €
349 750 €	100 750 €	294 500 €	745 000 €
-84 750 €	-55 750 €	-124 500 €	-265 000 €
349 750 €	100 750 €	294 500 €	745 000 €
-84 750 €	-55 750 €	-124 500 €	-265 000 €



BALLET PRELJOCAJ
CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL

Bilan d'activité 2014

Bilan provisoire au 30/09/2014

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 83 48 00 - Fax +33 (0)4 42 83 48 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Billetterie 0911 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des
Bouches-du-Rhône - INSEE 33 307 189 00063 - Code APE 9001Z - Licences d'entrepreneur de spectacles 1-146601 / 2-112311 / 3-112312 - Association loi 1901



Créations et tournées des spectacles du Ballet Preljocaj :

Le Ballet a proposé 112 dates en tournée, et 5 dates au Pavillon Noir à Aix-en-Provence.

Empty moves (Parts I, II & III) / Création 2014 : 18 représentations

En contrepoint des grandes formes chorégraphiques, Angelin Preljocaj a poursuivi sa recherche sur le mouvement et les formes abstraites avec 4 danseurs, sur la bande sonore de John Cage *Empty words*.

La première a pu être présentée 1 fois sur les 5 dates prévues au Festival Montpellier Danse en juillet 2014 puis en tournée : Château-Arnoux, Toulon, Bolzano (Italie), Durham (Etats-Unis), Montpellier (deux dates en compensation des annulations de juin).

La création a également été présentée dans le cadre de la Tanzmesse de Düsseldorf en août 2014.

Coproduction : Montpellier Danse, Théâtre de la Ville Paris.

Répertoire :

Blanche Neige : reprise du spectacle après deux années de pause.

La spectacle dépasse les 250 représentations depuis sa création en 2008.

35 représentations en 2014 : États-Unis (New York, Chicago), Macao (Chine), Bangkok (Thaïlande), Corée (Séoul), Martignes, Versailles, Aix-en-Provence, Maastricht, Gênes (Italie) avec orchestre.

Les Nuits : poursuite de la tournée de la création 2013 créé dans le cadre de Marseille Provence 2013.

45 représentations en France et à l'étranger (110 dates depuis la création) : Théâtre National de Chaillot à Paris, Perpignan, Châteauevallon, Arcachon, La Rochelle, Maubeuge, Toulon, Albi, Dijon, Cannes, Massy, Noisy-le-Grand, Bergen (Norvège), Maastricht, Ljubjana (Slovénie), Zagreb (Croatie), Los Angeles (Etats-Unis).

Suivront mille ans de calme, créé en 2010, arrive en fin de tournée avec 2 représentations : St Pölten (Autriche), Fribourg (Suisse). 120 représentations depuis la création.

Ce que j'appelle oublié : 9 représentations, Toulon, Saint Etienne du Rouvray, Forbach, Clermont-Ferrand, Tel Aviv (Israël).

Le Ballet a également présenté différents programmes de pièces plus légères à Gap, Echirolles, et dans le cadre de programmes de coopération (Tirana en Albanie, Ouagadougou au Burkina Faso) : ***Royaume Uni, Le Sacre du printemps, Annonciation, soirées de duos.***

Projets de coopération :

Le Ballet Preljocaj a poursuivi le développement de projets de coopération culturelle avec le Burkina Faso. Des master-class et un travail de répertoire avec les danseurs des pays concernés ont été menés dans le cadre du festival de Ouagadougou.

Un projet de coopération est mis en place à partir de 2014 dans le cadre d'une convention triennale avec le ministère de la Culture d'Albanie, l'Opéra de Tirana et l'ambassade de France : reprises du Ballet, master classes, accueil de spectacles du Ballet Preljocaj.

PAVILLON NOIR



mise à jour du 27/05/2014

SEPTEMBRE 13

11	Biarritz	Gare du midi, dans le cadre du festival <i>Temps d'aimer</i>	<i>Les Nuits</i>
14	Lens	Auditorium du Musée du Louvre	<i>Annonciation, Centaures</i>
22	Mulhouse	La Filature, dans le cadre du festival <i>Musica</i>	<i>Les Nuits</i>
23 > 24	Luxembourg	Grand Théâtre de Luxembourg	<i>Les Nuits</i>
27	St. Pölten, Autriche	Festspielhaus	<i>Les Nuits</i>

OCTOBRE 13

4	Linz, Autriche	Posthof - Zeitkultur am Hafen	<i>Annonciation, Royaume Uni</i>
01 > 09 (relâche 06)	Aix-en-Provence	Grand théâtre de Provence	<i>Les Nuits</i>
12 > 13	Fréjus	Théâtre le Forum	<i>Les Nuits</i>
17 > 19	Brest	Le Quartz	<i>Les Nuits</i>
24	Avignon	Opéra Théâtre d'Avignon	<i>Royaume Uni, Le Sacre du printemps</i>
30	Minneapolis, États-Unis	University of Minnesota, Northrop Auditorium	<i>Suivront mille ans de calme</i>

NOVEMBRE 13

01	Astana, Kazakhstan	Opéra d'Astana	<i>Les Nuits</i>
06	Almaty, Kazakhstan	Opéra d'Almaty	<i>Les Nuits</i>
01 > 02	Ann Arbor, Michigan, États-Unis	University Musical Society	<i>Suivront mille ans de calme</i>
07 > 09	New-York City, États-Unis	Brooklyn Academy of Music	<i>Suivront mille ans de calme</i>
14 > 16	Madrid, Espagne	Teatro Canal, dans le cadre de <i>Madrid en danza</i>	<i>Annonciation, Le Sacre du printemps</i>
22	Saint-Cyr-l'École	Théâtre Gérard Philipe	<i>Royaume Uni</i>
23 > 24	Saint-Petersbourg, Russie	Théâtre Alexandrinsky, dans le cadre du festival <i>Diaqhilev</i>	<i>Les Nuits</i>

DECEMBRE 13

03 > 05	Clermont-Ferrand	Comédie de Clermont-Ferrand	<i>Les Nuits</i>
12 > 19 (relâche 16)	Versailles	Opéra Royal - Château de Versailles	<i>Les Nuits</i>
13	Sartrouville	Théâtre de Sartrouville	<i>Royaume Uni, Le Sacre du printemps</i>
18 > 20	Aix-en-Provence	Pavillon Noir	<i>Ce que j'appelle oublié</i>
19	Auxerre	Théâtre d'Auxerre	<i>Annonciation, Royaume Uni</i>

JANVIER 14

03 > 19 (relâche 06 et 13)	Paris	Théâtre National de Chaillot	<i>Les Nuits</i>
09 > 10	St-Etienne-du-Rouvray	Le Rive gauche, en partenariat avec les Deux Rives	<i>Ce que j'appelle oublié</i>
14 > 15	Clermont-Ferrand	La Comédie de Clermont-Ferrand	<i>Ce que j'appelle oublié</i>
18	Ouagadougou, Burkina Faso	dans le cadre du <i>Festival international de danse de Ouagadougou</i>	<i>Annonciation</i>
23 > 24	Perpignan	L'Archipel	<i>Les Nuits</i>
31	Arcachon	Théâtre Olympia	<i>Les Nuits</i>

FÉVRIER 14

1	Arcachon	Théâtre Olympia	<i>Les Nuits</i>
04 > 06	La Rochelle	La Coursive, scène nationale	<i>Les Nuits</i>
06 > 07	Maubeuge	Le Manège	<i>Les Nuits</i>
18	Toulon	Théâtre Liberté	<i>Ce que j'appelle oublié</i>
21	Forbach	Le Carreau	<i>Ce que j'appelle oublié</i>
21	Cannes	Palais des festivals	<i>Les Nuits</i>
26 > 27	Echirolles	Théâtre de la Rampe	<i>Royaume Uni, Le Sacre du printemps</i>



MARS 14

15	Maastricht, Pays-Bas	Theater aan het Vrijthof	<i>Les Nuits</i>
15	St. Pölten, Autriche	Festspielhaus	<i>Suivront mille ans de calme</i>
19	Fribourg, Suisse	Equilibre	<i>Suivront mille ans de calme</i>
28 > 30	Blagnac	Odyssud	<i>Les Nuits</i>
31	Beauvais	Théâtre du Beauvaisis	<i>Ce que j'appelle oubli</i>

AVRIL 14

04	Albi	Scène Nationale d'Albi	<i>Les Nuits</i>
23 > 27	New York, États-Unis	Lincoln Center, en partenariat avec le Joyce Theater	<i>Blanche Neige</i>

MAI 14

2 > 4	Chicago, États-Unis	The Harris Theatre	<i>Blanche Neige</i>
09 > 11	Tirana, Albanie	Opéra de Tirana	<i>Royaume Uni</i>
16 > 17	Tel Aviv, Israël	Suzanne Delall Center	<i>Ce que j'appelle oubli</i>
23 > 28	Gênes, Italie	Teatro Carlo Felice	<i>Blanche Neige</i>

JUIN 14

03	Bergen, Norvège	Grieghallen, dans le cadre du <i>Bergen International Festival</i>	<i>Les Nuits</i>
20 > 22	Los Angeles, États-Unis	Los Angeles Music Center	<i>Les Nuits</i>
22 > 26	Montpellier	Théâtre de l'Agora, dans le cadre de <i>Montpellier danse</i>	<i>Empty moves (parts I, II & III), création 2014</i>

JUILLET 14

04 > 05	Ollioules	CNDC de Châteauevallon	<i>Les Nuits</i>
11 > 12	Durham, États-Unis	dans le cadre du <i>American Dance Festival</i>	<i>Empty moves (parts I, II & III), création 2014</i>
21	Bolzano, Italie	Sala grande, dans le cadre de <i>Bolzano Danza</i>	<i>Empty moves (parts I, II & III), création 2014</i>

AOUT 14

27	Düsseldorf, Allemagne	Capitol Theater, dans le cadre de <i>Tanzmesse</i>	<i>Empty moves (parts I, II & III), création 2014</i>
----	-----------------------	----------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

CONTACTS

Direction Nicole Saïd, nicole.said@preljocaj.org
 Production / diffusion Emmanuelle Mandel, production@preljocaj.org
 Alice Dumas, diffusion1@preljocaj.org
 Communication Sophie Paul, communication@preljocaj.org

BALLET PRELJOCAJ
 Centre Chorégraphique National
 Pavillon Noir
 530 avenue Mozart CS 30824
 13627 Aix-en-Provence cedex 1 - France
 T: +33 (0)4 42 93 48 00 - F: +33 (0)4 42 93 48 01
www.preljocaj.org



TOURNEES

programme	dates	ville	pays	théâtre	nombre de représentations
Les Nuits	ven 03 janv 14	Paris	France	Théâtre National de Chaillot	15
Ce que j'appelle oubli	et ven 10 janv 14	St-Etienne-du-Rouvray	France	Le Rivage, en partenariat avec les Deux Rives	2
Annunciation	sam 14 janv 14	Clermont-Ferrand	France	La Comédie de Clermont-Ferrand	2
Les Nuits	jeu 23 janv 14	Ouagadougou	Burkina Faso	l'Archipel	1
Les Nuits	et ven 24 janv 14	Perpignan	France	Théâtre Olympia	1
Les Nuits	et ven 31 janv 14	Aracchon	France	La Course, scène nationale	2
Les Nuits	et ven 04 févr 14	La Rochelle	France	La Manège	2
Ce que j'appelle oubli	jeu 06 févr 14	Maubeuge	France	Théâtre Liberté	1
Ce que j'appelle oubli	et ven 07 févr 14	Toulon	France	Le Carreau	1
Les Nuits	ven 21 févr 14	Forbach	France	Palais des festivals	1
Royaume Uni, Le Sacre du printemps	et jeu 27 févr 14	Cannes	France	Théâtre de la Rampe	1
Les Nuits	sam 15 mars 14	Maasricht	Pays-Bas	Theater aan het Vrijhof	2
Suivront mille ans de calme	sam 15 mars 14	St. Pöten	Autriche	Festspielhaus	1
Suivront mille ans de calme	mer 19 mars 14	Fribourg	Suisse	Equilibre	1
Les Nuits	ven 28 mars 14	Biannac	France	Odyssée	2
Ce que j'appelle oubli	lun 31 mars 14	Beauvais	France	Théâtre du Beauvaisis	1
Les Nuits	ven 04 avr 14	Albi	France	Scène Nationale d'Albi	1
Blanche Neige	mer 23 avr 14	New York	Etats-Unis	Lincoln Center, en partenariat avec le Joyce Theater	6
Blanche Neige	ven 02 mai 14	Chicago	Etats-Unis	The Harris Theatre	1
Royaume Uni	ven 06 mai 14	Tirana	Albanie	Opéra de Tirana	2
Blanche Neige	ven 16 mai 14	Tel Aviv	Israël	Suzanne Dalal Center	1
Ce que j'appelle oubli	et ven 23 mai 14	Gènes	Italie	Teatro Carlo Felice	5
Blanche Neige	et ven 28 mai 14	Bergen	Norvège	Grigghallen, dans le cadre du Bergen International Festival	2
Les Nuits	mar 03 juin 14	Los Angeles	Etats-Unis	Los Angeles Music Center	3
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	jeu 27 août 14	Bozano	France	Théâtre de l'Agora, dans le cadre de Montpellier danse	1
Les Nuits	dim 22 juin 14	Montpellier	France	CNDQ de Châteauneuf	2
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	et ven 04 juil 14	Oullins	France	dans le cadre de l'American Dance Festival	2
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	et ven 11 juil 14	Durban	Etats-Unis	Sala grande, dans le cadre de Bolzano Danza	1
Les Nuits	lun 21 juil 14	Düsseldorf	Allemagne	Capitol Theater, dans le cadre de Tanzmesse	1
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	mar 02 sept 14	Johannesburg	Afrique du Sud	dans le cadre du festival Dance Umbrella	2
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	sam 06 sept 14	Johannesburg	Afrique du Sud	dans le cadre de l'Université de Johannesburg	2
Les Nuits	ven 19 sept 14	Montréal	Canada	Macao cultural center	2
Soirées Duos	et ven 20 sept 14	Macao	Chine	dans le cadre du festival Quartiers Danse	2
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	mer 24 sept 14	Bangkok	Thaïlande	dans le cadre du Bangkok festival for music and dance	2
Blanche Neige	jeu 25 sept 14	Vancouver	Canada	The Dance Centre	2
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	ven 03 oct 14	Châteauneuf	France	Théâtre Duranc	1
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	mar 07 oct 14	Toulon	France	Théâtre Liberté	1
Les Nuits	mar 07 oct 14	Ljubljana	Slovenie	Conservatoire	1
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	jeu 09 oct 14	Zagreb	Croatie	Théâtre National	1
Les Nuits	mar 14 oct 14	Aix-en-Provence	France	Pavillon Noir	5
Blanche Neige	ven 24 oct 14	Dijon	France	Auditorium de l'Opéra	3
Annunciation	ven 14 nov 14	Séoul	Corée du Sud	Seoul Art Center, avec le soutien de Hyundai Card	3
Les Nuits	ven 21 nov 14	Gap	France	La Passerelle	1
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	dim 23 nov 14	Massy	France	Opéra de Massy	1
Les Nuits	mer 26 nov 14	Nesly-le-Grand	France	Espace Michel Simon	2
Soirées Duos	ven 28 nov 14	Montpellier	France	Théâtre des Treize Vents	1
Blanche Neige	mar 02 déc 14	Moscou	Russie	dans le cadre du festival Contexte Diana Vishneva	2
Blanche Neige	lun 08 déc 14	Marignus	France	Les Salins, Scène nationale de Marignus	2
Blanche Neige	mer 17 déc 14	Aix-en-Provence	France	Grand Théâtre de Provence	6
Blanche Neige	lun 29 déc 14	Versailles	France	Opéra royal du château de Versailles	5
Blanche Neige	et mar 30 déc 14	Maasricht	Pays-Bas	Theater aan het Vrijhof	2
nombre de représentations					117
à Aix et Communauté du Pays d'Aix					9,4%
en Région Provence Alpes Côte d'Azur					11
en France hors Région Provence Alpes Côte d'Azur					7,7%
Europe					41,9%
autres pays étrangers					13,7%
Total					27,4%
Nombre de lieux					52
Nombre de spectateurs					86 650

Répartition par pièce chorégraphique

Annunciation	2%	2
Le Sacre du printemps	2%	2
Blanche Neige	29%	35
Duos	3%	3
Suivront mille ans de calme	2%	2
Ce que j'appelle oubli	8%	9
Royaume-Uni	3%	4
Les Nuits	38%	45
Empty moves (parts I, II & III), création 2014	15%	18
Total 2014		120
nombre de pièces différentes présentées		9



Programmation :

Les créations du Ballet Preljocaj à Aix-en-Provence :

Le public d'Aix-en-Provence et de la région a l'opportunité d'assister aux dernières créations d'Angelin Preljocaj et de découvrir ou redécouvrir des pièces de son répertoire.

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ **EMPTY MOVES (PARTS I, II & III) - CRÉATION 2014**

Mardi 14 octobre 2014 à 20h30
Mercredi 15 octobre 2014 à 20h30
Jeudi 16 octobre 2014 à 20h30
Vendredi 17 octobre 2014 à 20h30
Samedi 18 octobre 2014 à 19h30

BALLET PRELJOCAJ, ANGELIN PRELJOCAJ **BLANCHE NEIGE** – au Grand Théâtre de Provence

Lundi 08 décembre 2014 à 20h30
Mardi 09 décembre 2014 à 20h30
Mercredi 10 décembre 2014 à 19h30
Vendredi 12 décembre 2014 à 20h30
Samedi 13 décembre 2014 à 20h30
Dimanche 14 décembre 2014 à 15h

Spectacles répétés en 2014 au Pavillon Noir donnant lieu à des rencontres avec le public :

Trois spectacles du Ballet Preljocaj repris par les danseurs du Ballet ont donné lieu à des séances de rencontres avec le public du Pavillon Noir dans le cadre de répétitions publiques et de rencontres avec Angelin Preljocaj :

- Janvier - Mars - Juin : **Les Nuits**
- Janvier et février 2014 : **Ce que j'appelle oublié**
- Février - Août : **Royaume Uni / Le Sacre du printemps**
- Mars - Avril : **Blanche Neige**
- Avril - Mai – Juin - Juillet : **Empty moves (Parts I, II & III)**

Résidences 2014 au Pavillon Noir :

Le Ballet Preljocaj a choisi cette année d'accueillir en résidence quatre chorégraphes : Christian Ubl (Istres), Maman Sani Moussa (Niger), Souleymane Ladj Koné (Burkina Faso) et Andrea Costanzo Martini (Israël).

Ils ont travaillé dans les studios du Pavillon Noir pour leurs répétitions et sur le plateau du Théâtre pour finaliser leurs créations. Des rendez-vous seront organisés afin de permettre au public du Pavillon Noir d'aller à la rencontre de ces artistes.

PAVILLON NOIR



Spectacles programmés en 2014 au Pavillon Noir :

La programmation du Pavillon Noir permet d'assister aux spectacles de compagnies régionales, nationales et internationales, proposés par des chorégraphes de renom et de jeunes talents à découvrir. Certains spectacles sont des créations réalisées dans le cadre des résidences d'artistes. Depuis 2006, environ 15 compagnies sont accueillies chaque année.

**BALLET DE LORRAINE,
MERCÉ CUNNINGHAM & TWYLA THARP**
Du jeudi 16 janvier 2014 au samedi 18 janvier 2014
3 représentations, 1 213 spectateurs

SYSTÈME CASTAFIORE, MARCIA BARCELLOS & KARL BISCUIT
AKTUALISMUS OROTARIO MONGOL / 4 LOG VOLAPÛL
Du mardi 21 janvier 2014 au vendredi 24 janvier 2014
6 représentations, 2 132 spectateurs

PI : ES, ALAIN BUFFARD
BARON SAMEDI
Du jeudi 30 janvier 2014 au samedi 01 février 2014
3 représentations, 696 spectateurs

ARUSHI MUDGAL (Inde)
SÛTRA
Mardi 04 et mercredi 05 février 2014
2 représentations, 793 spectateurs

KEIIN YOSHIMURA (Japon)
Kamigata-Mai
Vendredi 07 et samedi 08 février 2014
2 représentations, 448 spectateurs

CUBE, CHRITIAN UBL
SHAKE IT OUT
Jeudi 20 et vendredi 21 février 2014
2 représentations, 687 spectateurs, artiste en résidence au Pavillon Noir

La programmation du mois de mars a été constituée en Temps fort consacré à la nouvelle scène contemporaine. Une programmation resserrée en préfiguration d'un Temps fort biennal à partir de septembre 2015.

GAËLLE BOURGES
LA BELLE INDIFFÉRENCE
Mardi 11 et mercredi 12 mars 2014
2 représentations, 658 spectateurs

ROY ASSAF (Israël)
SIX YEARS LATER... / THE HILL
Vendredi 14 et samedi 15 mars 2014
2 représentations, 781 spectateurs

COMPAGNIE YK PROJECTS, QUDUS ONIKEKU (Nigeria)
QADDISH
Mardi 18 mars 2014 à 20h30
1 représentation, 238 spectateurs

PAVILLON NOIR



JÉRÔME BRABANT (La Réunion) / HEIMAT
HIROAKI UMEDA (Japon) / WHILE GOING TO A CONDITION
Jeudi 20 mars 2014
1 représentation, 364 spectateurs

LA COMPAGNIE DE SOI, RADHOUANE EL MEDDEB (France / Tunisie)
SOUS LEURS PIEDS LE PARADIS
Samedi 22 mars 2014
1 représentation, 246 spectateurs

L'ASSOCIATION FRAGILE, CHRISTIAN RIZZO
SAKINAN GÖZ ÇÖP BATAR
Mardi 25 mars 2014
1 représentation, 238 spectateurs

HALORY GOERGER & ANTOINE DEFOORT
GERMINAL
Jeudi 27 mars 2014 et Vendredi 28 mars 2014
2 représentations, 769 spectateurs, en co-réalisation avec les ATP

D'avril à juin 2014 :

COMPAGNIE SEYDOU BORO, SEYDOU BORO
POURQUOI LA HYÈNE A LES PATTES INFÉRIEURES PLUS COURTES QUE CELLES DE DEVANT ET LE SINGE LES FESSES PELÉES ?
Du Jeudi 03 au samedi 05 avril 2014
6 représentations, 2 205 spectateurs

NEUER TANZ, VA WÖFL (Allemagne)
SACRE DU PRINTEMPS + &DU
Du mercredi 09 au vendredi 11 avril 2014
3 représentations, 784 spectateurs

CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLÉANS, JOSEF NADJ
ATEM LE SOUFFLE
Du mercredi 16 au Samedi 19 avril 2014
8 représentations, 514 spectateurs (jauge réduite 65 places)

MAMAN SANI MOUSSA (Niger)
CRÉATION
Mardi 03 juin 2014 à 19h
1 représentation, 380 spectateurs
Artiste en résidence au Pavillon Noir d'avril à juin 2014

SOULEYMANE LADJI (Burkina Faso)
CRÉATION
Mardi 17 juin 2014 à 19h
1 représentation, 376 spectateurs
Artiste en résidence au Pavillon Noir d'avril à juin 2014

PAVILLON NOIR



De septembre à décembre 2014 :

IRÈNE TASSEMBEDO (Burkina Faso)

LE MANTEAU

Du mercredi 1er au vendredi 03 octobre 2014

3 représentations

FANA TSHABALALA (Afrique du Sud)

MAN

Mardi 28 octobre 2014

1 représentation

ANDREA COSTANZO MARTINI (Israël)

GENTE CHE CONTA

Jeudi 06 et vendredi 07 novembre 2014

2 représentations, en co-réalisation avec Dansem

Artiste en résidence au Pavillon Noir en novembre 2014

COMPAGNIE LA LISEUSE, GEORGES APPAIX

UNIVERS LIGHT OBLIQUE – À voir en famille

Du mardi 18 au jeudi 20 novembre 2014

5 représentations, en co-réalisation avec Dansem

ALESSANDRO SCIARRONI (Italie)

UNTITLED

Mardi 02 et mercredi 03 décembre 2014

2 représentations, en co-réalisation avec Dansem

COMPAGNIE GRENADE, JOSETTE BAÏZ

WELCOME

Du mardi 16 au jeudi 18 décembre 2014

3 représentations

63 représentations, 25 compagnies

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 (0)4 42 83 40 00 - Fax +33 (0)4 42 83 40 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Billetterie 0811 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des
Bouches-du-Rhône - INSEE 33 307 189 00063 - Code APE 9001Z - Licences d'entrepreneurs de spectacles 1-140001 / 2-112311 / 3-112312 - Association loi 1901



ACTION CULTURELLE

Désormais bien installé dans le paysage socio-culturel de la région, le Ballet Preljocaj, en tant que Centre Chorégraphique National, met l'accent sur quatre axes de travail pour continuer de développer sa politique d'action culturelle :

- **affiner la réception critique des œuvres,**

- **accompagner des projets innovants** sur le lien entre art et entreprise avec les pôles d'excellence de la région dans les domaines de la formation ou du secteur privé,

- **imaginer des actions spécifiques en milieu rural pour toucher des publics plus éloignés de l'offre culturelle,**

- **devenir un lieu de référence pour les échanges pédagogiques.**

À travers cette politique, le Ballet Preljocaj cherche à répondre aux nécessités de proximité et d'échange qui fondent le public de demain. De la découverte de la danse au développement de la culture chorégraphique, il s'inscrit dans une volonté d'élargissement et de fidélisation des publics.

Chaque année, dans le cadre de son dispositif d'action culturelle, le Ballet Preljocaj :

- accueilli 5 300 personnes à ses rendez-vous réguliers autour des spectacles de la programmation,
- impliqué près de 28 000 personnes dans ses actions de sensibilisation,
- dispensé plus d'un millier d'heures d'ateliers de pratique chorégraphique et de stages,
- travaillé avec plus de 200 structures différentes dont 100 écoles,
- ouvert son théâtre à près de 6 000 scolaires et étudiants,
- rassemblé près de 1 300 personnes autour des présentations d'ateliers,
- proposé une soixantaine d'interventions du G.U.I.D. et touché ainsi plus de 15 300 personnes.

UNE INVITATION À LA DÉCOUVERTE ET À LA RENCONTRE

Le Ballet Preljocaj ouvre les portes du Pavillon Noir au public curieux de découvrir l'univers de la danse et lui permet d'approcher le travail des artistes au quotidien.

Chaque année, l'équipe du Ballet Preljocaj construit un programme d'actions avec ses partenaires en partant de l'idée qu'il y a autant de regards et de formes d'intérêt que de spectateurs. Ces actions culturelles donnent des clés de lecture aux différents publics, pour qu'ils appréhendent une œuvre grâce à un sens critique et une culture chorégraphique accrus. Chacun peut ainsi construire sa propre histoire avec la danse.

Le Pavillon Noir est un lieu à vivre, qui propose à chacun de se familiariser avec la danse au travers de différents rendez-vous tout public ou en construisant des projets avec des publics spécifiques.

Les répétitions publiques, vidéodances, visites et studios ouverts sont autant d'invitations à échanger avec les artistes et à découvrir la naissance d'une œuvre. Chaque année, ces formules gratuites et conviviales rassemblent près de 5 000 personnes et les projets de découverte de l'art chorégraphique permettent à autant de scolaires d'assister aux spectacles programmés.

PAVILLON NOIR



RÉPÉTITIONS PUBLIQUES

Dans le Théâtre du Pavillon Noir, ces rendez-vous sont l'occasion d'assister à la répétition d'un spectacle avant sa représentation et de découvrir le travail quotidien d'un chorégraphe et de ses danseurs. Ces répétitions publiques sont aussi bien organisées autour des spectacles du Ballet Preljocaj qu'autour des créations des compagnies invitées.

8 répétitions publiques ont été programmées durant l'année 2014 : 5 du Ballet Preljocaj et 3 de chorégraphes invités (Christian Ubl, Andrea Costanzo Martini, Josette Baïz).

8 rencontres avec les chorégraphes (Castafiore, Christian Ubl, Gaëlle Bourges, Radhouane El Meddeb, Seydou Boro, Souleymane Ladji Koné, Maman Sani Moussa, Georges Appaix).

VIDÉODANSE

C'est une projection de vidéos sélectionnées par un artiste invité en lien avec son spectacle et son univers artistique. Elle s'appuie sur des extraits vidéo de pièces chorégraphiques et permet d'explorer un thème en croisant témoignages d'interprètes, souvenirs de tournées et références artistiques.

7 cycles de vidéodanse : Ballet de Lorraine, Alain Buffard, Arushi Mudgal / Keiin Yoshimura, Josef Nadj, Irène Tassebedo, Angelin Preljocaj (X 2) / 50 projections.

VOYEZ-VOUS ÇA !

Ces rendez-vous sont l'occasion pour le public de se retrouver avant le spectacle autour d'un verre pour discuter de qu'il va voir, en compagnie d'un Historien des Arts ou d'un Maître de conférence en études théâtrales.

6 « voyez-vous ça ! » ont été » programmés autour de spectacles de Gaëlle Bourges, Qudus Onikeku / Radhouane El Meddeb, Christian Rizzo / Antoine Defoort, VA Wölfel, Angelin Preljocaj, Alessandro Sciarroni

SOIRÉE DES ENFANTS (6 À 10 ANS)

Pendant que les parents assistent au spectacle, les enfants sont accueillis au Pavillon Noir pour un atelier créatif autour du thème de la pièce présentée au théâtre (création de pantins, illusion d'optique avec un corps en mouvement, théâtre d'ombres, sculptures de corps en papier aluminium, fil de fer...).

1 soirée des enfants a été organisée autour du spectacle de Andrea Martini.

ACCUEILS DE GROUPES ET VISITES

Les accueils de groupe s'adressent à tout type de structures: établissements scolaires, centres sociaux, écoles de danse, associations, comités d'entreprise... Des visites tout public sont également proposées le mercredi et le samedi. Elles sont l'occasion de lever le voile sur une architecture singulière, de revenir sur le parcours du Ballet Preljocaj et de découvrir le fonctionnement d'un Centre Chorégraphique National.

42 visites du Pavillon Noir et accueil de groupes programmées pour l'année 2014.

PAVILLON NOIR



PARCOURS DE DÉCOUVERTE

Des modules de pratique de la danse, ateliers chorégraphiques de longue durée, ateliers interdisciplinaires sont mis en place en partenariat avec notamment des établissements scolaires et universitaires (filières générales ou sections artistiques), le programme Parcours danse dans 4 écoles d'Aix en Provence avec le Conservatoire et la Ville, des écoles de danse, des associations de la Communauté du Pays d'Aix. Toujours combinés avec d'autres types d'actions, ces projets - mises en situation autant physiques que réflexives - s'inscrivent dans une démarche du « faire » et du « voir » qui amène les participants à découvrir la danse contemporaine comme danseur et comme spectateur.

Près de 800 ateliers de pratique artistique programmés (plus de 1 000 heures).

STAGES DE DANSE

En lien avec la programmation, les stages de danse permettent d'appréhender le langage d'un chorégraphe. Ils sont animés par les danseurs du Ballet Preljocaj ou par les artistes invités. Ils ont lieu généralement le temps d'un week-end et sont destinés aux débutants comme aux confirmés. D'autres stages sont organisés spécifiquement pour les écoles de danse.

10 stages de danse programmés :

2 stages avec Guillaume Siard et Céline Galli / Ballet Preljocaj

1 stage avec un danseur de Système Castafiore pour les enfants de 9 à 11 ans

1 stage avec Seydou Boro pour les enfants de 5-7 ans

1 stage avec Souleymane Ladji Koné

1 stage avec Maman Sani Moussa

1 stage avec Irène Tassebedo

1 stage avec Andrea Martini

1 stage avec un danseur de Georges Appaix pour les enfants de 8 à 10 ans

1 stage de découverte des Arts du Cirque avec le CIAM autour du spectacle de Alessandro Sciarroni

G.U.I.D.

Pour aller à la rencontre de tous les publics, le Ballet Preljocaj mène la danse là où on ne l'attend pas. Généralement composé de six danseurs, le G.U.I.D. (Groupe Urbain d'Intervention Dansée) sillonne la région dans des lieux inattendus pour présenter des extraits de chorégraphies d'Angelin Preljocaj au plus grand nombre. Les danseurs évoluent dans l'environnement urbain sans dispositif scénique et s'adaptent au cadre qui leur est donné. Au programme, des extraits de spectacles de 1985 à aujourd'hui reflétant 25 ans de répertoire. Le G.U.I.D. propose un voyage initiatique à l'art chorégraphique, ponctué par un échange convivial avec les danseurs et l'équipe du Ballet Preljocaj.

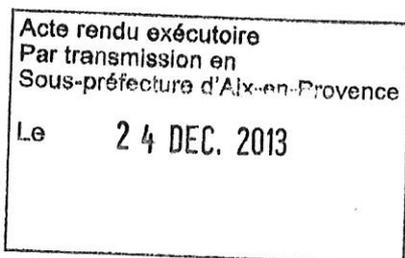
Chorégraphie : Angelin Preljocaj

Responsable artistique : Guillaume Siard

Répétiteurs : Dany Lévêque, Guillaume Siard

50 représentations du GUID programmées en 2014 à Aix en Provence et sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

PAVILLON NOIR



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A299

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la convention multipartenariale triennale et de convention d'occupation 2013-2015 avec le Ballet Preljocaj et attribution de subvention pour l'exercice 2014 - Attribution de subventions au Festival International d'Art Lyrique pour l'exercice 2014 dans le cadre de la convention triennale 2012-2014

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Héléne - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVESEA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Lillane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Politique culturelle

Objet : - Approbation de la convention multipartenariale et de convention d'occupation triennale 2013-2015 avec le Ballet Preljocaj et attribution de subvention pour l'exercice 2014.
-Attribution de subventions au Festival international d'Art Lyrique pour l'exercice 2014 dans le cadre de la convention triennale 2012-2014

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'approuver la convention d'objectifs et la convention d'occupation 2013 2015 entre la CPA et le Ballet Preljocaj et de lui attribuer une subvention pour l'exercice 2014 de **600 000 €**. Il vous est proposé également par la présente délibération d'attribuer une subvention de fonctionnement de **756 500€** et une subvention d'investissement de **80 000€** pour l'exercice 2014, à l'association « Festival International d'Art Lyrique /Académie Européenne de Musique ». Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la convention pluriannuelle et multipartenariale d'objectifs de la période 2012/2014 adoptée par le Conseil Communautaire du 15 décembre 2011.

Exposé des motifs :

1 Le Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National

Créée en décembre 1984, la Compagnie Preljocaj devient Centre Chorégraphique National de Champigny-sur-Marne et du Val-de-Marne en 1989. En 1996, elle est accueillie à la Cité du Livre d'Aix-en-Provence et devient Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le Ballet Preljocaj est aujourd'hui constitué de 25 danseurs permanents, plus de 100 représentations par an sont effectuées en France comme à l'étranger. Depuis la création de sa compagnie, Angelin Preljocaj a créé 47 chorégraphies, du solo aux grandes formes.

Ses créations sont reprises au répertoire de nombreuses compagnies, dont il reçoit également des commandes. C'est le cas notamment de La Scala de Milan, du New York City Ballet, du Staatsoper de Berlin et du Ballet de l'Opéra national de Paris.

En 2013, le Ballet a présenté ses créations 138 fois en France et dans 14 Pays : Inde, Italie, Hongrie, Serbie, Espagne, Pays Bas, Allemagne, Kazakhstan, Liban, Luxembourg, Slovaquie, Etats-Unis et Russie.

Le public est également accueilli au Pavillon Noir à l'occasion des nombreux rendez-vous avec les artistes organisés autour de cette programmation : studios ouverts, présentation de fin de résidence, apéros danse, répétitions publiques (8 par an), visites guidées et accueils de groupes (190 par an), lectures vidéo-danse (5 cycles, 40 projections), spectacles en collaboration avec des partenaires du territoire tels les ATP d'Aix-en-Provence ou Seconde Nature. Chaque année plus de 9 000 personnes assistent à ces activités au Pavillon Noir.

Le Ballet Preljocaj irrigue le territoire communautaire du Pays d'Aix par l'animation de stages et d'ateliers de pratique artistique (225 ateliers, 350 heures de pratique dispensées à plus de 1 000 participants, 7 stages par an), la collaboration avec les conservatoires, les interventions dansées dans l'espace urbain avec le GUID, Groupe urbain d'intervention dansée (40 G.U.I.D. par an, 8 000 spectateurs environ). Un dispositif complet a été mis en place pour permettre au public de voir la danse partout et autrement.

Ces activités sont conduites en collaboration avec 231 structures partenaires du territoire communautaires en 2012 : associations, centres sociaux, comités

d'entreprises, maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées, université, écoles de danse, structures culturelles.

La convention d'objectifs triennale 2013 2015

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006- 2008

(Délibération N° 2006- A147 du Conseil Communautaire du 25 juin 2006) conclue entre le CCN et l'Etat, la ville d'Aix en Provence, le Conseil Régional PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la CPA.

Cette convention a été renouvelée par la délibération N° 2011-A009 du Conseil Communautaire du 21 janvier 2011 pour la période 2010 2012, après une année de transition en 2009, où une convention annuelle d'objectifs bipartite a été signée entre la CPA et le Ballet Preljocaj.

La convention d'objectifs 2013-2015 annexée comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au CCN de mener à bien son projet artistique sur la base de la programmation et des budgets prévisionnels annexés du CCN des trois années référentes de la convention.

Pour permettre à l'association Ballet Preljocaj de réaliser son projet et d'atteindre les objectifs énoncés dans la convention d'objectifs ci-annexée, les partenaires signataires s'engagent à financer l'association Ballet Preljocaj sur la base du budget de plein exercice 2013, annexé à la présente convention et selon la répartition suivante :

institution	2013	2014	2015
Etat- Ministère de la culture	1 405 000 €	1 415 000 €	1 415 000 €
Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur	460 000 €	430 000 €	430 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	211 500€	211 500 €	211 500 €
Communauté du Pays d'Aix	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Ville d'Aix-en-Provence	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Total Subventions	3 001 500 €	2 981 500 €	2 981 500 €
Budget de Fonctionnement	7 259 87 5€	6 315 204 €	7 174 004 €

La convention d'occupation

Les conditions d'occupation du Bâtiment dit « le Pavillon Noir » par le Ballet Preljocaj sont définies dans la convention d'occupation annexée du Centre Chorégraphique National, pour une durée égale à celle de la convention pluriannuelle et multipartenariale d'objectifs soit la période 2013 2015.

Ces deux conventions sont réputées indissociables

Le loyer annuel versé par le Ballet Preljocaj s'élève à 140 000 € pour l'année 2013, payable à terme échu. Pour les exercices 2014 et 2015, le montant du loyer annuel sera indexé sur la variation du montant de la subvention de fonctionnement attribuée par la Communauté du Pays d'Aix.

Il convient de noter que le compte de résultat 2012 a été approuvé par le Conseil d'Administration du Ballet Preljocaj le 9 avril 2013.

2 Festival International d'Art Lyrique

Le conseil de communauté du 12 décembre 2003 (délibération 2003-A285) a décidé de l'intérêt communautaire du projet du Festival international d'Art Lyrique et de l'Académie Européenne de Musique (FIAL/AEM).

Le projet du Festival est structuré par 7 axes principaux :

- Organiser chaque année le Festival autour d'une programmation de rayonnement international et d'innovation artistique (voir projet de programme en annexe 1 de la présente convention) comprenant quatre productions lyriques annuelles, dont au moins trois nouvelles productions par an, et, dont une commande d'œuvre lyrique sur la période de trois ans couverte par la présente convention, ainsi que l'organisation sur 3 ans de concerts comprenant au moins la présentation au public d'une commande d'une œuvre musicale originale.
- Développer l'action de « l'Académie européenne de musique » dont la mission de formation, de mise en situation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes est essentielle.
- Accroître la présence du Festival et de l'Académie dans le département et dans la région, notamment, en développant les collaborations avec les institutions culturelles locales, et en maintenant une politique de coproductions et de tournées ;

- Faire du Festival un pôle européen de référence, en s'appuyant notamment sur l'Académie, si possible en collaboration avec les grandes structures régionales telles que le Festival d'Avignon; poursuivre la politique de coproductions et de tournées à l'échelle européenne.; participer à des réseaux européens ou les coordonner;
- Maintenir une politique de tarifs qui réserve un contingent important de places à prix accessibles. Organiser des événements ouverts au public autour des productions lyriques du Festival, notamment sur le territoire régional;
- Poursuivre la mise en œuvre de son projet d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics, notamment en accentuant les efforts réalisés en direction du jeune public et des milieux scolaires pendant et hors la période du Festival.
- Mettre en œuvre une politique « socio-artistique » dans la continuité des actions initiées depuis 2009 dans le cadre du programme Passerelles; mener en direction des publics en situation d'exclusion sociale des actions de sensibilisation au monde de l'opéra et d'insertion professionnelle.

Les grands principes de ce projet de développement et les modalités des partenariats financiers, en matière de subventions de fonctionnement et d'investissement ont été fixés dans une première convention 2006- 2008 (Délibération N° 2006- A329 du Conseil du 20 octobre 2006) conclue entre le FIAL et l'Etat, la ville d'Aix en Provence, le Conseil Régional, le Conseil Général et la CPA. Cette convention a été renouvelée par la délibération N° 2009-A052 du Conseil Communautaire du 15 mai 2009 pour la période 2009-2011.

La convention d'objectifs 2012-2014 comprend les engagements financiers des différents partenaires qui permettront au FIAL de mener à bien son projet artistique sur la base de la programmation et des budgets prévisionnels annexés du FIAL/AEM des trois années référentes de la convention. Elle a été adoptée par le Conseil de Communauté du 15 Décembre 2011 (délibération 2011-A210)

Pour permettre à l'association FIAL/AEM de réaliser son projet et d'atteindre les objectifs énoncés dans la convention d'objectifs ci-annexée, les partenaires signataires s'engagent à financer l'association FIAL/AEM sur la base du budget de plein exercice 2012, annexé à la présente convention et selon la répartition suivante :

Institution	2009/2011	2012/2014
Etat- Ministère de la culture	3 418 000 €	3 668 000 €
Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur	441 000 €	441 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	885 000€	885 000 €
Communauté du Pays d'Aix	656 500 €	756 500 €
Ville d'Aix-en-Provence	1 145 000 €	1 205 000 €
Total	6 545 500 €	6 955 500 €

L'année 2012 constituait la base du financement (hors subventions exceptionnelles) des partenaires signataires de la convention. Les collectivités publiques s'efforceront de procéder à l'ajustement de leur financement en regard des besoins liés au bon fonctionnement de l'association FIAL/AEM, des projets nouveaux et ainsi que de leurs capacités budgétaires.

Pour chaque exercice budgétaire l'association FIAL/AEM formule par écrit une demande de subvention de fonctionnement à chacune des collectivités publiques qu'elle sollicite selon les procédures propres à chacune d'elles et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

Le Budget prévisionnel de fonctionnement du FIAL s'élève à 21 400 000€ pour l'exercice 2014 (Cf. budget annexé).

La convention pluriannuelle prévoit également le versement par les différents signataires d'une subvention d'investissement destinée au renouvellement du parc de matériel scénique de l'association et au financement des travaux d'aménagement des lieux qui font l'objet d'une mise à disposition permanente.

Cette subvention d'investissement fait l'objet d'un premier acompte de 50% à la signature de la convention. Le solde de 50% est réglé au vu d'un état récapitulatif des factures jointes, au prorata des dépenses réelles. Pour cette subvention d'investissement, l'année 2012 constitue également la base du financement des partenaires signataires de la convention, selon la répartition suivante :

Institution	2009/2011	2012/2014
Etat- Ministère de la culture	60 000€	60 000 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	70 000€	70 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	70 000€	70 000 €
Communauté du Pays d'Aix	70 000€	80 000 €
Ville d'Aix-en-Provence	70 000€	80 000 €
Total	340 000€	360 000 €

Pour chaque exercice budgétaire l'association FIAL/AEM formule par écrit une demande de subvention d'investissement à chacune des collectivités publiques qu'elle sollicite selon les procédures propres à chacune d'elles et du respect des règles de l'annualité budgétaire

Il convient de noter que le compte de résultat 2012 a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIAL du 7 mai 2013.

3 Tableau synthétique

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association exercice 2014	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00143	Ballet Preljocaj	Activités chorégraphiques	600000€	6 315 204 €	600 000€	600 000€	oui
2014-00183	Festival International d'Art Lyrique	Art lyrique, récitals, concerts	Fonct 756500€ invest 80 000 €	Fonct 21 400 000 Invest 360 000 €	Fonct 756 500€ invest 80 000 €	Fonct 756 500€ invest 80 000 €	oui

Visas

VU l'exposé des motifs ;
 VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU la délibération n°2001_A101 du Conseil communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;
 VU délibération n°2011-A210 du Conseil communautaire du 15 Décembre 2011 approuvant la convention 2012/2014 annexée avec le Festival International d'Art Lyrique ;
 VU l'avis de la Commission Culture en date du 20 novembre 2013 ;
 VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

ATTRIBUER à l'association « Ballet Preljocaj » une subvention en fonctionnement de **600 000 €** au titre de l'exercice 2014 et à l'association « Festival International d'Art lyrique » une subvention de **756 500 €** en fonctionnement et de **80 000€** en investissement telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;

APPROUVER les termes de la convention d'objectifs multipartenariale 2013/2015 et la convention d'occupation indissociable entre la CPA et le Ballet Preljocaj;

AUTORISER Madame le Président, ou son représentant, à signer les conventions annexées et tout document y afférent ;

DIRE QUE les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement en 33 6574. LC 16 062 et en section d'investissement en 33-445-20421, LC 9011 sur le BP 2014.



**CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône,
de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence**

**CONVENTION D'OBJECTIFS
AU TITRE DES ANNEES 2013, 2014, 2015**

Vu la décision 2005/842/Ce de la Commission européenne du 28 novembre 2005,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu la directive nationale d'orientation n° 2011-014 du 26 septembre 2012 pour 2013-2015,

Entre d'une part,

- **L'Etat** (Ministère de la Culture et de la Communication), représenté par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône désigné sous le terme « l'Etat »,
- **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Michel Vauzelle,
- **Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Noël Guérini,
- **La Communauté du Pays d'Aix**, désignée dans la présente convention par « CPA », représentée par son Vice-Président délégué à la politique et aux équipements culturels,
- **La Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par son Maire, Madame Maryse Joissains Masini,

Et d'autre part,

L'association dénommée, Ballet Preljocaj, Centre Chorégraphique National de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, du département des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix et de la ville d'Aix-en-Provence, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901,
Siège social : 530, avenue Mozart – CS 30824 – 13627 Aix-en-Provence cedex 1
N° SIRET : 333 307 189 00063,
Représentée par son Président Monsieur François Debiesse,
et désignée sous le terme CCN – Centre Chorégraphique National,

Préambule :

Considérant le projet initié par Angelin Preljocaj et conçu par le CCN et son rayonnement sur le plan international, national, régional, départemental et local, conforme à son objet statutaire et figurant en annexe à la présente convention,

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par le ministère de la culture et de la communication visant à accroître la mise en valeur du patrimoine, de la création et de la diffusion chorégraphiques dans les régions par le soutien à de grands pôles d'activités chorégraphiques implantés sur le territoire national,

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par la ville d'Aix-en-Provence,
Considérant la politique en faveur de la danse conduite par la Communauté du Pays d'Aix,
Considérant la politique en faveur de la danse conduite par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône,

Considérant la politique en faveur de la danse conduite par le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Considérant la volonté de l'ensemble de ces parties que soit maintenue et poursuivie le développement à Aix-en-Provence et dans toute la région de favoriser le développement des pratiques de création et de diffusion chorégraphiques de haut niveau sur leur territoire privilégiant la sensibilisation des publics à cet art et la mise en valeur des potentiels artistiques dans cette discipline,

Considérant qu'il convient de consolider les principes de co-financement Etat – Collectivités Territoriales, afin de doter l'association Ballet Preljocaj – Centre Chorégraphique National, des ressources humaines, logistiques, techniques et financières nécessaires à son action.

Considérant la circulaire n° 19 du 9 Mai 2013, Actions éducatives - le parcours d'éducation artistique et culturelle.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention pluriannuelle

Par la présente convention, le CCN s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, son action de centre chorégraphique national, comportant des obligations de service public (précisées dans le présent article).

L'action d'un centre chorégraphique national consiste en un projet de création, de production d'œuvres chorégraphiques d'une haute exigence artistique et de leur diffusion, constituant la ressource pour le développement conjoint d'« activités associées » à destination de tous les publics et des professionnels de la danse. L'annexe I inclut le cahier des missions et des charges des CCN défini par la circulaire du ministre de la culture et de la communication du 31 août modifiée.

L'action du CCN est détaillée dans le plan pluriannuel d'activités artistiques du CCN, conçu par son directeur artistique et approuvé par son conseil d'administration.

Dans ce cadre, les partenaires publics du CCN, l'Etat, la ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, contribuent financièrement à ce service d'intérêt économique général (SIEG) conformément à la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005.

L'Etat, la ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

- Création, production, diffusion des oeuvres du CCN

Durant la période définie par le présent contrat, le CCN assure la réalisation de ses projets de création et de diffusion d'œuvres chorégraphiques.

Le CCN s'emploie à créer des spectacles de haute exigence artistique, lui conférant le caractère d'un établissement de référence.

Les oeuvres produites par le CCN s'inscrivent dans le double objectif d'entretien et de renouvellement du répertoire des spectacles de danse programmés dans les réseaux de diffusion subventionnés par l'Etat, et au-delà. La diffusion s'effectue sur l'ensemble des territoires de la Communauté d'Agglomération, de la Ville, du Département et de la Région ainsi qu'au niveau national et international.

Dans le cadre du plan pluriannuel d'activités artistiques approuvé par son conseil d'administration, le CCN s'engage à produire au moins deux créations pour une période triennale, à maintenir ses pièces au répertoire, à favoriser la reprise et la diffusion de ses œuvres. L'association peut être amenée à inscrire son action dans le cadre des grandes manifestations artistiques de coopération internationale.

Sur la convention, le CCN s'engage à effectuer un nombre minimal de représentations de ses productions de 65 dates par an en moyenne, sur la période de la convention, réparties entre le territoire national et international, dont au minimum 15 représentations par an sur l'ensemble du territoire régional. Dans la zone d'implantation de la direction régionale des affaires culturelles, cette diffusion vise à s'organiser dans le cadre d'un programme concerté avec le réseau subventionné de diffusion (scènes conventionnées, scènes nationales, ...).

Le CCN organise la séance d' « entraînement régulier du danseur » dans le temps de travail des interprètes chorégraphiques employés dans ses productions, qui sera ouverte aux danseurs professionnels de la Région.

Le CCN recherche une large audience auprès du public et s'affirme comme un pôle artistique majeur de la vie locale et du rayonnement culturel régional. Il participe aux interventions locales en faveur de la danse, à la fois par sa création de productions, la diffusion de son répertoire, mais aussi par ses « activités associées ».

- « Activités associées » du CCN

Reliées avec le projet de création / production / diffusion, les activités associées sont :

a. Le soutien à des compagnies chorégraphiques dans le cadre du dispositif de soutien dit *Accueil-studio des CCN*, avec mise à disposition du studio et, sauf exception, apport financier à la production. Ces accueils, pour une recherche, ou une création, ou une reprise d'une pièce antérieure, sont l'occasion d'échanges entre les équipes artistiques. Sauf exception ils donnent lieu à une présentation au public pendant le processus de travail, ou à l'issue de celui-ci. Sous réserve de la volonté du CCN et de la compagnie, cette dernière peut effectuer des interventions ponctuelles de sensibilisation ou de formation en direction des publics ou/et des professionnels.

Le CCN favorisera par ailleurs la mise à disposition gratuite de studios aux compagnies professionnelles de la région.

Dans ce cadre, le CCN développera une politique de présentation des spectacles issus de ces accueils studios et de ces résidences.

b. La mise en oeuvre d'activités de sensibilisation en milieu scolaire et à l'attention des formateurs.

Le CCN s'engage à mettre en place un programme de stages et ateliers, tout au long de l'année, sur l'ensemble du territoire régional. Il pourra notamment proposer des projets dans le cadre des dispositifs d'éducation artistique et culturelle du Conseil Général en direction des collégiens. Parallèlement, il ouvrira ses classes quotidiennes aux danseurs professionnels de la Région et apportera son concours à des établissements d'enseignement artistiques notamment ceux d'Aix-en-Provence, ainsi qu'aux établissements scolaires proposant l'option L3 (danse) du baccalauréat et aux classes primaires de la ville d'Aix-en-Provence dans le cadre du dispositif d'Enseignement Artistique et Culturel (EAC) et Parcours Danse (POIVRE). L'association participe à l'insertion professionnelle des jeunes danseurs sur le territoire régional, national et de l'international en accueillant en stage les élèves des établissements supérieurs d'enseignement de la danse. (Annexes I et II : projet artistique et projet d'actions pédagogiques/éducatives).

c. La mise à disposition de ressources portant sur l'art chorégraphique dans les locaux du CCN ou/et sur un site web accessible au grand public.

Le CCN poursuivra et renforcera sa politique de constitution de la mémoire artistique du Ballet : notation chorégraphique et archivage des photos, affiches, programmes et enregistrements vidéos numérisés des pièces.

d. La programmation de spectacles et d'événements à Aix-en-Provence et dans l'agglomération du Pays d'Aix, en partenariat avec les structures et institutions existantes, et en organisant une saison chorégraphique.

Le CCN s'attache à favoriser les chorégraphes nouveaux et également ceux en renouvellement des formes de leur création, à délivrer des conseils, à participer au développement d'une politique d'accueil de spectacles de danse dans l'agglomération d'Aix-en-Provence et dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans un souci de qualité et de diversité artistique.

Le CCN s'efforcera de maintenir in situ une politique de programmation d'environ 50 représentations au Pavillon Noir tout au long de l'année, présentant ses créations, les œuvres de son répertoire et celles des compagnies invitées et en résidence.

La capacité de programmation du Pavillon Noir est susceptible d'être ajustée en fonction des prévisions de diffusion des créations du CCN afin de maintenir l'équilibre budgétaire sur l'exercice.

e. Conjointement à la diffusion des spectacles du Ballet Preljocaj, le CCN mettra en place un dispositif d'accompagnement et de développement culturel.

Ce dispositif comprendra :

- Volet éducatif (EAC) :

Considérant la circulaire n° 19 du 9 Mai 2013, il s'agira de :

-Favoriser l'accès des jeunes à la culture et aux arts vivants en développant des actions éducatives en partenariat avec les établissements scolaires (dans le cadre de leur volet culturel de leur projet d'école ou d'établissement), les structures et acteurs culturels et milieux socioéducatifs

-Proposer une offre de rencontres et de pratiques, s'appuyant sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (connaissance, pratique, rencontres avec des œuvres, des lieux, des professionnels des arts et de la culture).

-Intégrer ces actions à des projets en lien avec les politiques éducatives territoriales (reposant sur le partenariat entre les services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation et de la culture, les autres ministères concernés, les collectivités territoriales, les associations et institutions culturelles parfois formalisé par des conventions.)

Ces rencontres et pratiques pourront prendre la forme des dispositifs existants ou laissés à l'initiative de la structure culturelle.

- Les actions au Pavillon Noir :

- en direction des publics les plus larges : répétitions publiques, conférences, présentations de vidéos organisées avec le souci de mobiliser les publics les plus divers. Une attention particulière sera portée aux élèves des écoles primaires, des collèges, des lycées et des universités. (Annexe II : projet artistique et projet d'actions pédagogiques/éducatives). Les projets du CCN en direction des publics dits prioritaires (personnes en situation d'insertion professionnelle ou sociale, personnes âgées, personnes handicapées...) seront également encouragés. Ils pourront prendre appui sur les outils du Conseil Général comme le dispositif « 13 en partage ».

- en direction des réseaux professionnels : formation, rencontres thématiques, implication et mobilisation autour des activités de programmation, avec un axe spécifique sur la valorisation du patrimoine artistique du CCN notamment par la mise en valeur d'un fonds documentaire en partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence (Bibliothèque Méjanès).

- Les actions sur les territoires de la Ville, du Pays d'Aix, du Département et de la Région

Ces actions participeront à l'irrigation culturelle de ces territoires et seront menées en concertation avec les acteurs culturels et sociaux autour de deux axes principaux :

- le renforcement des actions à caractère pédagogique en partenariat avec les réseaux culturels, éducatifs et sociaux.
- le développement du programme d'intervention chorégraphique G.U.I.D (Groupe Urbain d'Intervention Dansée) sous le pilotage artistique d'Angelin Preljocaj, prioritairement dans les quartiers sensibles en liaison avec les associations concernées, les services culturels et les services de la politique de la ville.

f. Temps fort biennal

Porté par le CCN, un temps fort biennal en 2013 (décalé en mars 2014) et 2015 doit trouver sa place dans le Forum culturel constitué par le Pavillon Noir, le Grand Théâtre de Provence, le Conservatoire de Musique et de danse et la Cité du Livre.

g. L'action du CCN s'inscrira dans une volonté d'élargissement et de recherche de nouveaux publics. Il veillera à ce que les actions de sensibilisation mentionnées ci-dessus puissent être proposées notamment au jeune public, aux publics en difficulté ou placé dans des situations d'exclusion.

La part des montants financiers nécessaire à la mise en oeuvre des « activités associées », estimée au sein du budget global du centre, ne doit pas affecter l'équilibre général du fonctionnement du CCN.

Le CCN s'efforce sur la durée de la convention, à ce que les dépenses consacrées aux charges afférentes aux activités (création, production, diffusion des spectacles du CCN, « activités associées » telles que partage de l'outil avec les compagnies, sensibilisation, formation, etc.) ne soient pas inférieures à 50% des dépenses totales du centre, en moyenne. Cet objectif serait bien sûr à reconsidérer dans l'hypothèse d'une modification substantielle de l'équipement et des moyens.

- Le plan pluriannuel d'activités artistiques.

Les accords conclus éventuellement avec le secteur privé par l'association Ballet Preljocaj - Centre Chorégraphique National, ne devront pas être préjudiciables aux actions de l'association Ballet Preljocaj – Centre Chorégraphique National. Les contrats conclus dans ce cadre, seront annexés aux comptes annuels et communiqués chaque année aux partenaires publics financeurs.

Le contenu du projet et des activités du CCN sont précisés dans le plan pluriannuel d'activités artistiques conçu par le directeur du CCN et approuvé par le conseil d'administration.

Ce plan couvre la durée de la présente convention, et figure à son annexe IV.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2015 (en regard d'une durée de mandat de directeur de 3 ans : 2013, 2014, 2015). Durant cette période, elle est reconduite tacitement chaque année, sauf dénonciation expresse effectuée dans le cadre de l'article 13 de la présente convention.

Article 3 – Financements

Pour chaque exercice budgétaire l'association Ballet Preljocaj – Centre Chorégraphique National formulera par écrit une demande de subvention à chacune des collectivités publiques qu'il sollicite selon les procédures propres à chacune d'elles.

Pour l'Etat :

Au titre de l'année 2013, le montant de la subvention s'établit à 1 405 000 € répartis ainsi :

1.378.000 € (un million trois cent soixante dix huit mille euros) pour le programme d'activités

27.000 € (vingt sept mille euros) pour le programme des actions en milieu scolaire.

Le versement de la subvention s'est fait au moyen de deux conventions financières annuelles.

Pour les années 2014 et 2015, l'Etat s'efforcera de maintenir sa participation au titre du fonctionnement (programme 131) sous réserve de l'inscription des crédits de paiement en loi de finance.

Pour la ville d'Aix-en-Provence :

Au titre de l'année 2013, le montant de la subvention s'établit à 325 000 €. Pour les années 2014 et 2015, la Ville s'efforcera de maintenir son financement au montant de l'année 2013, sous réserve de la disponibilité des crédits au budget de l'exercice concerné et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes : 50% après le retour du contrôle de légalité de la délibération attribuant la subvention, 30 % au 2ème trimestre et 20% après remise d'un compte de résultat provisoire de l'exercice en cours.

Pour la Communauté du Pays d'Aix :

Au titre de l'année 2013, le montant de la subvention s'établit à 600 000 €. Pour les années 2014 et 2015, la CPA s'efforcera de maintenir son financement au montant de l'année 2013, sous réserve de la disponibilité des crédits au budget de l'exercice concerné et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes : 70% après le retour du contrôle de légalité de la délibération attribuant la subvention, 30 % après remise d'un compte de résultat provisoire de l'exercice en cours.

Pour le Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

Le montant de la subvention 2013 est de 211 500 €.

Les années suivantes, le versement de la subvention à l'association sera effectué après notification de la convention financière bipartite préalablement signée par les deux parties, sous réserve du vote des crédits nécessaires.

Pour la Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Au titre de l'année 2013, le montant de la subvention s'établit à 430 000 €. En fonction des besoins liés au bon ordre de marche de l'association Ballet Preljocaj-CCN, la Région s'efforcera de procéder au maintien de son financement les années suivantes, sous réserve de la disponibilité des crédits alloués au budget et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

Le CCN entend s'efforcer d'obtenir des soutiens auprès d'autres partenaires publics ou d'organismes publics ou privés lui permettant d'accroître ses activités et de développer la qualité de ses manifestations.

Article 4 - Modalités de versement de la contribution financière

La contribution financière sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués sur le compte suivant :
Titulaire du compte : association « Ballet Preljocaj »
Établissement bancaire : Crédit coopératif Aix-en-Provence
Code établissement : 42559 Code guichet : 00038
Numéro de compte : 21025447302 Clé rib : 10

Article 5 - Justificatifs

Le CCN s'engage à fournir chaque année suivant la clôture de chaque exercice, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

Avant le 31 mars :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention ;
- le compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions de l'association comprenant les éléments définis d'un commun accord entre l'administration et l'association. Ces documents sont signés par le président ou toute autre personne habilitée ;
- lorsque l'association reçoit des financements de la part des autorités administratives pour un montant annuel cumulé supérieur ou égal à 153 000 €, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- le rapport général d'activité ;
- un compte analytique conforme à la présentation UNIDO généralisée dans les institutions du spectacle vivant ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes/administratifs/techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de 9 mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels ;
- les montants des trois rémunérations les plus élevées versées par le CCN dans l'année civile antérieure.

Avant le 15 octobre :

- un compte de résultat prévisionnel de l'année en cours ;
- le programme de saison ou de l'année à venir.

Avant le 1^{er} novembre :

- les prévisions de dépenses et de recettes de l'année suivante ;
- les budgets annuels exécutés et prévisionnels présentés intègrent une version analytique distinguant l'activité du Ballet et celle du Pavillon noir, à partir d'un protocole de ventilation validé par le Conseil d'Administration.

Le contrôle de gestion en place s'efforce à fournir aux parties signataires de la convention les éléments nécessaires à la compréhension de la situation budgétaire de l'association.

Article 6 - Autres engagements

Article 6.1 Le CCN

Le CCN s'engage, à ce que son taux de recettes propres (défini comme le ratio du montant des produits d'exploitation déduit des subventions publiques, rapporté au même montant des produits d'exploitation), apprécié sur la durée du mandat de son directeur, ne soit pas inférieur à 20 %, sauf événement imprévisible ou ne dépendant pas du CCN. Dans le cas où un CCN connaît une masse salariale artistique fixe importante ou une école en son sein, une tolérance s'applique par rapport à cet objectif de recettes propres.

Le CCN, soit communique sans délai à l'Etat la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Le CCN prend l'engagement que ses activités s'exerceront dans le respect des lois sociales et fiscales en vigueur et des dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Dans toutes ses activités et sur tous ses documents, le CCN est tenu de faire mention du soutien de ses différents partenaires publics avec le logo correspondant à chacun d'eux, et la mention : « Le CCN fait partie du réseau national des centres chorégraphiques nationaux ».

En ce qui concerne la préservation et la transmission de la mémoire des activités du CCN, le CCN a pour obligation de constituer des archives artistiques et administratives dans la perspective d'en confier la conservation à un service d'archives publiques.

L'association s'engage à respecter la législation sociale et fiscale propre à son activité ainsi que les dispositions de l'ordonnance de 1945 modifiée par la loi du 18 mars 1999 et son décret d'application du 29 juin 2000 modifié par l'arrêté du 24 juillet 2008 pris pour l'application des articles 4 et 10 de l'ordonnance du 1945 relative aux spectacles.

Article 6.2 – Le CCN et son environnement

Les signataires de la présente convention s'accordent à favoriser l'accueil sur le plan local (municipal, départemental, régional) de toutes les activités du CCN. Des conventions spécifiques peuvent régler les modalités de cet accueil.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce projet, la Communauté du Pays d'Aix, s'engage à mettre à disposition du CCN l'équipement culturel dénommé « le Pavillon Noir », qui lui est spécifiquement affecté et qui comporte notamment quatre studios de danse, une salle de spectacles d'une jauge de trois cent soixante-dix-huit places, et 600 m2 de bureaux à usage administratif et technique et dont la réalisation, à cette fin, a été financée conjointement par l'ensemble des Collectivités Publiques signataires.

La ville d'Aix-en-Provence met à disposition du CCN un local pour le stockage des décors.

Les mises à disposition de ces équipements au CCN par la Communauté du Pays d'Aix et la ville d'Aix-en-Provence font l'objet de conventions bilatérales séparées qui sont annexées à la présente convention.

Les partenaires conviennent que toute modification relative à ces conventions et toute convention supplémentaire bilatérale intervenant entre le CCN et un de ses partenaires publics seront communiquées par l'association à chacun des signataires de la présente.

Article 6.3 – Le directeur du CCN

Le directeur du centre chorégraphique national s'engage à exercer en priorité son activité, en particulier de chorégraphe voire d'interprète, dans le cadre de la structure qu'il dirige. Il devra, si ses activités artistiques le commandent, solliciter l'autorisation préalable du président du conseil d'administration, pour effectuer des travaux de création extérieurs au fonctionnement du CCN. Le président du conseil d'administration en informera ensuite le conseil d'administration à sa prochaine séance.

Le directeur est assisté d'une équipe artistique, technique et administrative permanente. Le CCN veillera à ce qu'un tiers au moins de la masse salariale globale du Ballet distribuée chaque année soit affectée à la rémunération des artistes interprètes. Le Ballet prend en compte un effectif de 24 danseurs permanents.

Article 7 - Procédures et sanctions en cas de retard ou d'inexécution

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le CCN, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'inexécution, partielle ou totale, de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention, ou en cas de retard substantiel dans l'exécution par l'association, sans accord écrit de l'Etat et de la communauté d'agglomération, ceux-ci peuvent soit exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, soit diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après avoir examiné les justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. L'association est alors informée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 - Évaluation

Article 8.1. Comité de suivi

Aux fins d'évaluer la conformité des actions mises en œuvre par le CCN avec le projet décrit dans la présente convention d'objectifs, sans empiéter sur les compétences du conseil d'administration de l'association, il est constitué un comité de suivi réunissant les représentants des collectivités publiques signataires de la présente convention et des représentants de la direction du CCN. Le comité de suivi pourra inviter à ses réunions d'autres partenaires du CCN.

Ce comité de suivi se réunira au minimum deux fois par an, sur convocation du CCN, ou à chaque fois que l'une des collectivités publiques en fera la demande. Il examinera :

- le compte de résultat et le bilan général de l'association ainsi que ses déclinaisons analytiques
- le bilan d'activité
- l'état des prévisions des recettes et des dépenses,
- la programmation artistique,
- la politique tarifaire,
- les questions relevant de la gestion des ressources humaines.

Les travaux du comité de suivi seront préparés par l'administration du CCN.

Chacun des partenaires publics signataires de la présente convention se verra adresser par l'association les documents nécessaires à cet examen, quinze jours au moins avant la date arrêtée pour la réunion du comité de suivi.

La direction de l'association présentera devant le comité de suivi les informations relatives à la gestion courante et établira les comptes rendus des réunions.

Le directeur général de la création artistique du ministère de la culture et de la communication ou son représentant pourra, à titre exceptionnel, sur demande du directeur régional des affaires culturelles, assister avec voix consultative aux séances du comité de suivi.

Article 8.2. Suivi du Conseil d'administration

L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du conseil d'administration du CCN, en présence de la direction artistique du CCN et des représentants des collectivités publiques signataires. Dans le cas où les partenaires publics du CCN ne siègent pas au conseil d'administration, alors le suivi régulier de la convention s'effectue dans un comité de suivi réunissant ceux-ci et les responsables du CCN, une fois par an au moins.

Le directeur général de la création artistique du ministère chargé de la culture ou son représentant peut, à titre exceptionnel, sur demande du directeur régional des affaires culturelles, assister avec voix consultative à ces séances du conseil d'administration. Les documents transmis au conseil d'administration et ses comptes rendus lui sont adressés pour information. A défaut de présence des partenaires publics au conseil d'administration ces dispositions s'appliquent au comité de suivi prévu ci-dessus.

Article 8.3. Indicateurs.

Les indicateurs définis par les parties en annexe III à la présente convention contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Ces indicateurs doivent être interprétés dans la limite des indicateurs dits de contexte que les collectivités territoriales peuvent par ailleurs préconiser.

Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du CCN.

Sachant que les démarches de sensibilisation, de pratiques amateurs vis-à-vis des publics se prêtent particulièrement mal à l'évaluation quantitative, le CCN pourra apporter en complément de l'appréciation de ces activités, des travaux ou appréciations de personnalités extérieures effectuées sous un angle autre que quantitatif (sociologique, éducatif, etc.).

Article 8.4. Evaluation de la présente convention

Le directeur du CCN s'engage à fournir, six mois avant le terme de la présente convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre de l'action du CCN dans les conditions notamment précisées en annexe III de la présente convention, aux fins de le soumettre aux partenaires publics de la structure et de contribuer à l'appréciation de l'opportunité d'un renouvellement de la présente convention.

Parallèlement, une mission d'évaluation de l'établissement par l'inspection de la création et des enseignements artistiques peut être diligentée à la demande du directeur régional des affaires culturelles ou du directeur général de la création artistique. En l'absence de mission d'évaluation, le bilan du CCN est soumis pour avis à l'inspection de la création et des enseignements artistiques et aux partenaires publics.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1er, et sur l'impact de l'action du CCN au regard de l'intérêt général et de l'intérêt local pour les collectivités territoriales.

Le rapport de l'inspection de la création et des enseignements artistiques, ou à défaut son avis formulé à partir du bilan du CCN, est transmis au directeur régional des affaires culturelles, au directeur du CCN, et le cas échéant aux représentants des collectivités territoriales signataires de la présente convention.

Au plus tard neuf mois avant le terme de la présente convention, le directeur du CCN, le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant et les représentants des collectivités territoriales signataires de ce contrat ont un entretien qui permet de faire le bilan de l'exécution du projet.

Article 9 - Contrôle de l'administration et des collectivités

Les partenaires publics contrôlent, à l'issue de la convention, que le total de leurs contributions financières n'a pas excédé le coût de la mise en œuvre du SIEG, entendu comme l'ensemble des dépenses strictement affectées aux obligations de Service Public visées à l'art. 1.

Si ce total excède, au terme du mandat du CCN, le coût de mise en œuvre, les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la quote-part équivalente de leur contribution financière et éviter ainsi toute surcompensation. Ils peuvent procéder alors à l'émission de titres de recettes.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 9 ou dans le cadre du contrôle financier annuel. Le CCN s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugé utile dans le cadre de ce contrôle.

Article 10 – Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 8 et au contrôle de l'article 9.

Article 11 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires publics concernés et le CCN. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 13 - Résiliation de la convention

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité ou dédommagement en cas de cessation d'activités ou de dissolution du centre chorégraphique national ou d'incapacité majeure de celui-ci à assumer la réalisation du projet artistique joint en annexe.

Article 14 - Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Le directeur artistique du CCN manifeste avoir pris connaissance de l'ensemble des termes de la présente convention en portant ci-dessous la mention " lu et approuvé " suivie de sa signature.

Fait à Aix-en-Provence en sept exemplaires, le

Pour l'Etat, le préfet de région
Monsieur Michel Cadot
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Pour la ville d'Aix-en-Provence
Madame Maryse Joissains Masini
Maire de la Ville d'Aix-en-Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix,

Vice-Président délégué à la politique et aux équipements culturels

Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Monsieur Michel Vauzelle,
Président

Pour le Département des Bouches-du-Rhône,
Monsieur Jean-Noël Guérini,
Président

Pour le CCN,
le président du conseil d'administration
Monsieur François Debiesse

Le directeur du CCN
Angelin Preljocaj

CONVENTION PLURIANNUELLE 2012 – 2014

Entre :

L'Association pour le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence et l'Académie européenne de musique, représentée par son président Monsieur Bruno Roger dont le siège social est situé Palais de l'ancien Archevêché, place des martyrs de la résistance, 13 100 Aix-en-Provence

Siret 411 831 696 00017 APE 9001Z

N° licence entrepreneur de spectacle : Catégorie 2 : **1000275**, Catégorie 3 : **1000276**

Désignée sous le terme « l'Association »,

D'une part,

Et

L'Etat, représenté par

Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique, M. Georges-François Hirsch
et par

Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Hugues Parant

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Michel Vauzelle,

Le département des Bouches du Rhône, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Jean-Noël Guérini,

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Vice-Président délégué à la culture, Monsieur Jean Bonfillon,

La commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Député - Maire, Madame Maryse Joissains-Masini,

Désignés sous le terme « les collectivités publiques »,

D'autre part

Préambule :

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juillet 2001, imposant une convention avec l'organisme privé qui bénéficie d'une subvention lorsque celle-ci dépasse le montant de 23.000 euros.

Vu la publication au Journal Officiel du 2 décembre 2000, d'une circulaire du Premier ministre visant à améliorer les relations entre l'Etat et les associations et proposant un modèle de conventions pluriannuelles ;

Vu la précédente convention pluriannuelle relative aux années 2002 à 2004 signée le 24 juin 2003;

Vu la précédente convention pluriannuelle relative aux années 2006 à 2008 signée le 31 décembre 2006;

Vu la précédente convention pluriannuelle relative aux années 2009 à 2011 signée le 17 mai 2010 ;

Vu l'évaluation des activités et des résultats du Festival d'art lyrique d'Aix en Provence pour la période 2000 à 2004, menée par l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles du Ministère de la culture, dont le rapport a été rendu en novembre 2005 ;

Vu l'évaluation des activités et des résultats du Festival d'art lyrique d'Aix en Provence pour la période 2006/2008, menée par le service de l'inspection et de l'évaluation de la création de la DMDTS., dont le rapport provisoire a été rendu le 19 novembre 2008 ;

Vu l'évaluation des activités et des résultats du Festival d'art lyrique d'Aix en Provence pour la période 2009/2011, menée par le service de l'inspection et de l'évaluation de la création de la DGCA ;

Vu la convention signée le 27 juin 2008 entre l'Association et le Ministère de l'éducation nationale relative au financement pluriannuel du programme pédagogique du Festival ;

Vu le rapport de présentation sur l'évolution du Festival remis par la direction du Festival en Conseil d'Administration le 10 juillet 2008, précédemment présenté en comité technique le 25 juin 2008 ;

Considérant la place acquise aujourd'hui par le Festival international d'art lyrique et l'Académie européenne de musique, au plan international, national et local ;

Considérant, que, sur proposition de l'Etat, les cinq collectivités publiques signataires de la présente convention affirment leur volonté de soutenir le projet proposé par l'Association et la poursuite des actions engagées en faveur aussi bien du rayonnement international que de l'insertion locale et régionale du Festival ;

Vu la délibération du 9 mars 2006 par laquelle le Conseil d'Administration de l'Association a désigné Monsieur Bernard Focroulle comme nouveau directeur de l'association à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu la délibération du 16 octobre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration de l'association a renouvelé le mandat de Monsieur Bernard Focroulle pour la période 2012 2014 ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Projet de l'Association

Par la présente convention, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet suivant, conforme à son objet social, et à mobiliser à cette fin tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de celui-ci

- Organiser chaque année le Festival autour d'une programmation de rayonnement international et faisant une part significative à la création et à la créativité (voir projet de programme en annexe 1 de la présente convention) comprenant quatre productions lyriques annuelles, dont au moins trois nouvelles productions par an, dont une commande d'œuvre lyrique sur la période de trois ans couverte par la présente convention, ainsi que l'organisation régulière de concerts comprenant au moins la présentation au public d'une commande d'œuvre musicale sur la période de trois ans

- Renforcer l'action de l'Académie européenne de musique (dont le projet est joint en annexe 1 de la présente convention), dont la mission de formation, de mise en situation et d'insertion professionnelle de jeunes artistes est essentielle. L'Académie renforcera son ancrage territorial régional et sa dimension européenne. L'Académie continuera à présenter au public des concerts et récitals à des tarifs très attractifs, et à lui ouvrir l'accès à des masters classes et des répétitions publiques. L'Académie contribuera également en juin et juillet à l'organisation de récitals dans les communes du département dans le cadre du programme intitulé « Les jeunes voix lyriques » ;
- Accroître la présence du Festival et de l'Académie dans le département et dans la région, notamment, en développant les collaborations avec les institutions culturelles locales, et en maintenant une politique de coproductions et de tournées ;
- Faire du Festival un pôle européen de référence, en s'appuyant notamment sur l'Académie, si possible en collaboration avec les grandes structures régionales telles que le Festival d'Avignon ; poursuivre la politique de coproductions et de tournées à l'échelle européenne ; participer à des réseaux européens ou les coordonner ;
- Maintenir une politique de tarifs qui réserve un contingent important de places à prix accessibles. Organiser des événements ouverts au public autour des productions lyriques du Festival, notamment sur le territoire régional ;
- Poursuivre la mise en œuvre de son projet d'éducation artistique et culturelle et d'élargissement des publics, notamment en accentuant les efforts réalisés en direction du jeune public et des milieux scolaires pendant et hors la période du Festival. Ces actions se mèneront en direction des établissements d'enseignement de l'Académie d'Aix-Marseille, de la région PACA, et créeront des liens avec des établissements sur le territoire national en partenariat avec les acteurs institutionnels concernés, et notamment avec la collaboration du Ministère de l'Education Nationale. Dans ce cadre, le projet éducatif a pour objectif de renforcer la formation des enseignants et des intervenants et développer des résidences d'artistes pluriannuelles afin de pérenniser les actions et les partenaires. (voir perspectives en annexe 2 de la présente convention) ;
- Mettre en œuvre une politique socio-artistique dans la continuité des actions initiées depuis 2009 dans le cadre du programme Passerelles ; mener en direction des publics en situation d'exclusion sociale des actions de sensibilisation au monde de l'opéra et d'insertion professionnelle. Dans cette optique, le projet socio-artistique a pour objectif de renforcer son réseau local d'acteurs sociaux et d'associations, en tant que relais auprès des publics visés, et de développer les propositions dans leur diversité, leur méthodologie et leur durée. (voir perspectives en annexe 2 de la présente convention).

ARTICLE 2 - Engagement des Collectivités Publiques

Pour leur part, les collectivités publiques s'engagent, sous réserve du vote des crédits en loi de finances pour l'Etat, et du vote de leur budget pour chaque collectivité et dans le respect des règles de la comptabilité publique, à soutenir financièrement la réalisation de ce projet par l'attribution des subventions nécessaires (voir article 4). Le cas échéant, elles manifesteront de plus ce soutien par des mises à disposition de personnels, de locaux et de matériels (voir annexe 4), régies par voie de conventions complémentaires qui seront alors portées à la connaissance de l'ensemble des parties signataires des présentes.

ARTICLE 3 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et concerne les années 2012, 2013 et 2014. Elle deviendra exécutoire après signature par les parties et transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité. Elle est renouvelable dans les conditions prévues à l'article 11.

ARTICLE 4 - Montant des subventions et modalités de versement

L'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le département des Bouches du Rhône, la Communauté du Pays d'Aix et la Commune d'Aix-en-Provence s'engagent à subventionner annuellement l'association pendant la durée de la convention, pour la réalisation du projet proposé tel que décrit à l'article 1.

Ces subventions permettront de favoriser l'accès au plus grand nombre des activités précitées, en complétant les recettes de billetterie. La politique tarifaire fera l'objet d'un examen annuel dans le cadre du comité technique mentionné à l'article 7, préalablement à son adoption par le Conseil d'Administration de l'association

4.1 - Pour l'Etat

Le montant annuel des subventions sera fixé par notification et arrêté attributif de subvention.

La subvention est imputée sur le Programme 131 – « Création » de la mission « Culture » du budget de l'Etat (ministère de la culture) dont le responsable est le Directeur général de la création artistique.

Le montant prévisionnel total versé pour les 3 années s'élève à la somme de 10 954 000 euros TTC répartie de la manière suivante : 250 000 euros TTC en tant que subvention destinée au renforcement des fonds propres du festival et 10 704 000 euros TTC en tant que subvention de fonctionnement.

Le calendrier de versement sera le suivant :

- pour 2012 : 3 668 000 euros TTC dont 150 000 euros TTC en tant que subvention destinée au renforcement des fonds propres, qui ont été versés à la fin de l'année 2011 conformément à un arrêté du 16 novembre 2011, et 3 518 000 euros TTC en tant que subvention de fonctionnement
- pour 2013 : 3 618 000 euros TTC dont 50 000 euros TTC en tant que subvention destinée au renforcement des fonds propres et 3 568 000 euros TTC en tant que subvention de fonctionnement
- pour 2014 : 3 668 000 euros TTC dont 50 000 euros TTC en tant que subvention destinée au renforcement des fonds propres et 3 618 000 euros TTC en tant que subvention de fonctionnement

Les montants prévisionnels garantis par l'Etat seront versés sous réserve de l'obtention de crédits votés en loi de finances et de leur disponibilité.

Toute modification du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par l'Etat et l'association et communiqué aux autres signataires.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Si l'association en fait la demande en temps utile, une avance sera consentie par l'Etat, sauf refus motivé, avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50% du montant prévisionnel de la subvention mentionnée au présent article pour cette même année.

4.2 - Pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Le montant prévisionnel minimum de la subvention pour les trois années s'élève à la somme de 1 323 000 euros TTC soit :

- pour 2012 : 441 000 euros TTC
- pour 2013 : 441 000 euros TTC
- pour 2014 : 441 000 euros TTC

Les montants prévisionnels garantis par la Région PACA ne pourront pas être inférieurs au montant de base de l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8) sous réserve de la disponibilité des crédits au budget de la Région et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

A ces montants pourront s'ajouter des subventions dont le montant dépendra des projets et de la disponibilité des crédits au budget de la Région.

Toute modification du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par le conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association et communiqué aux autres signataires.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

4.3 - Pour le département des Bouches du Rhône

Le montant prévisionnel total de la subvention pour les trois années s'élève à la somme de 2 655 000 euros TTC soit :

- pour 2012 : 885 000 euros TTC
- pour 2013 : 885 000 euros TTC
- pour 2014 : 885 000 euros TTC

Les montants prévisionnels garantis par le département des Bouches du Rhône ne pourront pas être inférieurs au montant de base de l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8) sous réserve de la disponibilité des crédits au budget du département et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

A ces montants pourront s'ajouter des subventions dont le montant dépendra des projets et de la disponibilité des crédits au budget du Conseil général des Bouches-du-Rhône.

Toute modification du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par le Conseil général des Bouches du Rhône et l'Association et communiqué aux autres signataires.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association en une fois avant le 30 juin de chaque année, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

4.4 - Pour la Communauté du pays d'Aix (CPA)

Le montant prévisionnel total de la subvention pour les trois années s'élève à la somme de 2 074 500 euros TTC soit :

- pour 2012 : 691 500 euros TTC
- pour 2013 : 691 500 euros TTC
- pour 2014 : 691 500 euros TTC

A ce montant pourra s'ajouter une subvention complémentaire dont le montant dépendra de la disponibilité des crédits au budget supplémentaire de chaque exercice de la CPA. A titre indicatif, l'échéancier provisoire de versement de cette subvention est le suivant :

- pour 2012 : 65 000 euros TTC
- pour 2013 : 65 000 euros TTC
- pour 2014 : 65 000 euros TTC

Les montants prévisionnels garantis par la CPA ne pourront pas être inférieurs au montant de base de l'année 2012 - 691 500 € - (sauf cas prévus à l'article 8) sous réserve de la disponibilité des crédits.

Toute modification du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par la CPA et l'Association et communiqué aux autres signataires.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes : 70 % avant le 31 mai de chaque année, 30 % après remise du rapport d'activité relatif à l'édition de l'année en cours, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

4.5 - Pour la commune d'Aix-en-Provence.

Le montant prévisionnel total de la subvention pour les trois années s'élève à la somme de 3 615 000 euros TTC soit :

- pour 2012 : 1 205 000 euros TTC
- pour 2013 : 1 205 000 euros TTC
- pour 2014 : 1 205 000 euros TTC

A ce montant s'ajoutera une subvention complémentaire dont le montant dépendra de la disponibilité des crédits au budget de la ville. A titre indicatif, l'échéancier provisoire de versement de cette subvention est le suivant :

- pour 2012 : 15 000 euros TTC
- pour 2013 : 15 000 euros TTC
- pour 2014 : 15 000 euros TTC

Les montants prévisionnels garantis par la ville ne pourront pas être inférieurs au montant de base l'année 2012 (sauf cas prévus à l'article 8) sous réserve de la disponibilité des crédits au budget de la ville et du respect des règles de l'annualité budgétaire.

Toute modification du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par la commune d'Aix-en-Provence et l'association et communiqué aux autres signataires.

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités suivantes : 30 % avant le 28 février de chaque année, 30 % avant le 30 avril

prévisionnel et le projet de budget de l'exercice suivant approuvés par le Conseil d'Administration de l'Association ;

- le rapport des commissaires aux comptes (à la date de signature de la présente convention : Société Ernst & Young, 408 avenue du Prado 13008 Marseille) sur les comptes de l'exercice clos, signé par le président ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant son dépôt par les commissaires ;

En outre, l'Association s'engage à mettre en place un contrôle de gestion, dont les modalités seront présentées au comité technique visé à l'article 7.

ARTICLE 6 - Autres engagements

6.1 L'Association communiquera sans délai aux collectivités publiques copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

6.2 L'Association s'engage à transmettre chaque année aux représentants des collectivités publiques au Conseil d'Administration de l'Association un rapport d'activité de l'année écoulée (festival, Académie, concerts, tournées), le détail des coûts (structure, artistiques, exploitation, tournées, évolution des rémunérations) et des ressources (billetterie, coproductions, mécénat et partenariats).

6.3 En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'Association en informe également les collectivités publiques.

6.4 En cas de résultat déficitaire sur un exercice qui amènerait à un montant de fonds propres négatif, l'Association proposera dans les trois mois qui suivent l'arrêt des comptes un plan de redressement qui doit viser à ramener le montant des fonds propres à l'équilibre à la fin de la durée de la présente convention.

6.5 La communication de l'Association liée aux actions soutenues par les Collectivités Territoriales doit porter mention de ce soutien et être effectuée conformément aux lois en vigueur et notamment des dispositions sur la limitation ou l'interdiction des actions de communication des Collectivités Territoriales en période pré-électorale. Ainsi, les Collectivités Territoriales signataires de la présente convention déclinent toute responsabilité si, après avoir informé l'association des réglementations applicables, celle-ci ne s'y conformait pas.

ARTICLE 7 - Comité Technique

Aux fins d'évaluer la conformité des actions mises en œuvre par l'Association avec le projet décrit à l'article 1, sans empiéter sur les compétences du Conseil d'Administration de l'Association, il est constitué un comité technique composé de représentant des administrations de chacune des collectivités publiques signataires de la présente convention, et de la direction de l'association. Il se réunit au moins deux fois par an ou à chaque fois qu'une des collectivités publiques signataires ou la direction de l'association en fera la demande et examine :

- le projet de budget de l'association, son évolution et ses déclinaisons analytiques ;
- la programmation artistique ;
- la politique tarifaire ;
- le compte de résultat et le bilan ;

de chaque année, 40 % avant le 30 juin de chaque année, sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

4.6 - Subventions d'investissement

L'Etat, la Région, le département, la Communauté du Pays d'Aix et la commune d'Aix-en-Provence s'engagent à contribuer au financement de l'acquisition et du renouvellement des équipements nécessaires à l'accomplissement du projet décrit à l'article 1 de la présente convention et au financement des travaux d'aménagement des lieux qui font l'objet d'une mise à disposition permanente tels que définis à l'annexe 4. Par travaux d'aménagement, on entend notamment ceux qui relèvent des charges des locataires ou bien ceux autorisés par les propriétaires (tels que modification de la distribution des pièces) mais qui ne peuvent concerner les charges de propriétaire (tels que la réfection de toiture, mise aux normes électrique ou sanitaire, travaux dus à des malfaçons ou des vices de la construction par exemple).

Dans ces conditions, l'Etat, la Région, le département, la Communauté du Pays d'Aix et la commune d'Aix-en-Provence accorderont chaque année, sous réserve de la disponibilité des crédits au budget et du respect des règles de l'annualité budgétaire, une subvention d'investissement de la manière suivante :

- Etat : 60 000 euros TTC
- Région Provence alpes Côte d'Azur : 70 000 euros TTC
- Département des Bouches du Rhône : 70 000 euros TTC qui pourront être attribués uniquement dans le respect des règles des procédures d'attribution des subventions d'investissement du Conseil général des Bouches-du-Rhône
- CPA : 80 000 euros TTC
- Commune d'Aix-en-Provence : 80 000 euros TTC

360 000 €

Ces subventions feront l'objet d'un paiement selon les règlements en vigueur dans chaque collectivité, notamment en fonction des justificatifs produits par le Festival.

4.7 - Notification

Les collectivités publiques notifient chaque année, sans délai, à l'Association le montant des subventions attribuées. Tous les versements seront effectués sur le compte désigné par l'association sous réserve du respect par l'association des obligations mentionnées à l'article 5.

ARTICLE 5 - Obligations comptables

L'Association s'engage à respecter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissements de comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999.

L'Association s'engage à fournir chaque année à chacune des collectivités publiques signataires :

- le compte-rendu d'activité et un compte rendu financier provisoire propre à son programme d'actions conformes à l'objet social de l'Association, signé par le Président ou toute personne habilitée, dans les sept mois suivant sa réalisation ;
- avant le 1er juillet de chaque année, les comptes financiers définitifs de l'exercice précédent, un compte de résultat prévisionnel de l'exercice en cours ainsi que le programme

- le projet de rapport intermédiaire visé à l'article 11 qu'il doit soumettre au conseil d'administration ;
- le rapport d'activité.

Chaque collectivité publique reçoit de l'Association les documents nécessaires à cet examen, une semaine au moins avant la date arrêtée pour la réunion du comité technique.

La direction du Festival présente devant le comité technique les informations relatives à la gestion courante.

Chacun des signataires peut demander communication au comité technique de toute pièce qu'il jugera utile.

ARTICLE 8 - Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle du projet et/ou des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit des collectivités publiques, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 14, chaque collectivité publique peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 9 - Contrôle de l'administration

L'Association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par les collectivités publiques de la réalisation du projet faisant l'objet de la présente convention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de recettes et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Au terme de la convention, l'Association remet dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle éventuellement sur place, peut être réalisé par les collectivités publiques, en vue d'en vérifier l'exactitude.

Chaque collectivité publique reçoit de l'Association les documents nécessaires à la préparation des Conseils d'Administration, une semaine au moins avant la date arrêtée pour la réunion du Conseil.

ARTICLE 10 - Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation du projet et des actions auxquelles les collectivités ont apporté leur concours, est réalisée selon les critères définis d'un commun accord et précisés en annexe 3 de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats au projet décrit à l'article 1. Elle est menée de façon régulière par les collectivités publiques signataires au moyen des dispositions prévues aux articles 5, 6 et 7.

ARTICLE 11 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la remise par l'Association d'un bilan intermédiaire. Sur la base de ce bilan intermédiaire communiqué par l'association au plus tard le 31 octobre 2013, le comité technique visé à l'article 7 établit, avant le 31 décembre 2013, un rapport d'étape sur l'application des dispositions artistiques et financières de la présente convention.

Ce rapport a notamment pour objet d'établir un bilan des éditions 2012 et 2013 et de tracer les perspectives des éditions à venir. Ce rapport est également présenté au conseil d'administration de l'association. Au vu de ce rapport, les collectivités publiques font connaître leurs intentions relativement au renouvellement de la présente convention.

ARTICLE 12 - Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause le projet et les objectifs généraux décrits à l'article 1.

ARTICLE 13 - Annexes

Outre les axes de la programmation de 2012 à 2014 et le projet de l'Académie mentionnés à l'article 1 (annexe 1), des annexes à la présente convention précisent :

- le budget prévisionnel global pour l'exercice 2012 ainsi que les moyens affectés à sa réalisation. Ce budget servira de référence pour l'établissement des budgets 2013 et 2014 ;
- les autres financements attendus en distinguant les apports de l'Etat, ceux des collectivités territoriales, des établissements publics, des fonds communautaires et les ressources propres ;
- les contributions non financières dont l'association dispose pour la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1er (mises à disposition de locaux, de personnel.....) (annexe 4) ;
- les critères d'évaluation de la mise en œuvre du projet mentionnés à l'article 10 (annexe 3).

Ces annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et après épuisement de toutes les voies arbitrales.

Si l'utilisation des sommes perçues n'était pas conforme à l'objet de l'opération votée, les Collectivités Publiques signataires de la présente convention pourraient demander le reversement de tout ou partie de leur subvention.

ARTICLE 15 – Litiges

En cas de litiges concernant l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et après épuisement des voies amiables et arbitrales, seuls les tribunaux dont relève la commune d'Aix en Provence seront compétents.

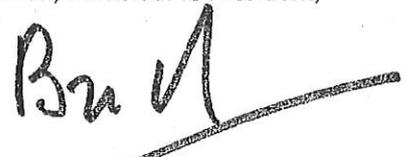
ARTICLE 16

La présente convention comporte 16 articles et 4 annexes

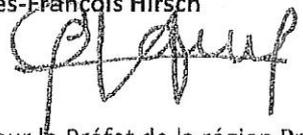
Visa du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication

Le

Pour l'Association, Monsieur le Président,
Bruno Roger



Pour l'Etat,
Monsieur le Directeur général de la création artistique
Georges-Francois Hirsch

et 

Monsieur le Préfet de la région Provence Alpes Côte d'Azur,
Hugues Parant



Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur le Président du Conseil Régional,
Michel Vauzelle

20 AVR. 2012



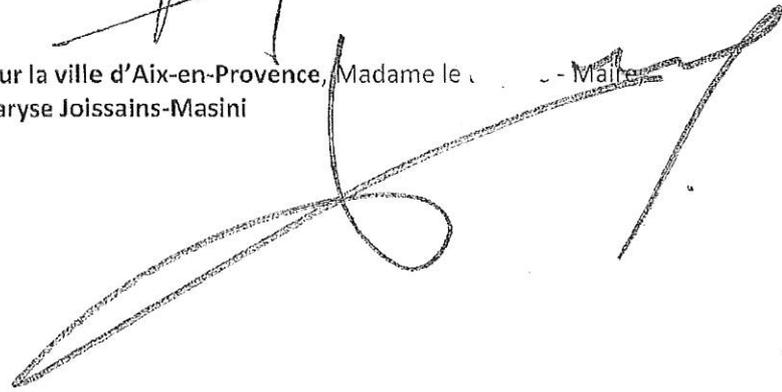
Pour le département des Bouches du Rhône, Monsieur le Président du Conseil Général,
Jean-Noël Guérini



Pour la communauté du pays d'Aix, Monsieur le Vice-Président, délégué à la culture,
Jean Bonfillon



Pour la ville d'Aix-en-Provence, Madame le Maire
Maryse Joissains-Masini



Annexe 1

Programmation Festival

Opéras 2012

Wolfgang Amadeus Mozart • Le Nozze di Figaro

Nouvelle production

Coproduction : Opéra de Dijon, l'Opéra-Théâtre de Saint-Etienne

Direction musicale

Jérémie Rohrer

Mise en scène

Richard Brunel

Dramaturgie

Catherine Ailloud-Nicolas

Décors

Chantal Thomas

Lumières

Dominique Borini

Distribution

Paolo Szot (Il Conte di Almaviva)

Malin Byström (La Contessa di Almaviva)

Patricia Petibon (Susanna)

Kyle Ketelsen (Figaro)

Kate Lindsey (Cherubino)

Anna Maria Panzarella (Marcellina)

John Graham-Hall (Basilio)

Mario Luperi (Bartolo)

Emanuele Gianinno (Don Curzio)

Mari Eriskmoen* (Barbarina)

Orchestre : Le Cercle de l'Harmonie

Chœur Les Arts Florissants

Marc-Antoine Charpentier • David et Jonathas

Nouvelle production

Coproduction : Opéra Comique, Théâtre de Caen, Teatro Real de Madrid

Direction musicale

William Christie

Mise en scène

Andreas Homoki

Scénographie

Paul Zoller

Costumes

Gideon Davey

Lumières

Franck Evin

Distribution

Neal Davies (Saul)

Dominique Visse (Pythonisse)

Pascal Charbonneau * (David)

Anna Quintans (Jonathas)

Kresimir Spicer * (Joabel)

Frédéric Caton (Achis)

Chœur et orchestre : Les Arts Florissants

**Artistes ayant participé à des sessions de l'Académie Européenne de musique*

George Benjamin • Written on skin

Création mondiale

Coproduction : De Nederlandse Opera, Royal Opera House London, Théâtre du Capitole de Toulouse et Teatro del Maggio Musicale Fiorentino (Florence)

Direction musicale	George Benjamin
Texte	Martin Crimp
Mise en scène	Katie Mitchell
Décors et costumes	Vicki Mortimer
Lumière	Jon Clark

Distribution

Barbara Hannigan (Agnès)

Bejun Mehta (Angel 1 / The Boy)

Christopher Purves (The Protector)

Victoria Simmonds (Angel 2 / Marie)

Allan Clayton (Angel 3 / John)

Mahler Chamber Orchestra

Wolfgang Amadeus Mozart • La Finta Giardiniera

Nouvelle production de l'Académie européenne de musique

Coproduction : Grand Théâtre du Luxembourg

Direction musicale	Andreas Sperring
Mise en scène	Vincent Boussard
Décors	Vincent Lemaire
Costumes	NN
Lumières	Guido Levi

Distribution : Chanteurs de l'Académie européenne de musique

Layla Claire * (Sandrina)

Julien Pregardien * (Belfiore)

Sabine Devieille (Serpetta)

Colin Balzer (Il Podesta)

John Chest (Nardo)

Venera Gimadieva (Armanda)

Paola Gardina (Ramiro)

Orchestre : Le Cercle de l'Harmonie

Maurice Ravel • L'Enfant et les sortilèges

Nouvelle production de l'Académie européenne de musique

Coproduction : Théâtre du Jeu de Paume (Aix-en-Provence) et l'Opéra de Dijon

Transcription pour petit ensemble de Didier Puntos (1989)

Direction musicale	Didier Puntos
Mise en scène	Arnaud Meunier
Décors	Damien Caille-Perret
Costumes	Anne Autran
Lumières	Philippe Berthomé

Chanteurs de l'Académie européenne de musique

Chloé Briot (L'Enfant)

Mercedes Arcuri (Le Feu, le Rossignol) Clémence Tilquin (La Princesse, la Chauve Souris, la Pastourelle)

NN (Maman, la Tasse Chinoise, la Libellule)

Eve-Maud Hubeaux (La Chatte, l'Ecureuil, la Bergère)

Valerio Contaldo (La Théière, le Petit Vieillard (aussi nommé : L'Arithmétique, La Rainette)

Guillaume Andrieux (L'Horloge, le Chat)

Jean Gabriel Saint Martin (Le Fauteuil, le Chêne)

Ensemble de chambre Académie européenne de musique : 1 flûte, 1 violoncelle, piano à 4 mains

Une Situation Huey P. Newton,

Vies de Ya'seen Benbekhma et Ichen Bouachraoui

vitaNONnova #2

Conception Jean Michel Bruyère & LFKs

Musique - Thierry Arredondo, Laurent Dailleau et Charles-Édouard de Surville

Livret - Jean Michel Bruyère et Jean-Paul Curnier

Thierry Arredondo, Goo Bâ, Ya'seen Benbekhma, Ichen Bouachraoui, Hannes Braun, Martine Brunott, Jean

Michel Bruyère, Jean-Paul Curnier, Laurent Dailleau, Younouss Diallo, Florence Drachsler, Nadine Febvre, Marc

Filigrasso, Goua Grovogui, Matthew McGinitty, Fiorenza Menni, Christo O'Hana, Issa Samb, Assane Sène,

Charles-Édouard de Surville, Delphine Varas... (distribution en cours)

Coproduction LFKs, Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence, Marseille Provence 2013, Théâtre du Bois de l'Aune

Concerts 2012

LONDON SYMPHONY ORCHESTRA, dir. Valery Gergiev

Nikolaj Znaïder violon

Tchaïkovsky *Concerto pour violon en ré majeur op. 35*

Igor Stravinsky *L'Oiseau de feu*

LONDON SYMPHONY ORCHESTRA, dir. Valery Gergiev

Renee Fleming soprano

Prokofiev *Cendrillon(extraits)*

Dutilleul *Le Temps l'Horloge (Soprano & Orch)*

Ravel *Shéhérazade (Soprano & Orch)*

Stravinsky *Petrouchka*

ORCHESTRE DES JEUNES DU FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE, dir. François-Xavier Roth (on laisse ce nom ? voir avec Emilie et Bernard)

en collaboration avec le London Symphony Orchestra et l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée

Programme à l'étude

MAHLER CHAMBER ORCHESTRA, dir. George Benjamin

Pierre-Laurent Aimard, piano

Wagner *Siegfried-Idyll*

Benjamin *Duet (piano et orchestra)*

Ravel *Ma Mère l'Oye*

Benjamin *Three Inventions for Chamber Orchestra*

Palimpsests

PIERRE-LAURENT AIMARD, récital de piano

Chopin, Ligeti, Debussy, Messiaen, Benjamin

LES ARTS FLORISSANTS, dir. William Christie

MA Charpentier *Caecilia, Vierge et Martyr*

Le Fils Prodigue

LES ARTS FLORISSANTS , dir. Paul Agnew

« La naissance de l'opéra français (Lully, Charpentier, Rameau ...) »

ACADEMIE BAROQUE EUROPEENNE D'AMBRONAY, dir. Leonardo Garcia Alarcon

Opéra « mis en espace » par Stéphane Grögler
Rossini *La Cambiale di matrimonio*

LE CERCLE DE L'HARMONIE, dir. Jérémie Rhorer

Julien Chauvin, violon
Mozart *Symphonie n°38 "Prague"*
Mozart *Concerto pour violon et orchestre n°3*
Symphonie Jupiter

BEATRICE MARTIN, récital de clavecin

Un clavecin exotique en France au XVIIIe siècle ... Les pièces de clavecin (Couperin, Forqueray, Rameau, Royer ...) inscrites à ce programme rendent compte de cet extraordinaire engouement pour les saveurs étrangères, lointaines, et ce dans un pur style français !

2013 (sous réserve de modification)

Wolfgang Amadeus Mozart : Don Giovanni

Direction musicale: Mark Minkowski
Mise en scène : Dmitri Tcherniakov

Richard Strauss : Elektra

Direction musicale : Esa-Pekka Salonen
Mise en scène : Patrice Chéreau

Giuseppe Verdi : Rigoletto

Direction musicale: Gianandrea Noseda
Mise en scène : Robert Carsen

Vasco Mendoza : The take over (commande)

Mise en scène : Fabrice Murgia

Francesco Cavalli : Elena

Direction musicale : Leonardo Garcia Alarcon
Mise en scène : NN

Deux concerts du London Symphony Orchestra
Deux concerts de l'Orchestre de Paris

2014 (sous réserve de modification)

Wolfgang Amadeus Mozart : Die Zauberflöte

Direction musicale: Pablo Heras-Casado

Gioachino Rossini : Il Turco in Italia

Direction musicale : Marc Minkowski
Mise en scène : Luc Bondy

Georg Friedrich Haendel : Ariodante

Direction musicale: Andrea Marcon
Mise en scène : Richard Jones
Académie européenne de musique

Autour de la lune " (titre provisoire)

Un spectacle imaginé par William Kentridge, à partir du *Voyage dans la Lune* de Jacques Offenbach
Nouvelle production Académie européenne de musique

Une création

Production Académie européenne de musique, en coproduction avec ENOA

Académie Européenne de Musique 2012-2014

PERSPECTIVES 2012 / 2014

L'Académie poursuivra son travail sur les cinq axes existants (résidence de chant, de musique de chambre, d'orchestre, atelier opéra en création et production d'opéra) avec un travail fort sur le répertoire mais aussi sur la création contemporaine.

Bénéficiant d'une très forte notoriété (plus de 600 candidatures en 2011), l'Académie renforcera les liens avec les jeunes artistes des pays où l'enseignement artistique est soit inexistant ou défaillant soit encore peu ouvert à l'international. Des partenariats seront recherchés permettant de proposer aux talents les plus prometteurs des concerts et des opéras encadrés pédagogiquement et artistiquement.

Après une forte période de développement et diversification de ses activités, l'Académie devrait donc sur la période 2012-2014 densifier son réseau local, national et international pour accroître encore son niveau de recrutement, et proposer des manifestations de tout premier plan à un public plus large.

Le développement du réseau ENOA vise notamment à tisser des liens vers l'Est de l'Europe (nous travaillons déjà en collaboration avec Riga, Varsovie ou Athènes par exemple) tandis que l'Orchestre de Jeunes vise un recrutement autour du bassin méditerranéen et si les moyens nous le permettent une présentation de l'Orchestre au sud et à l'est de la Méditerranée.

Académie européenne de musique 18 juin - 25 juillet 2012

académie de chant

chanteurs | pianistes

mozart

mélodie française

written on skin - Georges Benjamin

la finta giardiniera - W.A. Mozart

la cambiale di matrimonio - G. Rossini

académie de musique de chambre

ensembles de musique de chambre

atelier opéra en création

compositeurs | auteurs | metteurs en scène | dramaturges | chorégraphes | scénographes | vidéastes | chefs d'orchestre...

atelier 1 et 2 | atelier opéra jeunes public

académie d'orchestre

instrumentistes

production de l'académie 2012

La Finta Giardiniera – Wolfgang Mozart (chanteurs)

L'enfant et les sortilèges - Maurice Ravel (chanteurs et instrumentistes)

inscriptions : juillet 2011

Annexe 2

Service Educatif 2012-2014

Les principaux axes de travail du Festival dans le domaine éducatif sont :

- › Ouvrir l'accès des productions d'opéra aux enfants et aux jeunes de tous les milieux sociaux
- › Favoriser la pratique musicale et artistique des jeunes au contact d'artistes professionnels
- › Encourager les établissements d'enseignement général à s'ouvrir davantage aux arts et à la culture, et à s'engager dans des partenariats pluriannuels
- › Renforcer l'ancrage du Festival dans sa région tout en diffusant ses propositions sur le territoire national.

ACTIONS DE SENSIBILISATION - PERSPECTIVES 2012/2014

Les parcours pédagogiques pour l'enseignement primaire et secondaire sont inscrits dans le répertoire des actions culturelles du Rectorat d'Aix-Marseille, de l'Inspection d'Académie des Bouches-du-Rhône et du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Ils prévoient la formation préparatoire des enseignants, des interventions en classes, des visites des ateliers de construction des décors et réalisation des costumes du Festival d'Aix, des ateliers découverte des métiers techniques (machinerie, lumières, visite de plateau), des rencontres avec de jeunes artistes, en lien avec l'Académie européenne de musique, et des accès à la répétition pré-générale de l'opéra étudié durant l'année scolaire.

En 2012/2014, le service pédagogique entend renforcer son action auprès des enseignants et des intervenants :

- renouveler chaque année les contenus de formations des enseignants,
- augmenter le nombre d'intervenants, en faisant appel à des musiciens
- former des intervenants dédiés aux visites des ateliers
- étendre la diffusion des dossiers pédagogiques à un niveau national (via le CNDP).

Le service pédagogique prévoit également la création de parcours spécialisés pour CFA et lycée professionnels en lien avec la Direction technique du Festival.

PRATIQUES ARTISTIQUES - PERSPECTIVES 2012/2014

Les ateliers de pratique artistique ont été mis en place depuis 2007 et ont pour objectif principaux de permettre l'appropriation d'une œuvre ou d'un thème par des démarches créatives, individuelles ou collectives ; de mettre les jeunes au contact d'artistes professionnels ; de proposer une pratique artistique au plus grand nombre sans en négliger la qualité artistique.

En 2012/2014, le service éducatif développera son action grâce à des résidences d'artistes pluriannuelles (3 ans minimum) en milieu scolaire. Des ateliers de pratiques vocales, chorégraphiques ont été lancés dès la rentrée scolaire 2010 en écoles élémentaires et collèges (suivi des classes), ainsi que des ateliers de pratique orchestrale.

○ **Pratique vocale 2010-2013 :** 2 classes de CE2 (Ecole Sextius, Ecole de Cuques-Aix) et un atelier vocal au sein du collège Campra (élève de sixième). Ces ateliers sont dirigés par Benjamin Lunetta et ont vocation de tutorat en insérant les étudiants du CFMI (Centre de formation des Musiciens Intervenants).

○ **Pratique Chorégraphique 2010-2013 :** 2 classes de CP (Ecole M. Pagnol et A. Daudet-Aix) Direction des ateliers dirigés par la Cie Grenade. Ces deux classes seront intégrées en 2013 dans la création réunissant l'Orchestre des Jeunes du Festival d'Aix, les danseurs professionnels et jeunes danseurs de la Compagnie et groupe Grenade.

● **Pratique Orchestrale / Junior Orchestra / LSO Discovery :** Reconstitution d'un orchestre ouvert au plus grand nombre : Orchestres à l'école et au Collège (Marseille-Gardanne-Port-de-Bouc-Arles), jeunes musiciens à partir du cycle 1 des écoles de musique et conservatoires (Marseille, CPA). Le Junior Orchestra a pour vocation l'investissement des jeunes instrumentistes dans un travail de création collective : Création de

musique de film, création inspirée d'une œuvre du répertoire. Le Junior Orchestra a également vocation de tutorat : formation de musiciens-relais (jeunes musiciens confirmés) par les membres du LSO Discovery.

Chaque année et particulièrement en 2013, le résultat de ces ateliers sera valorisé au sein d'un événement inscrit dans la programmation du Festival.

Les résidences et partenariats artistiques 2010-2013 :

- La voix : Benjamin Lunetta artiste lyrique et pédagogue associé au service éducatif depuis 2008
- La danse : Compagnie et groupe Grenade de la chorégraphe Josette Baiz, partenaire du Festival depuis 2009
- L'orchestre : London Symphony Orchestra et son département Discovery, en résidence au Festival d'Aix depuis 2010.

RENCONTRES - PERSPECTIVES 2012/2014

Le service éducatif participe, en lien avec de nombreuses institutions notamment au travers de RESEO, réseau des services éducatifs d'Opéra, à des recherches et réflexions sur le développement des démarches d'accessibilité du public. En 2010, ces rencontres se sont tenues dans le cadre de l'année européenne de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

En 2012/2014, le service éducatif vise à accentuer la dimension européenne et le rayonnement de ces rencontres et développer les collaborations entre institutions culturelles.

Service Socio-artistique 2012-2014

Passerelles, service socio-artistique du Festival d'Aix, propose un travail de sensibilisation au monde de l'opéra auprès des acteurs sociaux et de publics fragilisés, un Parcours Professions Opéra (P.P.O.) destiné aux personnes en insertion ou en réinsertion, pour découvrir et être initié aux métiers techniques des arts du spectacle (en collaboration étroite avec l'équipe technique des ateliers de Venelles), une pratique artistique via des ateliers, des résidences de création artistique en lien avec le service éducatif du Festival, des répétitions ouvertes au public, des rencontres avec les artistes, des rencontres en musique tissées depuis de nombreuses années entre l'Académie européenne de musique et des institutions médicalisées, gériatriques ou carcérales, l'accès aux pré-générales et des tarifs action.

ACTIONS DE SENSIBILISATION - PERSPECTIVES 2012/2014

En 2012/2014, Passerelles entend approfondir les actions de sensibilisation et leur méthodologie auprès des acteurs sociaux, des maisons de retraites, des C.C.A.S., des centres socio-culturels, des associations, des structures médico-éducatives... :

- co-élaboration avec les associations partenaires de programmes adaptés à leurs publics
- Renforcement du réseau d'acteurs sociaux relais auprès des publics, avec la proposition de sessions de formation/information et des liens spécifiques à chaque partenaire
- Elargissement des partenariats à de nouveaux territoires, notamment ruraux et péri-urbains
- Développement d'ateliers de sensibilisation et de parcours et renforcement d'un réseau de spectateurs impliqués et diversifiés
- Création de supports pédagogiques

RENCONTRES EN MUSIQUE - PERSPECTIVES 2012/2014

En 2012/2014, Passerelles développera la programmation des Rencontres en musique en lien avec l'Académie, et s'ouvrira à de nouveaux partenaires.

Pour aller plus loin sur certaines de ces rencontres, des séances de découverte des œuvres et de la pratique artistique seront organisées, ainsi que des séances de préparations en amont avec les musiciens. Une action avec des I.M.E. et leur équipe enseignante proposera à des adolescents et enfants handicapés mentaux un cheminement jusqu'aux œuvres d'opéras, repris dans le cadre des activités éducatives de l'Institut.

INSERTION ET OUVERTURE CULTURELLE - PERSPECTIVES 2012/2014

En 2012/2014, Passerelles souhaite s'inscrire dans un réseau de professionnels culturels et d'insertion/accompagnement à l'emploi.

Il s'agit de partager la démarche du « Parcours Professions Opéra » et de proposer avec d'autres l'approche des métiers techniques de l'art et du spectacle, notamment pour des jeunes en orientation professionnelle. Le service s'appuie plus particulièrement sur l'équipe de la mission locale du pays d'Aix, le Pôle Emploi, les structures d'accompagnement social et professionnel du Pays d'Aix-en-Provence, les Pôles Insertion et les partenaires de la Plate-forme des Territoires et des Publics Prioritaires du Conseil Général, des organismes de formation spécialisée (arts et spectacle, maquillage, couture...) et la vidéothèque d'art lyrique.

A l'issue de ce parcours, les participants motivés pour connaître de façon plus approfondie et en situation les métiers techniques de l'opéra, pourront s'engager dans des « Evaluations en Milieu de Travail », en coordination avec la direction technique du Festival, le service socio-artistique et les Pôles Emploi.

ATELIERS - PERSPECTIVES 2012/2014

- Ouverture du Chœur Ibn Zaydoun à des répertoires d'autres chœurs, à d'autres univers musicaux du Moyen-Orient en lien avec le Festival

- Développer un travail créatif autour du croisement entre les chants et les musiques traditionnelles et classiques, les expressions urbaines et autres champs artistiques (créations visuelles et sonores).
- Inscrire les ateliers de pratique artistique sur plusieurs années dans le cadre des résidences d'artistes pluriannuelles (cf supra), en développant des partenariats pérennes avec les associations et les institutions.
- construire des passerelles avec les productions du Festival (ex : Jean-Michel Bruyère, en Résidence au Théâtre du Bois de l'Aune, création en 2012 au Festival).
- créer des événements basés sur ces rencontres d'ateliers en lien avec d'autres diffuseurs de la région.

Annexe 3

Critères d'évaluation

Les critères doivent permettre d'apprécier la conformité des résultats aux objectifs de l'article 1^{er} (analyse qualitative et quantitative) :

- Bilan des productions (budgets, coûts de création, de reprise et d'exploitation, fréquentation, tournées,...) ;
- Enjeux et qualité artistique de la programmation (revue de presse nationale et internationale, reprise des productions, tournées) ;
- Evolution de l'Académie et bilan de l'insertion professionnelle (nombre d'académiciens, thèmes abordés, nombre de représentations à Aix et en tournée, opérations locales, devenir professionnel des académiciens) ;
- Analyse de la fréquentation (par rapport aux objectifs, bilan des invitations, analyse par provenance géographique, bilan des opérations à destination de nouveaux publics) ;
- Bilan des actions menées envers les publics et des partenariats développés, pendant et hors période de festival, notamment en milieu scolaire ou universitaire ;
- Bilan des partenariats avec les structures culturelles de la région ;
- Analyse financière des comptes de l'association (analyse du bilan, évolution du fonds de roulement, ratios financiers).

Annexe 4

Mise à disposition d'espaces

1 - par la commune d'Aix-en-Provence

PALAIS DE L'ANCIEN ARCHEVÊCHE

Convention de Mise à disposition / Loyer
(Inclut les espaces communs du Musée des Tapisseries)
occupation permanente, durée 5 ans en attente de signature

MAISON DU PORTIQUE / DOMAINE GRAND SAINT JEAN

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Occupation permanente, Durée 5 ans signée 28 juin 2011

HANGAR AGRICOLE / DOMAINE GRAND SAINT JEAN

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Occupation permanente, Durée 5 ans signée 28 juin 2011

REMISE / DOMAINE GRAND SAINT JEAN

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Occupation permanente, Durée 5 ans signée 28 juin 2011

ESPACES EXTERIEURS (PRAIRIES) / DOMAINE GRAND SAINT JEAN

Convention de Mise à disposition / Gratuit

THEATRE DU GRAND SAINT JEAN

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Occupation saisonnière

CITE DU LIVRE

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Amphithéâtre, occupation saisonnière

THEATRE DU JEU DE PAUME

Convention de Mise à disposition facturée / Gratuit selon modalités particulières
Facturation par l'Association du Théâtre du Jeu de Paume au Festival
Subvention de la Ville d'Aix au Festival pour le montant facturé
Occupation saisonnière

LOCAUX OLI PROVENCE

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Durée 1 an renouvelable tacitement depuis 2008

ANNEXE DU CONSERVATOIRE MIGNET

Convention de Mise à disposition / Gratuit
Occupation saisonnière

2 - par le Conseil Général

ATELIERS VENELLES

Convention d'occupation / Loyer
Occupation permanente, durée 15 ans signée le 4 Juin 2004

3 - par la C.P.A.

Par la Société Mirabeau en sa qualité de gestionnaire du Grand Théâtre de Provence dans le cadre d'une Délégation de Service Public de la C.P.A en date du 2 février 2007 :

GRAND THEATRE DE PROVENCE

Convention de Mise à disposition gratuite / facturation des frais d'ouverture et de fonctionnement
Occupation saisonnière (12 semaines dont juin et juillet chaque année)

En accord avec la C.P.A., le Festival règle chaque année à la société Mirabeau, les frais supplémentaires occasionnés par l'occupation par le Festival de la salle, des salles de répétition et des bureaux :

- mise à disposition d'un technicien de maintenance du bâtiment sur la période
- participation ménage terrasses et vitrerie
- location sanitaires
- participation frais de maintenance (bâtiment, ascenseurs et matériel son, vidéo, interphonie, lumière, machinerie scénique, plateau, surtitrage)
- consommation fluides : EDF, eau
- Participation assurance bâtiment et engins de levage
- Participation personnel de sécurité incendie

Aucune facturation du théâtre en ordre de marche ou d'un loyer ne sera supportée par l'association.

PATIO / BOIS DE L'AUNE (un bureau)

Convention d'occupation / Loyer

Occupation permanente, durée 1 an renouvelable par nouvelle convention

SALLE / BOIS DE L'AUNE

Convention d'occupation / Loyer

Occupation saisonnière



LE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2013 - 2015

Centre Chorégraphique National, le Ballet Preljocaj est une compagnie de création et de répertoire. Toutes les chorégraphies sont créées par Angelin Preljocaj, Directeur Artistique.

Résolument contemporain, le travail d'Angelin Preljocaj est une quête permanente de territoires inconnus. Les mouvements sont ciselés par une écriture toujours renouvelée et plus élaborée. Il est dans la recherche obsessionnelle d'une gestuelle complexe des corps dans l'espace afin d'articuler une pensée de plus en plus limpide et généreuse.

Ses inspirations sont multiples : des grands mythes aux sentiments les plus extrêmes, la haine, l'héroïsme, la sainteté, la mort, l'érotisme, l'extase... Des notions abstraites, « états ultimes du corps » qui s'incarnent dans des gestes fulgurants et interpellent nos propres corps.

À son arrivée à Aix-en-Provence, la compagnie Preljocaj a été rebaptisée Ballet Preljocaj afin de souligner la notion de troupe et de « permanence » chère à Angelin Preljocaj.

Le Centre Chorégraphique National est doté depuis fin 2006 d'un bâtiment, le Pavillon Noir, avec quatre studios de danse et une salle de spectacles de 378 places qui accueille une saison de programmation.

MISSION PRINCIPALE : CRÉATION / DIFFUSION

La création des œuvres d'Angelin Preljocaj et leur diffusion sont l'essence même de la raison sociale de l'Association et représentent l'essentiel de l'activité.

Créateur intarissable, Angelin Preljocaj produit une à deux créations par an. La convention stipule deux créations tous les trois ans.

Par ailleurs, il est invité par les plus grands ballets du monde qui lui commandent des créations ou pour lesquels il reprend des pièces de son répertoire, c'est le cas notamment de l'Opéra de Paris, du New York City Ballet, de la Scala de Milan...

Répertoire : Le Ballet Preljocaj a toujours été attaché à la notion de répertoire. Chaque saison 3 ou 4 pièces du répertoire sont remontées et diffusées, en plus des créations.

Ces chorégraphies sont largement diffusées en France et à l'étranger. La convention stipule une moyenne de 65 représentations par an. Le Ballet Preljocaj effectue une moyenne de 100 représentations par an.

PROJETS ASSOCIÉS

Accueils studio / résidence d'artistes :

Le Ballet Preljocaj a pu développer une politique de résidences de chorégraphes et de compagnies, notamment dans le cadre du dispositif « accueil studio », et son attention s'est portée particulièrement sur les jeunes chorégraphes et les compagnies de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces résidences s'achèvent avec la présentation des créations au public.

Le Ballet Preljocaj élabore une saison de spectacles, une programmation tout au long de l'année, présentant ses créations, les œuvres de son répertoire, celles des compagnies invitées et en résidence. Une soixantaine de représentations sont programmées par an avec un taux de remplissage de 100%.

Formation permanente :

Le Ballet Preljocaj organise des cours quotidiens pour les danseurs du Ballet Preljocaj qui sont également ouverts aux danseurs professionnels de la Région. De nombreux danseurs étrangers de passage à Aix-en-Provence viennent occasionnellement suivre les cours.

Le Ballet Preljocaj met en place tout au long de l'année, un programme de stages et d'ateliers, dispensés soit par ses danseurs, soit par les artistes invités.

Il apporte son concours à de nombreux établissements d'enseignement artistiques notamment ceux d'Aix-en-Provence et de sa communauté, ainsi qu'aux établissements scolaires proposant l'option L3 (danse) du baccalauréat, ainsi que dans les conservatoires.

PAVILLON NOIR



Le Ballet Preljocaj a une mission professionnelle de jeunes danseurs en accueillant en stage tous les ans des élèves d'établissements supérieurs d'enseignement de la danse.

Développement culturel :

Un programme vaste de développement culturel accompagne les spectacles programmés. Plus de 600 heures par an sont effectuées.

Les actions au Pavillon Noir :

Répétitions publiques, studios ouverts, cycles de vidéodanse... sont organisés dans le but de mobiliser les publics les plus divers. Une attention particulière est portée aux publics des écoles, collèges, lycées et universités.

En direction des réseaux professionnels : formation, rencontres thématiques, implication et mobilisation autour des activités de programmation, avec un axe spécifique sur la valorisation du patrimoine artistique du Ballet Preljocaj notamment par la mise en valeur d'un fonds documentaire en partenariat avec la Cité du livre d'Aix-en-Provence.

Les actions sur les territoires de la Ville, du Pays d'Aix, du Département et de la Région :

Ces actions participent à l'irrigation culturelle de ces territoires et sont menées en concertation avec les acteurs culturels et sociaux autour de deux axes principaux :

- les actions à caractère pédagogique en partenariat avec les réseaux culturels, éducatifs et sociaux
- le développement du G.U.I.D. (Groupe Urbain D'intervention Dansée) dans les quartiers sensibles en liaison avec les associations concernées, les services culturels et les services de la politique de la ville mais aussi dans les hôpitaux et prisons. Le G.U.I.D. s'adresse en particulier à la sensibilisation du jeune public et aux publics en difficulté ou placés dans des situations d'exclusion.

ANNEE 2013

Production et diffusion : 139 représentations en tournée

Répertoire : 74 représentations

- **Helikopter, Eldorado (Sonntags Abschied) : 6 représentations** à l'Opéra National de Paris
 - **Ce que j'appelle Oubli : 28 représentations** à Paris, Aix, Draguignan, Reggio Emilia, en Serbie
 - **Suivront Mille ans de Calme : 10 représentations** en Inde et aux USA
 - **Annonciation, Centaures, Royaume Uni : 14 représentations** à Manosque, Vérone, Ajaccio...
 - **Royaume Uni, Le Sacre du Printemps : 15 représentations** en France, Espagne et Slovaquie
- Royaume Uni* a été créé par Angelin Preljocaj pour quatre danseuses hip-hop, en 2012 à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du Festival Suresnes Cité Danse. Cette pièce a été reprise au répertoire du Ballet Preljocaj en 2013.

Création : Les Nuits : 65 représentations.

Création dans le cadre de Marseille Provence 2013. La première a eu lieu au Grand Théâtre de Provence. Cette pièce a été coproduite pour un montant de 680 000 euros par Marseille Provence 2013, l'Opéra de Cologne, le Staat Ballet de Berlin, le Théâtre National de Chaillot, l'Opéra Royal de Versailles, le Théâtre de Caen, le festival Montpellier Danse, la Maison des Arts de Créteil, le Théâtre National du Luxembourg, Le LA Music Center aux USA.

Programmation au Pavillon Noir : 61 représentations

(dont 19 compagnies invitées et 10 représentations du Ballet Preljocaj)

Le Ballet Preljocaj s'est produit :

- 13 fois au Grand Théâtre de Provence avec *Les Nuits* et *Royaume Uni / Le Sacre du printemps*
- 4 fois à La Criée à Marseille avec *Les Nuits*

JANVIER 2013
PAVILLON NOIR



Angelin Preljocaj

- Hervé Koubi (France - Algérie)

FEVRIER 2013

- Aly Karembé (Mali)
- Jean Claude Gallotta
- Noa Shadur, Dafy Altabeb et Lee Meir (Israël)

MARS 2013

- Pierre Rigal
- Collectif 2 temps 3 Mouvements
- Bouba Landrille Tchouda

AVRIL 2013

- TPO (Italie)

MAI 2013

- Peeping Tom (Belgique)

JUIN 2013

- Serge Somé (Burkina-Faso)

SEPTEMBRE 2013

- Ballet National de Marseille avec une création de Olivier Dubois
- Marcel Gbeffa (Bénin)

OCTOBRE 2013

- Robin Orlyn (Afrique du Sud)
- Ibrahima Koné (France-Côte d'Ivoire)
- Groupe LAPS

NOVEMBRE 2013

- Yann Lheureux (France-Afrique du Sud)
- Alessandro Sciarroni (Italie)
- Niv Shenfield et Oren Laor (Israel)

DÉCEMBRE 2013

- Via Katlehong Dance (Afrique du Sud)
- Ohad Naharin (Israël)
- Angelin Preljocaj

ANNEE 2014

Diffusion (sous réserve de confirmation) : 108 représentations

Répertoire : 68 représentations confirmées, 20 représentations à confirmer, prospection en cours pour les périodes d'été et d'automne.

- **Blanche Neige** : 24 représentations : États-Unis (New York, Chicago), Corée (Séoul), Japon, Versailles, Aix-en-Provence et France.
- **Les Nuits** : 60 représentations : Théâtre National de Chaillot Paris, Perpignan, Châteauevallon, La Réunion, Sri Lanka, Singapour, Macao, Shanghai, Toulon, Forbach, Beauvais
- **Royaume Uni, Le Sacre du printemps** : 2 représentations : Échirolles
- **Suivront mille ans de calme** : 2 représentations : St Pölten (Autriche), Fribourg.

Création 2014 : 20 représentations

En contrepoint des grandes formes chorégraphiques, Angelin Preljocaj poursuivra sa recherche du mouvement

PAVILLON NOIR



en de nombreuses occasions avec une dizaine de danseurs. La première est prévue au Festival Montpellier Danse en juillet 2014.

Coproduction en négociation : Montpellier Danse, Théâtre de la Ville Paris, Musica Strasbourg, Maison des Arts de Créteil ...

Programmation au Pavillon Noir : 16 compagnies invitées, 45 représentations

JANVIER 2014

- Ballet de Lorraine
- Système Castafiore
- Alain Buffard

FEVRIER 2014

- Arushi Mudgal (Inde)
- Keiin Yoshimura (Japon)
- Christian Ubl

MARS 2014

Temps fort biennal, exceptionnellement programmé en mars 2014, mais qui prendra sa place en septembre les années impaires afin de ne pas se superposer avec la Biennale de la Danse de Lyon.

Le thème de cette première édition : « Les nouvelles tendances de la danse contemporaine ».

- Gaëlle Bourges
- Roy Assaf (Israël)
- Qudus Onikeku (Nigeria)
- Jérôme Brabant (La Réunion) et Hiroaki Umeda (Japon)
- Radhouane el Meddeb (Tunisie)
- Christian Rizzo (France)
- Halory Goerger et Antoine Defoort (Belgique)

AVRIL 2014

- Seydou Boro (France / Burkina Faso)
- VA Wöfl (Allemagne)
- Joseph Nadj

JUIN 2014

- Avant-première de la création 2014 d'Angelin Preljocaj

SEPTEMBRE 2014

- Création 2014 d'Angelin Preljocaj

OCTOBRE 2014

- Accueil des artistes africains en résidence

NOVEMBRE 2014

- Accueil de compagnies en coréalisation avec Dansem

DECEMBRE 2014

- Reprise de *Blanche Neige* d'Angelin Preljocaj au Grand Théâtre de Provence.

Le Pavillon Noir est un outil à la disposition des compagnies chorégraphiques professionnelles, qui peuvent disposer gracieusement des studios à la demande.

Le Ballet Preljocaj aide tout particulièrement des chorégraphes de la Région : dans le cadre du dispositif accueil studio, outre la mise à disposition d'espaces de répétition, les artistes en résidence bénéficient d'un temps de plateau et sont accompagnés d'une équipe artistique et technique pour finaliser leur pièces. L'équipe du

PAVILLON NOIR



Il nous soutient activement ces créations de la production à la présentation au public et aux professionnels.

ANNEE 2015

En 2015 le Ballet Preljocaj fêtera ses 30 ans !
La programmation de janvier à juin 2015 est en cours d'élaboration.

Afin d'utiliser les espaces du Pavillon Noir tout au long de cette année anniversaire, les travaux de construction du nouvel espace d'accueil du public de la salle du Pavillon Noir sont envisagés début 2016.

Production et diffusion : 100 représentations visées.

Répertoire en cours de construction.

- **Les Nuits** : Londres, Grande Bretagne, Vichy, Tournée USA : Austin, Huston, Davis, Richmond, Washington, Chappell Hill.

- **Création : 2015**

Angelin Preljocaj souhaite renouer avec le texte. La première est prévue pour la Cour d'Honneur du Palais des Papes en Avignon. Elle sera accueillie en septembre au théâtre National de Chaillot. La diffusion est en cours de construction.

Diffusion : Juillet 2015 : Première dans le cadre du Festival d'Avignon
Septembre 2015 : Théâtre national de Chaillot, Grand Théâtre de Provence

Programmation 2015

La saison 2015/16 débutera avec le Temps fort en septembre qui aura l'envergure de ses moyens. Une semaine de danse avec des créations mondiales présentées dans l'ensemble des lieux de programmation à Aix-en-Provence.

Faire d'Aix en Provence une plate forme internationale de la Danse.

Ce temps fort sera également l'occasion de faire une grande fête anniversaire qui réunira dans une folle soirée. les artistes musiciens, danseurs chorégraphes, plasticiens, Stylistes, partenaires du Ballet depuis sa création en 1985,

OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2015

Programmation en cours de réflexion.

Compagnies pressenties :

- Giselle Vienne
- Dada Masilo (Afrique du Sud)
- François Chaignaud, Cecilia Bengoléa
- Panaibra (Mozambique)
- Irene Tassemedo : création jeune public (Burkina Faso)
- Thomas Hauert, création jeune public (Suisse)
- Allioune Diagne : création (Sénégal)
- La veronale (Barcelone)
- Olivier Dubois
- Thomas Lebrun

- Julie Bour : résidence de création (USA/France)
- Russo Molina
- Claudia Triozzi
- Sacha Waltz (Allemagne)
- Hanna Hegenscheid (Allemagne)

PAVILLON NOIR



Projet Afrique

Parallèlement à la programmation, dans le cadre d'un partenariat avec la fondation Total, nous accueillons en résidence 3 à 4 artistes par saison, venus du continent africain.

Ils s'immergent dans les activités du Ballet Preljocaj tout en préparant un travail personnel. Leurs travaux en cours sont présentés au public.

Coréalizations

Chaque saison nous établissons des partenariats avec les opérateurs culturels de la Ville et de la région, tels que Seconde Nature ou les ATP, le Festival Dansem, et accueillons en coréalisation des propositions de danse, théâtre ou musique électronique.

PAVILLON NOIR

BALLET PRELJOCAJ - PAVILLON NOIR - Centre Chorégraphique National - 530 Avenue Mozart - CS 30824 - 13627 Aix-en-Provence Cedex 01 - France - Tél. +33 104 42 93 40 00 - Fax +33 104 42 93 40 01
ballet@preljocaj.org - www.preljocaj.org - Billetterie 0811 020 111 - Centre Chorégraphique National de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Communauté du Pays d'Aix, de la Ville d'Aix-en-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône - INSEE 33 307 109 00063 - Code APE 9001Z - Licences d'entrepreneurs de spectacles 1-140661 / 2-112311 / 3-112312 - Association loi 1901



BUDGETS PREVISIONNELS 2013 - 2014 - 2015
Pour convention triennale

Budgets généraux

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel			
	2012	2013	2014	2015
COPRODUCTIONS ET VENTES IM	1 590 923 €	2 382 387 €	1 990 130 €	2 350 230 €
BILLETTERIE	228 742 €	230 000 €	190 000 €	290 000 €
STAGES, ATELIERS, GUID	96 630 €	100 000 €	110 000 €	125 000 €
PARRAINAGES, MECENAT	150 500 €	270 000 €	170 000 €	370 000 €
LOCATIONS, EVENEMENTS	61 350 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €
autres produits	768 988 €	85 000 €	55 000 €	85 000 €
production d immobilisations	- €	187 476 €	49 550 €	208 250 €
Autres subventions : éducation, activités culturelles	42 604 €	103 512 €	89 024 €	114 034 €
Recettes complémentaires	- €	103 512 €	100 000 €	100 000 €
Coproduction au titre de VP 2013	- €	350 000 €	- €	- €
Coproduction au titre des M.A.Q	505 976 €	490 000 €	490 000 €	490 000 €
SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES	3 109 000 €	3 001 500 €	2 981 500 €	2 981 500 €
TOTAL PRODUITS hors taxe	6 554 703 €	7 259 875 €	6 315 204 €	7 174 004 €

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel			
	2012	2013	2014	2015
60. ACHATS	474 376 €	1 024 500 €	451 500 €	851 500 €
61. SERVICES	425 459 €	488 000 €	409 000 €	458 250 €
62. AUTRES SERVICES EXT.	940 560 €	1 165 387 €	968 130 €	1 315 230 €
63. IMPOTS ET TAXES	129 176 €	120 000 €	110 000 €	110 000 €
64. PERSONNEL	1 962 848 €	1 980 023 €	1 986 495 €	2 025 480 €
intermittents	555 966 €	715 250 €	663 820 €	754 390 €
charges	1 276 579 €	1 347 515 €	1 330 609 €	1 364 704 €
65. AUTRES CH. GESTION	91 417 €	51 200 €	52 650 €	73 950 €
66. CH. FINANCIERES	17 078 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
67. CH. EXCEPTIONNELLES	18 311 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Total Charges, ht avant amortissements et provisions	5 891 770 €	6 919 875 €	6 000 204 €	6 981 504 €
Résultat avant amortissements et provisions	662 933 €	340 000 €	315 000 €	192 500 €
68. Dot aux amortissements 1	386 487 €	340 000 €	315 000 €	192 500 €
68. Dot aux amortissements 2	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL CHARGES hors taxe	6 278 257 €	7 259 875 €	6 315 204 €	7 174 004 €
RESULTAT hors provision et éléments exceptionnels	276 446 €	- €	- €	-0 €
provisions : réintégration et dotations nouvelles	- €	- €	- €	- €
RESULTAT	276 446 €	- €	- €	-0 €

BUDGETS PREVISIONNELS 2013 - 2014 - 2015

Pour convention triennale

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	Comptes 2012	Budget prévisionnel 2013	Budget prévisionnel 2014	Budget prévisionnel
COMPTES 60 - ACHATS				
602 Produits dentretien	204 712 €	200 000 €	190 000 €	0 €
604 Achats de spectacles	80 000 €	100 000 €	- €	330 000 €
Projet Keyframes 2013 / coprod biennale 2015	41 266 €	122 500 €	61 500 €	1 000 000 €
605 Achats matériels equip	- €	50 000 €	- €	76 500 €
Achats matériel projet Keyframes	22 996 €	272 000 €	62 000 €	0 €
Achats decons	34 630 €	185 000 €	43 000 €	1 42 000 €
Achats costumes	- €	- €	- €	108 000 €
6061 énergie	81 126 €	40 000 €	40 000 €	0 €
6062 électricité	- €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
autres achats	9 646 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
607 invest/d	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL COMPTES 60	474 376 €	1 024 500 €	451 500 €	851 500 €
COMPTES 61 - SERVICES EXTERIEURS				
610 Sur-equilibre	950 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
611 prestations extérieures	11 462 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
612 Redevance de crédit bail mobilier	86 349 €	80 000 €	70 000 €	70 000 €
613 Locations	153 000 €	157 000 €	145 000 €	174 000 €
Locations, prestations ext. Keyframes	- €	55 000 €	- €	0 €
615 Entretien, réparations matériel	145 626 €	105 000 €	103 000 €	119 750 €
615 Entretien, réparations immeuble	25 451 €	40 000 €	40 000 €	43 000 €
618 Assurances	2 621 €	26 000 €	26 000 €	26 500 €
Autres	- €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL COMPTES 61	425 459 €	488 000 €	409 000 €	458 250 €
COMPTES 62 - AUTRES SERV. EXT.				
621 Personnel extérieur et s'franchise	22 787 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
622 Remunérations d'intermédiaires et honoraires	67 803 €	160 000 €	95 000 €	160 000 €
Projet Keyframes	- €	30 000 €	- €	0 €
Publicité, relations publiques	76 214 €	85 000 €	74 000 €	96 000 €
Transport de biens	169 584 €	210 657 €	202 250 €	276 250 €
625 Application des lois	518 339 €	320 720 €	488 880 €	598 980 €
Missions	- €	- €	- €	0 €
Receptions	77 003 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
626 Frais, postaux et de télécommunications	8 810 €	40 000 €	29 000 €	65 000 €
627 Services bancaires et assimilés	- €	73 000 €	75 000 €	75 000 €
628 Autres services ext.	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL COMPTES 62	940 560 €	1 165 357 €	968 130 €	1 315 230 €
COMPTES 63 - TAXE SUR LES SALAIRES	129 176 €	120 000 €	110 000 €	110 000 €

BUDGETS PREVISIONNELS 2013 - 2014 - 2015

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES		Comptes 2012	Budget prévisionnel 2013	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel
COMPTES 64 - CHARGES PERSONNEL					
641 Rémunération du personnel					
BP	Rémunération personnel artistique permanent	962 181 €	996 371 €	964 506 €	968 357 €
BP	Rémunération équipe de direction	248 000 €	252 602 €	253 856 €	268 899 €
BP	Rémunération administration production	170 667 €	128 027 €	130 767 €	132 186 €
BP	Rémunération communication	62 000 €	68 963 €	71 024 €	79 905 €
BP	Rémunération technique permanents	108 000 €	112 685 €	114 416 €	116 905 €
CCN	Rémunération secrétaire adj administration	85 000 €	96 087 €	100 612 €	104 908 €
CCN	Rémunération communication/diversement	58 000 €	60 743 €	62 038 €	62 796 €
CCN	Rémunération réal. aux publics	80 000 €	85 103 €	88 755 €	89 481 €
CCN	Rémunération rp pédaogogie	64 000 €	68 461 €	88 089 €	88 625 €
CCN	Rémunération technique permanents	105 000 €	110 962 €	112 433 €	113 418 €
total permanents		1 962 848 €	1 980 023 €	1 986 395 €	2 025 480 €
BP	Rémunération intermittent artistique	156 938 €	201 500 €	198 570 €	199 390 €
CCN	Rémunération intermittent technique	228 028 €	300 750 €	273 250 €	313 000 €
CCN	Rémunération intermittent artistique	46 000 €	65 000 €	75 000 €	75 000 €
CCN	Rémunération intermittent technique	115 000 €	136 000 €	105 000 €	110 000 €
CCN	Rémunération accueil / personnel occasionnel	10 000 €	12 000 €	12 000 €	57 000 €
total intermittents		555 966 €	715 250 €	663 820 €	754 390 €
Provisions compte payés					
641	Total rémunération du personnel	2 518 814 €	2 695 273 €	2 650 315 €	2 779 870 €
645	Charges sociales- transfert de charges	1 276 579 €	1 347 515 €	1 330 609 €	1 364 704 €
TOTAL COMPTES 64		3 795 393 €	4 042 788 €	3 980 924 €	4 144 574 €
		51%	50%	50%	49%
COMPTES 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
COMPTES 66 - CH. FINANCIERES		91 417 €	51 200 €	52 650 €	73 950 €
COMPTES 67 - CH. EXCEPTIONNELLES		17 078 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
681	Dons aux amortissements	18 311 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
681	Dons aux amortissements	243 559 €	230 000 €	205 000 €	182 500 €
686	Dons aux provisions	129 260 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Dépréciation de stocks		13 668 €			
689	Engagements affectés à réaliser (art 2014)		100 000 €	100 000 €	
TOTAL AMORTISSEMENTS		386 487 €	340 000 €	315 000 €	192 500 €
TOTAL HORS PROVISIONS		6 278 257 €	7 259 875 €	6 315 204 €	7 174 004 €
resultat hors provisions		276 446 €	- €	- €	-0 €
variations des provisions					
COMPTES 68 - DOT. PROVISIONS					
TOTAL CLASSE 6		6 278 257 €	7 259 875 €	6 315 204 €	7 174 004 €
BUDGETS PREVISIONNELS 2013 - 2014 - 2015		276 446 €	- €	- €	-0 €

Comptes 2012

Comptes 2012 Budget prévisionnel 2013 Budget prévisionnel 2014 Budget prévisionnel 2015

BALLET PRELJOCAJPAVILLON NOIR
530 Avenue Mozart CS 30824
13627 Aix en Provence cedex 1

Présentation de l'état

Etat des immobilisationsN° Siret 33330718900063
NAF (APE) 9001Z
N° Identifiant

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:08

Page : 0

Description des sélections du format d'impression

Fichier	Champ	Groupe	De	A	Opérateur
Sélection standard	Date fin exercice		31122013		et
Sélection standard	Code immobilisation				et
Sélection standard	Devise d'édition		Euro		et
Sélection standard	Modèle de l'état		Standard		et
Etat des immobilisations	Type d'état		Base		et
Etat des immobilisations	Situation		Non		et
Etat des immobilisations	Rupture		Famille		et
Etat des immobilisations	Rupture seule		Non		et
Etat des immobilisations	Suivi amortissements		Oui		et
Etat des immobilisations	Lieux des biens		Tous les lieux		et
Etat des immobilisations	Immobilisations sorties		Non		et
Etat des immobilisations	Immobilisations en crédit-bail		Non		et
Etat des immobilisations	Immobilisations en location		Non		et
Etat des immobilisations	Tri		Code immobil		et
Etat des immobilisations	Détail des composants		Non		

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:08

Page : 1

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
AGINSTALCCN Agencements et Installations CCN						
00316	electricite bureau niv3	23/06/2006	1	3 666,00	1	3 666,00
00320	cablage standard telephonique	28/06/2006	1	1 138,28	1	1 138,28
00323	Tapis plateau theatre	29/06/2006	1	7 345,80	1	7 345,80
00328	Cablage centrale securite	10/07/2006	1	520,00	1	520,00
00336	Rideaux studios	07/08/2006	1	8 234,50	1	8 234,50
00353	digicode entree artistes	28/09/2006	1	2 134,00	1	2 134,00
00359	cablage lignes telephoniques	01/10/2006	1	2 800,00	1	2 800,00
00360	demolition mur syporex	01/10/2006	1	600,00	1	600,00
00361	50 lampoules	01/10/2006	1	1 000,00	1	1 000,00
00374	Peinture signalétique	18/10/2006	1	8 721,95	1	8 721,95
00376	controle installation électrique	19/10/2006	1	380,00	1	380,00
00377	poutre motorisee plateau	25/10/2006	1	6 576,32	1	6 576,32
00381	Rideaux plateau 2	31/10/2006	1	3 437,00	1	3 437,00
00384	eclairage complementaire	07/11/2006	1	963,31	1	963,31
463	veyssiere mise au point accueil	04/01/2007	1	2 500,00	1	2 500,00
464	bianucci machine repasser defr	11/01/2007	1	1 212,00	1	1 212,00
465	texen - support mural pour ence	15/01/2007	1	1 390,00	1	1 390,00
467	Manutan - controle accès .	29/01/2007	1	539,00	1	539,00
468	morcrette - vitrine de presentat	31/01/2007	1	650,00	1	650,00
470	sicobois amenagement régis	31/03/2007	1	1 007,07	1	1 007,07
471	kone - extension digicode	04/05/2007	1	1 500,00	1	1 500,00
472	seeap - cablage bloc secours	10/07/2007	1	860,00	1	860,00
473	seeap armoire protection chapi	10/07/2007	1	4 915,00	1	4 915,00
474	seeap - fourniture aéorotherme	26/10/2007	1	5 850,00	1	5 850,00
476	l impact enseigne lumineuse	01/01/2007	1	27 780,00	1	27 780,00
548	SARL CANCEL rideau air cha	04/11/2008	1	2 590,00	1	2 590,00
555	AZUR INDUSTRIE POINT SE	28/11/2008	1	2 551,28	1	2 551,28
556	SICOBOIS ETAGERE ARRIÈ	31/08/2008	1	1 674,13	1	1 674,13
639	Chauffage tente	17/10/2011	6	4 706,51	6	4 706,51
645	Lave linge faure	16/01/2012	1	283,44	1	283,44
652	Harlequin tapis de danse	15/06/2012	1	26 844,27	1	26 844,27
657	Harlequin tapis danse	28/02/2013	1	4 564,68	1	4 564,68
	Total AGINSTALCCN			138 934,54		138 934,54
FILMS Films						
00106	films	01/12/1999	1	76 224,51	1	76 224,51
	Total FILMS			76 224,51		76 224,51
INSTALGENE Installations Générales						
530	texem amenagement graduateu	16/01/2008	1	3 024,60	1	3 024,60
571	texen Palan 125 kg elect + flyk	17/02/2009	2	2 764,60	2	2 764,60
	Total INSTALGENE			5 789,20		5 789,20
INSTALTECH Installations Techniques						
00037	texen - hifi studio enceinte ampli	26/06/1996	1	1 918,88	1	1 918,88
00038	crystal - changeur de couleurs	10/07/1996	1	16 670,30	1	16 670,30
	A reporter			239 537,43		239 537,43

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

Tenue de compte : €

BALLET PRELJOCAJ

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:08

Page : 2

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
	Report			239 537,43		239 537,43
00059	atelier eglantine-mécoudre bern	05/02/1997	1	984,72	1	984,72
00060	atelier eglantine-surjeteuse juki	05/02/1997	1	589,06	1	589,06
00061	atelier eglantine-cle vapeur	05/02/1997	1	297,06	1	297,06
00062	atelier eglantine-mannequin art	05/02/1997	1	126,41	1	126,41
00063	rythmes et sons - rack hi tech	07/03/1997	1	995,19	1	995,19
00064	rythmes et sons - tiroir rackable	07/03/1997	1	128,55	1	128,55
00066	mussetta - moniteur	30/04/1997	1	789,69	1	789,69
00067	rythmes et sons - nalle	16/05/1997	1	742,55	1	742,55
00068	rythmes et sons - eac	16/05/1997	1	227,76	1	227,76
00074	rampe de dechargement	04/05/1998	1	1 707,43	1	1 707,43
00076	at eglantine - mê coudre jaguar	26/06/1998	1	341,30	1	341,30
00082	carrefour - platine sharp MDR2	15/12/1998	1	377,96	1	377,96
00083	carrefour - Lecteur sharp MDR2	15/12/1998	1	377,96	1	377,96
00102	texen - systeme hf beyer	14/10/1999	1	821,85	1	821,85
00112	escamobile OG	16/06/2000	1	2 675,48	1	2 675,48
00114	logfret conteneurs 40 '	21/06/2000	1	4 306,68	1	4 306,68
00120	texen - buffer detata	13/09/2000	1	1 060,74	1	1 060,74
00124	q aixoise - echelle tubeescalu	31/01/2001	1	479,72	1	479,72
00156	bernette - mê coudre	29/03/2002	1	1 015,88	1	1 015,88
00157	fer a repasser calor et philips	29/03/2002	1	371,42	1	371,42
00158	centrale vapeur	29/03/2002	1	189,92	1	189,92
00209	telviloj - 4 frises velours	08/01/2004	1	958,00	1	958,00
00211	teviloj - 4 frises noctifere	28/01/2004	1	3 122,80	1	3 122,80
00214	azur scenic - tulle gobelin	18/03/2004	1	1 788,30	1	1 788,30
00215	peroni - ecran retro projection n	18/03/2004	1	5 142,43	1	5 142,43
00216	azur scenic - tapis boogie	24/03/2004	1	5 903,00	1	5 903,00
00220	azur scenic - 3 ecrans projection	28/04/2004	1	1 164,00	1	1 164,00
00225	q aixoise - 4 valises	31/05/2004	1	792,00	1	792,00
00226	q aixoise - 4 perceuses	31/05/2004	1	600,24	1	600,24
583	MATERIEL.NET adaptateur g s	16/03/2009	1	561,85	1	561,85
595	azur scénic	16/09/2009	2	1 236,00	2	1 236,00
632	Scie a ruban manuelle	30/09/2011	1	530,00	1	530,00
	Total INSTALTECH			58 995,13		58 995,13
KRYPTON	Locaux Krypton					
00069	svtl - aménagement krypton	23/07/1997	1	79 259,76	1	79 259,76
00070	bureau veritas - krypton	01/09/1997	1	762,25	1	762,25
00071	Serss - systeme securite	22/09/1997	1	1 058,00	1	1 058,00
00072	barreau electricite	23/09/1997	1	5 747,32	1	5 747,32
00075	coins sanitaire krypton	18/06/1998	1	6 456,22	1	6 456,22
00088	barreau electricite	22/03/1999	1	1 583,95	1	1 583,95
00144	2 conteneurs	25/02/2002	1	6 247,00	1	6 247,00
00246	daddif254 demontage charpente	15/03/2005	1	6 860,00	1	6 860,00
00247	concept et f240 refection etanc	21/03/2005	1	28 648,40	1	28 648,40
00248	aix cloture f291 portail coulissant	05/04/2005	1	4 620,00	1	4 620,00
00249	objectif protec f277 alarmes	06/04/2005	1	1 841,79	1	1 841,79
	A reporter			423 028,07		423 028,07

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

Tenue de compte : €

BALLET PRELJOCAJ

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:09

Page : 3

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		423 028,07		423 028,07
638	Installation electrique Total KRYPTON	12/01/2011	1	2 699,00 145 783,69	1	2 699,00 145 783,69
LOGICIELS	Logiciel					
00058	logiciel paye	22/01/1997	1	1 356,80	1	1 356,80
00108	logiciel vector	01/01/2000	1	914,69	1	914,69
00113	jms - 4D serveur write	21/06/2000	1	2 012,86	1	2 012,86
00172	jms - maj 4D expansion	14/10/2002	1	2 270,00	1	2 270,00
00192	AeC- virtual pc v565	11/03/2003	1	239,00	1	239,00
00194	esl logiciel n1242b671	31/03/2003	1	1 792,00	1	1 792,00
00212	AeC -10 licences office MS	02/02/2004	1	4 692,55	1	4 692,55
00224	nova - final cut pro	14/05/2004	1	1 124,00	1	1 124,00
00234	aec - adobe pack C5	08/10/2004	1	999,00	1	999,00
00250	GHSf343- spaictacle reseau	20/04/2005	1	1 000,00	1	1 000,00
00259	royal academyf1050 logiciel lab	23/06/2005	1	1 272,15	1	1 272,15
00395	andromac - logiciel final cut stu	01/12/2007	1	1 031,81	1	1 031,81
00396	andromac - logiciel adobe cs3	18/12/2007	1	2 198,16	1	2 198,16
588	r systemes - planning filemaker	24/09/2009	1	2 380,00	1	2 380,00
610	Licence filemarker	16/02/2010	1	1 511,65	1	1 511,65
611	Logiciel remote desktop	01/02/2010	1	417,22	1	417,22
613	Logiciel x server	10/02/2010	1	417,22	1	417,22
614	Module filemaker planning dan	10/04/2010	1	1 487,50	1	1 487,50
618	3c evolution site web + idoc	01/01/2010	1	6 510,00	1	6 510,00
	Total LOGICIELS			33 626,61		33 626,61
LOGICIELSCCN	Logiciels CCN					
00232	aec - developpement du site	28/06/2004	1	9 000,00	1	9 000,00
00255	aec f376 - vector works	06/05/2005	1	2 750,00	1	2 750,00
00272	ressources sif704 la billetterie	13/09/2005	1	12 438,20	1	12 438,20
00286	icf981 system apple tiger	21/11/2005	1	835,00	1	835,00
00294	logiciel sequenceur son	18/01/2006	1	2 000,00	1	2 000,00
00317	DeLTABUS gestion activites	26/06/2006	1	6 350,00	1	6 350,00
00332	delta bus gestion planning	31/07/2006	1	8 309,50	1	8 309,50
00341	billetterie vente internet	01/09/2006	1	5 560,00	1	5 560,00
00344	Isadora license montage video	14/09/2006	1	1 900,00	1	1 900,00
00386	Logiciel compta SAGE	30/11/2006	1	3 523,00	1	3 523,00
00392	cesyam vector works	10/01/2007	1	2 622,00	1	2 622,00
00393	r systeme information developp	11/01/2007	1	6 350,00	1	6 350,00
00394	r systeme	28/03/2007	1	1 000,00	1	1 000,00
524	ANDROMAC LOGICIEL ADO	14/04/2008	1	1 588,63	1	1 588,63
525	ANDROMAC LOGICIEL ADO	14/04/2008	1	1 588,63	1	1 588,63
526	ANDROMAC LOGICIEL ADO	14/04/2008	1	1 588,63	1	1 588,63
527	ANDROMAC LOGICIEL ADO	14/04/2008	1	1 588,63	1	1 588,63
528	ANDROMAC LOGICIEL ADO	14/04/2008	1	1 588,63	1	1 588,63
554	CESYAM LOGICIEL DESSIN	12/09/2008	1	1 192,00	1	1 192,00
559	R SYSTEMES FILEMAKER M	03/04/2009	1	1 487,50	1	1 487,50
	A reporter			532 614,03		532 614,03

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:09

Page : 4

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		532 614,03		532 614,03
609	Module filemaker tech tournée	05/01/2010	1	2 380,00	1	2 380,00
623	Refonte médiathèque	30/11/2010	1	2 100,00	1	2 100,00
	Total LOGICIELSCCN			77 740,35		77 740,35
MATBURCCN	Matériel de Bureau et info. CCN					
00231	aec- ensemble serveur et rese	28/06/2004	1	9 708,04	1	9 708,04
00243	aec f315 laserjet 2420dn	14/03/2005	1	1 199,00	1	1 199,00
00245	aec f315 xserve g5 2ghz	14/03/2005	1	5 808,91	1	5 808,91
00251	aec f376 - mac mini+ecarn fujit	03/05/2005	1	1 270,37	1	1 270,37
00252	aec f376 - mac mini+ecarn fujit	03/05/2005	1	1 270,37	1	1 270,37
00253	"aec f376 - pwbk g5 1,5ghz 15""	03/05/2005	1	2 799,94	1	2 799,94
00257	aec f484 validation reseau	14/06/2005	1	11 660,00	1	11 660,00
00261	ldlcf574 - ecran acer17'	01/07/2005	1	227,38	1	227,38
00264	aec f567 PWMac G5 son	08/07/2005	1	2 129,21	1	2 129,21
00266	"aec f567 ecran 20""	08/07/2005	1	752,40	1	752,40
00283	ressources si f912 impr dot dt2	07/11/2005	1	2 268,00	1	2 268,00
00284	ressources si f912 impr dot dt2	07/11/2005	1	2 268,00	1	2 268,00
00293	1 Pwbl g4 alu	16/01/2006	1	1 450,86	1	1 450,86
00297	1pwbk g4	31/03/2006	1	1 885,00	1	1 885,00
00304	ecran tube Hyndai 17'	05/05/2006	1	200,00	1	200,00
00305	2 Mac mini+2lbook g4	09/05/2006	1	2 577,75	1	2 577,75
00306	ecran virtual pc	17/05/2006	1	658,02	1	658,02
00309	Pwrbk g4	31/05/2006	1	1 480,65	1	1 480,65
00327	ibook 12' SG	30/06/2006	1	877,09	1	877,09
00329	5 minimac+1mcbk 13+1 macbo	17/07/2006	1	7 967,39	1	7 967,39
00330	Kit securite	19/07/2006	1	2 717,56	1	2 717,56
00340	Media station T1000 video	26/08/2006	1	4 632,46	1	4 632,46
00347	2mcbk13'+2imp HP+2ecran 17'	19/09/2006	1	3 556,02	1	3 556,02
00349	Macbk pro 17' angelin	22/09/2006	1	2 724,91	1	2 724,91
00352	2 imprimantes HP laserjet2420	27/09/2006	1	1 837,79	1	1 837,79
00356	carte airport + sac	29/09/2006	1	83,62	1	83,62
00365	3 macmini	04/10/2006	1	1 350,00	1	1 350,00
00366	2 Laserjet 2420dn+ Stylus phot	09/10/2006	1	2 196,49	1	2 196,49
00378	carte airport	27/10/2006	1	41,81	1	41,81
00391	3 barettes mémoires	14/03/2005	1	202,50	1	202,50
496	comptoir phoceen-machine cou	15/03/2007	1	702,67	1	702,67
497	extourne Elp informatique en i	31/12/2007	1	3 199,08	1	3 199,08
498	VASSALLUCCI machine point	31/12/2007	1	1 500,00	1	1 500,00
649	Centrale vapeur bieffe	13/06/2012	1	656,66	1	656,66
	Total MATBURCCN			83 859,95		83 859,95
MATBURINFO	Matériel de bureau et informatique					
00085	la bs	05/03/1999	1	2 387,55	1	2 387,55
00093	texen system hf beyer	23/06/1999	1	821,85	1	821,85
00095	machine é coudre	08/07/1999	1	686,02	1	686,02
00126	manutan cisaille 56cm	09/03/2001	1	391,00	1	391,00
	A reporter			625 240,40		625 240,40

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:10

Page : 5

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
------	-------------	------------------	---------------	------------------------------------	------------	-------------------------------------

				Report	625 240,40		625 240,40
00131	ic	14/09/2001	1	1 248,56	1	1 248,56	
00132	irpo imrimante hp	17/09/2001	1	1 065,62	1	1 065,62	
00133	daty tvmagnetoscope	21/09/2001	1	586,09	1	586,09	
00134	ipro imprimante hp	28/09/2001	1	685,87	1	685,87	
00136	ipro ordi cm technique	31/10/2001	1	2 639,29	1	2 639,29	
00141	jconseil ecran heliko	10/12/2001	1	583,88	1	583,88	
00143	armoire a rideau coulissant	22/01/2002	1	626,00	1	626,00	
00148	imprimante laser hp jet 2200	11/03/2002	1	2 442,22	1	2 442,22	
00155	serveur+ram+maj reseau	28/03/2002	1	2 604,64	1	2 604,64	
00161	maj reseau	10/04/2002	1	1 097,64	1	1 097,64	
00163	vestiaire gris bleu	15/04/2002	1	444,30	1	444,30	
00164	carte mÅre	16/04/2002	1	481,61	1	481,61	
00167	pupitre ê memoire COMPULITe	21/05/2002	1	14 194,25	1	14 194,25	
00168	appareil photo	30/05/2002	1	177,37	1	177,37	
00169	wrb adobe+souris +clavier	25/06/2002	1	2 104,07	1	2 104,07	
00191	rythme et sons open road rang	28/02/2003	1	554,31	1	554,31	
00199	aec - chgmt serveur	07/07/2003	1	3 203,04	1	3 203,04	
00230	aec batterie + disque dur	28/06/2004	1	1 505,19	1	1 505,19	
477	andromac MACBOOK 13,3	18/04/2007	1	986,88	1	986,88	
479	algarra . POWERBOOK PRO	03/10/2007	1	1 200,00	1	1 200,00	
480	andromac-IMAC INTEL	14/11/2007	1	4 817,95	1	4 817,95	
481	andromac -IMAC INTEL CORE	14/11/2007	1	4 405,10	1	4 405,10	
482	andromac - XSERVEUR 2 x Q	22/11/2007	1	4 788,13	1	4 788,13	
483	andromac macbook - ram	15/03/2007	1	1 796,19	1	1 796,19	
484	andromac - onduleur	02/02/2007	1	699,00	1	699,00	
529	Apple mac os	14/01/2008	1	776,76	1	776,76	
531	Andromac 1 macbook blanc	15/02/2008	1	1 243,06	1	1 243,06	
533	ANDROMAC MACBOOK 13,3	22/02/2008	1	959,28	1	959,28	
534	ANDROMAC MACBOOK 13,3	22/02/2008	1	959,28	1	959,28	
535	ANDROMAC MACBOOK PRO	29/02/2008	1	1 970,99	1	1 970,99	
537	ANDROMAC macbook pro MP	26/03/2008	1	1 504,18	1	1 504,18	
538	ANDROMAC macbook pro MP	26/03/2008	1	1 504,18	1	1 504,18	
539	ANDROMAC macbook pro MP	26/03/2008	1	1 504,18	1	1 504,18	
541	ANDROMAC macbook pro Sop	14/04/2008	1	1 504,18	1	1 504,18	
542	Andromac mac pro xeon + 2 ec	24/04/2008	1	4 025,65	1	4 025,65	
543	ANDRO 3 macbook 2son et 1 l	14/05/2008	1	1 557,96	1	1 557,96	
544	ANDRO 3 macbook 2son et 1 l	14/05/2008	1	1 557,96	1	1 557,96	
545	ANDRO 3 macbook 2son et 1 l	14/05/2008	1	1 557,96	1	1 557,96	
550	ANDROMAC MACBOOK NICO	26/08/2008	1	1 099,33	1	1 099,33	
551	ANDROMAC XSERVEUR Qua	16/09/2008	1	3 769,31	1	3 769,31	
552	ANDROMAC Macbook 13,3 Sa	21/10/2008	1	1 015,30	1	1 015,30	
553	ANDROMAC Macbok PRO 15,	13/11/2008	1	1 880,68	1	1 880,68	
557	ANDROMAC MAC BOOK PRO	08/11/2008	1	1 929,34	1	1 929,34	
561	ANDROMAC MACBOOK 13,3	10/02/2009	1	1 027,09	1	1 027,09	
562	ICLG MACBOOK 13 D.BEROL	23/03/2009	1	1 270,28	1	1 270,28	
563	ANDROMAC MACBOOK 13,3	02/04/2009	1	1 002,76	1	1 002,76	
A reporter				713 797,31		713 797,31	

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:10

Page : 6

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		713 797,31		713 797,31
564	RESSOURCE SI TETE IMPRI	18/05/2009	1	650,00	1	650,00
565	RESS.. SI IMPRIMANTE BILL	18/05/2009	1	1 768,00	1	1 768,00
566	ANDROMAC MAC MINI P.D'H	31/05/2009	1	500,84	1	500,84
567	ANDROMAC MAC MINI BILLE	31/05/2009	1	500,84	1	500,84
568	ANDROMAC MAC MINI BILLE	31/05/2009	1	500,84	1	500,84
569	ANDROMAC MACBOOK 13,3	01/07/2009	1	935,87	1	935,87
570	andromac - mac book pro 13' ni	04/09/2009	1	1 169,98	1	1 169,98
584	andromac - macpro xeon quad	24/03/2009	1	2 373,99	1	2 373,99
585	andromac - écran yama 26"	24/03/2009	1	331,94	1	331,94
586	andromac - mac book13"	14/09/2009	1	1 177,59	1	1 177,59
587	andromac - mac book 13"	14/09/2009	1	776,25	1	776,25
589	kapa labs - macbook pro 17"	04/10/2009	1	1 000,00	1	1 000,00
590	andromac - mac book13"	22/10/2009	1	751,92	1	751,92
596	Macbook pro 15,4" tournée son	29/04/2010	1	1 797,07	1	1 797,07
597	DD Externe	16/02/2010	1	668,06	1	668,06
598	DD Externe	16/02/2010	1	668,06	1	668,06
599	Macbook pro 13,3"+ ram	11/02/2010	1	1 052,93	1	1 052,93
600	Macbook pro 15,4" Daphné	17/02/2010	1	1 579,68	1	1 579,68
601	Macbook pro 13,3" thomas	07/01/2010	1	1 194,31	1	1 194,31
602	Mac mini + DD server	16/02/2010	1	1 179,41	1	1 179,41
612	Xserve quadxeon	10/02/2010	1	3 364,55	1	3 364,55
615	Macbook pro 15,4" benoit	21/06/2010	1	1 176,80	1	1 176,80
619	MacBook Pro 13,3 Core2Duo	28/08/2010	1	1 151,21	1	1 151,21
620	MacBook Pro 13,3" Core2Duo	02/07/2010	1	1 151,45	1	1 151,45
624	DD Externe 3,5 4To	31/05/2011	1	668,06	1	668,06
625	Macbook air 13	15/03/2011	1	1 468,06	1	1 468,06
631	Andromac macbook 15,4	02/03/2011	1	1 389,51	1	1 389,51
640	Mac book pro 15'4	03/11/2011	1	1 390,73	1	1 390,73
641	Switch + transmetteur cisco	19/09/2011	1	794,60	1	794,60
642	Macbook pro 13,3'	24/08/2011	1	960,95	1	960,95
646	Macbookpro 13" Sophie	20/01/2012	1	1 190,29	1	1 190,29
647	Macbookpro 13" tournée	09/01/2012	1	1 194,86	1	1 194,86
648	4 IPAD angelin benoit guillaume	03/05/2012	4	1 735,79	4	1 735,79
653	LDLC cisco small	05/07/2012	1	279,19	1	279,19
654	Andromac 2 disques dur	05/07/2012	1	559,36	1	559,36
656	Andromac 1 ordi	27/09/2012	1	1 834,91	1	1 834,91
660	Cesyam	26/04/2013	1	2 000,00	1	2 000,00
663	Andromac carole+tournée	22/01/2013	2	2 271,57	2	2 271,57
664	Andromac - dd interne	22/01/2013	1	459,87	1	459,87
	Total MATBURINFO			138 462,67		138 462,67
MATPLATEAUC	Matériel plateau CCN					
00260	ees f535 nacelle genie awp25s	30/06/2005	1	6 574,40	1	6 574,40
00291	perpsective scÅne f1121 resea	31/12/2005	1	25 435,20	1	25 435,20
00311	Transpalette manuel	14/06/2006	1	279,00	1	279,00
00326	Scie circulaire et guide	30/06/2006	1	660,06	1	660,06
	A reporter			792 365,31		792 365,31

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

Tenue de compte : €

BALLET PRELJOCAJ

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:11

Page : 7

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
	Report			792 365,31		792 365,31
00343	4 decoupes halogene+iris	13/09/2006	1	4 284,00	1	4 284,00
00346	1 ampliLab gruppen+2 enceintes	18/09/2006	1	3 144,00	1	3 144,00
00351	38 extincteurs	27/09/2006	1	2 595,41	1	2 595,41
00357	plan securite	30/09/2006	1	1 731,00	1	1 731,00
00385	5 caisses à outils	08/11/2006	1	2 563,00	1	2 563,00
454	varia france - retroprojecteur	23/04/2007	1	2 653,74	1	2 653,74
455	varia france CHARIOT TRANS	15/06/2007	1	7 780,80	1	7 780,80
456	amg - fabrication et pose suppo	01/01/2007	1	1 577,00	1	1 577,00
462	TAPIS BRILLO NOIR ELDOR	31/12/2007	1	7 167,60	1	7 167,60
536	AZUR SCENIC venitienne opa	26/03/2008	1	3 906,00	1	3 906,00
617	Electrocompresseur	29/06/2010	1	595,00	1	595,00
626	Machine à coudre Sylver 4084D	01/01/2011	1	501,67	1	501,67
637	Molleton de scène	13/09/2011	1	1 146,20	1	1 146,20
644	Potense telescopique	05/01/2011	1	1 509,00	1	1 509,00
661	Soudecoup - chariot soudeur	29/03/2013	1	599,00	1	599,00
	Total MATPLATEAUCCN			74 702,08		74 702,08
	MATSONLUMCCN Matériel son lumière CCN					
00258	planete saturn	22/06/2005	1	446,49	1	446,49
00262	star musicf554 interface son	07/07/2005	1	751,67	1	751,67
00274	france pianos f726 yamahap11	19/09/2005	1	3 428,18	1	3 428,18
00275	france pianos f726 yamaha vie	19/09/2005	1	3 846,15	1	3 846,15
00276	france pianos f726 kawai cn390	19/09/2005	1	1 420,57	1	1 420,57
00277	france pianos f726 banquettes	19/09/2005	1	266,74	1	266,74
00278	france pianos f726 roulettes	19/09/2005	1	300,00	1	300,00
00292	Interface audio Motu	11/01/2006	1	622,07	1	622,07
00350	enceintes ediol	27/09/2006	1	350,00	1	350,00
00363	1 ecran FFD	01/10/2006	1	1 305,00	1	1 305,00
00364	ecran retroprojection	03/10/2006	1	2 320,09	1	2 320,09
00371	4 paniÅres+12 decouvertes	17/10/2006	1	8 513,00	1	8 513,00
00372	2 video pro hitachi	17/10/2006	1	3 243,60	1	3 243,60
410	texen amplificateur	08/01/2007	1	1 291,52	1	1 291,52
411	texen centrale audiopole	08/01/2007	1	2 994,91	1	2 994,91
413	texen enceinte 12 coaxiale	08/02/2007	1	1 065,41	1	1 065,41
414	texen-PROLONGATEUR	05/10/2007	1	32 020,87	1	32 020,87
415	azur scenic - confection ecran	10/12/2007	1	1 912,50	1	1 912,50
416	texen enceinte 12 coaxiale	08/02/2007	1	1 065,41	1	1 065,41
417	texen rack ampli fly case	08/02/2007	1	2 486,00	1	2 486,00
523	1 moniteurs 43' phillips	22/08/2006	1	2 626,00	1	2 626,00
605	Videoprojecteur + optique	28/02/2010	1	7 397,00	1	7 397,00
629	Projecteurs halogene-changeur	09/06/2011	1	11 056,00	1	11 056,00
634	Alimentation whisper	09/06/2011	2	1 312,00	2	1 312,00
635	Compulite vector ultra violet	29/07/2011	1	11 370,00	1	11 370,00
636	Ensemble complet sennheiser	09/09/2011	2	1 041,60	2	1 041,60
651	Flight case alimentation	06/01/2012	2	5 695,00	2	5 695,00
	Total MATSONLUMCCN			110 147,78		110 147,78
	A reporter			944 266,51		944 266,51

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:12

Page : 8

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
Report				944 266,51		944 266,51
MATSONLUMSU Matériel son lumière subventionné						
00130	Locatel - videoprojecteur barco	02/08/2001	1	59 455,12	1	59 455,12
409	ima tech - materiel audiovisuel	25/01/2007	1	2 099,75	1	2 099,75
655	Artcom diff videoproject	06/09/2012	1	13 980,00	1	13 980,00
Total MATSONLUMSUBV				75 534,87		75 534,87
MATSONLUMVID Matériel son lumière vidéo						
00128	texen - platine cd denon	28/05/2001	1	1 010,74	1	1 010,74
00129	texen - platine cd denon	28/05/2001	1	1 010,74	1	1 010,74
00135	rythmes flies	10/10/2001	1	776,00	1	776,00
00137	la BS - materiel son	13/11/2001	1	7 315,59	1	7 315,59
00138	texen-5 svoboda lam	23/11/2001	1	3 652,68	1	3 652,68
00139	texen- scenilux	23/11/2001	1	2 457,63	1	2 457,63
00140	texen	23/11/2001	1	1 231,79	1	1 231,79
00147	poursuites HMI	07/03/2002	1	1 830,00	1	1 830,00
00150	platines CD	12/03/2002	1	227,42	1	227,42
00151	platines CD	12/03/2002	1	227,42	1	227,42
00160	combine CD + casques	05/04/2002	1	408,31	1	408,31
00170	onduleur ellipse	19/07/2002	1	486,66	1	486,66
00183	lecteur numerique ipod	23/12/2002	1	470,01	1	470,01
00218	fvb - videoproj 7220	14/04/2004	1	5 250,00	1	5 250,00
00219	texen - 4 stroboscopes atomic	22/04/2004	1	2 316,74	1	2 316,74
00222	texen - 2 stroboscopes atomic	05/05/2004	1	1 158,37	1	1 158,37
00223	texen changeur de couleurs 12	07/05/2004	1	11 073,22	1	11 073,22
00227	texen - 63t p 17	14/06/2004	1	4 837,90	1	4 837,90
00233	rythmes et sons- 4 malles stan	10/07/2004	1	1 618,40	1	1 618,40
00237	texen 1173 - 11 flies	13/12/2004	1	4 326,00	1	4 326,00
00238	texen 1173 - 12 rampes fluos	13/12/2004	1	8 370,00	1	8 370,00
00239	texen 1173 - 3 gradateurs digit	13/12/2004	1	4 512,00	1	4 512,00
00240	texen 1173 - 8 decoupees halog	13/12/2004	1	8 088,00	1	8 088,00
00241	texen1173-12multipaires+48ecl	13/12/2004	1	9 126,00	1	9 126,00
00242	texen f067 platine dvd	10/01/2005	1	3 960,00	1	3 960,00
00397	stars music interface audio	16/02/2007	1	668,06	1	668,06
00398	mega hertz - enregistreur nume	07/03/2007	1	1 683,11	1	1 683,11
00399	texen - enceinte 15 coaxiale	27/04/2007	1	1 353,42	1	1 353,42
00400	varia france - retroprojection	20/06/2007	1	2 899,47	1	2 899,47
401	texen - enceinte15 coaxiale	27/04/2007	1	1 353,42	1	1 353,42
402	texen enceinte 15 coaxale	27/04/2007	1	1 353,42	1	1 353,42
403	texen - enceinte 15 coaxale	27/04/2007	1	1 353,42	1	1 353,42
404	texen - enceinte 15 coaxale	27/04/2007	1	1 353,42	1	1 353,42
405	texen - flight case	27/04/2007	1	541,33	1	541,33
406	texen - flight case	27/04/2007	1	541,33	1	541,33
407	texen - flight case	27/04/2007	1	541,33	1	541,33
408	texen - ampli flight case	27/04/2007	1	5 979,95	1	5 979,95
573	TEXEN changeur diafora	03/03/2009	6	4 531,20	5	3 776,00
A reporter				1 129 695,88		1 128 940,68

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013
au 31/12/2013

au 31/12/2013

Tenue de compte : €

BALLET PRELJOCAJ

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:12

Page : 9

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		1 129 695,88		1 128 940,68
574	TEXEN changeur 350mm	03/03/2009	5	9 480,00	4	7 584,00
575	TEXEN alimentation whisper	03/03/2009	3	2 040,00	2	1 360,00
576	TEXEN ensemble cablage	03/03/2009	15	2 769,84	14	2 585,18
577	TEXEN moteur teleco	03/03/2009	2	4 787,20	1	2 393,60
579	TEXEN fly k	03/03/2009	2	840,00	1	420,00
604	Changeur couleur	03/02/2010	1	2 983,10	1	2 983,10
606	Projecteur halogene	04/03/2010	1	1 208,00	1	1 208,00
607	Enceinte autonome	28/04/2010	1	1 950,25	1	1 950,25
608	Enceinte autonome	28/04/2010	1	1 950,25	1	1 950,25
630	Condensateur + zoom933snx	28/02/2011	1	1 102,30	1	1 102,30
633	Carte mere whisper	01/02/2011	2	1 019,24	2	1 019,24
650	Compulite vector ultra violet	25/01/2012	1	11 370,00	1	11 370,00
658	Atreid camscope	05/02/2013	1	6 875,00	1	6 875,00
659	Atreid mat carte memoire	11/02/2013	1	712,00	1	712,00
662	Ldlc synology serveur	20/02/2013	1	3 912,46	1	3 912,46
	Total MATSONLUMVID			162 894,14		156 564,68
MATTRANSP	Matériel de Transport					
00146	8 flights	28/02/2002	1	3 890,89	1	3 890,89
00153	caisse de transport	15/03/2002	1	2 835,40	1	2 835,40
00159	flight case	01/04/2002	1	1 138,00	1	1 138,00
532	RENAULT KANGOO UTILITAI	19/02/2008	1	5 735,78	1	5 735,78
540	RENAULT twingo 92 BKV 13	27/03/2008	1	10 958,00	1	10 958,00
549	CREDIPAR 307CC	26/07/2008	1	10 306,37	1	10 306,37
	Total MATTRANSP			34 864,44		34 864,44
MATTRANSPSU	Matériel de Transport subventionné					
00142	nasa camion mercedes	21/12/2001	1	19 818,37	1	19 818,37
	Total MATTRANSPSUBV			19 818,37		19 818,37
MOBILIER	Mobilier					
00087	manutan	17/03/1999	1	379,60	1	379,60
00090	manutan	07/06/1999	1	365,73	1	365,73
00109	carrefour etagère tour	01/01/2000	1	443,19	1	443,19
00123	bruneau-armoire rideaux monob	25/01/2001	1	375,02	1	375,02
00210	jpg - 1 bureau droit beige	13/01/2004	1	452,90	1	452,90
499	fermob -TABLE BISTRO ACC	19/06/2007	1	1 170,00	1	1 170,00
	Total MOBILIER			3 186,44		3 186,44
MOBILIERCCN	Mobilier CCN					
00288	m peyre f1018 conception mobil	30/11/2005	1	1 650,00	1	1 650,00
00289	confortica f1107 machinêlaver	20/12/2005	1	363,72	1	363,72
00290	confortica f1107 machinêlaver	20/12/2005	1	363,71	1	363,71
00308	24 chaises loges	22/05/2006	1	581,94	1	581,94
00310	conception mobilier niveau 3	13/06/2006	1	3 850,00	1	3 850,00
00312	24 caissons bureaux	15/06/2006	1	1 333,30	1	1 333,30
	A reporter			1 248 707,44		1 242 377,98

Etat des immobilisations

Exercice du 01/01/2013

au 31/12/2013

au 31/12/2013

BALLET PRELJOCAJ

Tenue de compte : €

Sage 100 Immobilisations 16.05

Date tirage : 23/10/2013 à 09:25:13

Page : 10

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés acquises	Valeur d'acquisition qtés acquises	Qtés rest.	Valeur d'acquisition qtés restantes
		Report		1 248 707,44		1 242 377,98
00313	3 comptoirs paie	15/06/2006	1	1 647,00	1	1 647,00
00318	16 lampes visio	26/06/2006	1	1 520,48	1	1 520,48
00321	9 chaises accueil	28/06/2006	1	2 182,27	1	2 182,27
00324	canape bureau nicole	29/06/2006	1	516,72	1	516,72
00325	3 chaises 1 lampadaire	29/06/2006	1	581,10	1	581,10
00331	4 caisson bureaux	25/07/2006	1	228,06	1	228,06
00333	2 canapes klippan 7 lampes	03/08/2006	1	752,04	1	752,04
00334	4 tabourets 2 tables	04/08/2006	1	217,80	1	217,80
00335	1 lave vaisselle+3 refri + 1 four	04/08/2006	1	965,72	1	965,72
00337	20 chaises pluralite	08/08/2006	1	1 632,89	1	1 632,89
00342	3 tables basses	11/09/2006	1	188,13	1	188,13
00345	8 tabouret + 2 tables	14/09/2006	1	150,50	1	150,50
00354	1 meridienne angelin	28/09/2006	1	940,64	1	940,64
00355	2 classeurs+bacs	29/09/2006	1	4 430,04	1	4 430,04
00367	Seche linge Brandt 2	11/10/2006	1	819,40	1	819,40
00370	Refrigerateur ra0650	16/10/2006	1	779,40	1	779,40
00373	tapis andrea bureau angelin	17/10/2006	1	668,90	1	668,90
517	franceschini ENSEMBLE ETA	13/02/2007	1	3 000,00	1	3 000,00
518	franceschini- BUREAU DIRECT	01/07/2007	1	2 160,59	1	2 160,59
627	Machine à coudre Sylver 4084D	01/01/2011	1	501,67	1	501,67
643	Seche linge	21/06/2011	1	556,02	1	556,02
	Total MOBILIERCCN			32 582,04		32 582,04
	Total général			1 273 146,81		1 266 817,35



COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL
DE PROVENCE

CONVENTION D'OCCUPATION

SOMMAIRE

CONSIDERANT.....	3
CHAPITRE I : FORMATION ET DUREE DE LA CONVENTION	4
ARTICLE 1 : FORMATION DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 2 : DUREE.....	4
CHAPITRE II : OBJET ET ETENDUE DE LA CONVENTION	4
ARTICLE 3 : OBJET ET PORTEE DE LA CONVENTION	4
Article 3-a : Domanialité publique des équipements.....	4
Article 3-b : Ouvrage mis à la disposition du preneur.....	4
Article 3-c : Matériels, appareils et éléments mobiliers mis à la disposition du preneur .	5
CHAPITRE III : TRAVAUX ET ENTRETIEN	5
ARTICLE 4 : ENTRETIEN - REPARATIONS - RENOUVELLEMENTS.....	5
4.a - Travaux à la charge de la collectivité	5
4.b :Travaux à la charge du preneur.....	6
4.c - Plan d'acquisition et de renouvellement.....	7
4-d : Contrôle de la gestion et de la maintenance des équipements.....	8
ARTICLE 5 : MODERNISATION ET MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS.....	9
ARTICLE 6 : AMELIORATIONS - CONSTRUCTIONS	9
CHAPITRE IV : CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION.....	9
ARTICLE 7 : OCCUPATION - JOUISSANCE.....	10
ARTICLE 8 : VISITES DE L'OUVRAGE	10
CHAPITRE V : LOYER - CONTRIBUTIONS - ASSURANCES	10
ARTICLE 9 : LOYER	10
ARTICLE 10: CONTRIBUTIONS ET CHARGES DIVERSES	11
ARTICLE 11 : ASSURANCES.....	11
CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES.....	12
ARTICLE 12 : FIN DE LA CONVENTION	12
CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES.....	12
ARTICLE 13 : ELECTION DE DOMICILE - REPRESENTANT	12

ARTICLE 14 : JUGEMENT DES CONTESTATIONS	13
ANNEXES	13

EXPOSE LIMINAIRE

CONSIDERANT

- Le projet proposé par Angelin Preljocaj, directeur de l'association Ballet Preljocaj, CCN, et porté par l'association, de poursuivre et d'amplifier son action de création et de développement chorégraphique dans le cadre de son implantation à Aix-en-Provence, tout en assurant une activité importante de diffusion de ses œuvres au niveau national et international.
- la volonté du Ministère de la culture et de la communication de développer la création et la diffusion chorégraphiques sur le territoire national par l'implantation de grands pôles chorégraphiques en région prenant appui notamment sur des centres chorégraphiques nationaux de haut niveau, dirigés par un ou plusieurs artistes désignés en raison de leur compétence dans le domaine de la danse en relation avec les perspectives régionales de développement chorégraphique.
- la volonté du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Communauté du Pays d'Aix, et de la Ville d'Aix-en-Provence de favoriser le développement des pratiques de création et de diffusion chorégraphiques de haut niveau sur leur territoire privilégiant la sensibilisation des publics à cet art et la mise en valeur des potentiels artistiques dans cette discipline.
- La convention Pluriannuelle et multi-partenariale d'objectif, motivant dans son article 26 la présente convention et couvrant la période 2013 2015, entre le Ballet Preljocaj, la Ville d'Aix en Provence, l'Etat , la Communauté du Pays d'Aix, le Conseil Régional Paca, le Conseil Général des Bouches du Rhône indissociable de cette convention de mise à disposition et qui sert de référence pour la durée de celle- ci. Le conseil de la Communauté du Pays d'Aix a adopté cette convention d'objectif pluriannuelle lors de sa séance du 19 décembre 2013

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

CHAPITRE I : FORMATION ET DUREE DE LA CONVENTION

Article 1 : Formation de la convention

La Communauté du Pays d'Aix, ci-après dénommée la collectivité, met à la disposition du Ballet Preljocaj le bâtiment du Centre Chorégraphique National de Provence, le « Pavillon Noir », composé de l'ouvrage, des installations, appareils et matériels.

Le Ballet Preljocaj, ci après dénommé le preneur, accepte de prendre en charge ces équipements dans les conditions définies par la présente convention elle même annexée à la convention d'objectifs multi-partenaire et pluriannuelle non détachable relative aux projets du Centre Chorégraphique National.

Article 2 : Durée

La convention d'occupation sera conclue pour une durée identique à la convention multi -partenaire et pluriannuelle d'objectifs (2013 2015) à compter de la date à laquelle elle aura acquis le caractère exécutoire.

La convention d'occupation cessera dans tous les cas de porter effet à la date prévue pour l'expiration de la convention d'objectifs non détachable.

CHAPITRE II : OBJET ET ETENDUE DE LA CONVENTION

Article 3 : Objet et portée de la convention

Article 3-a : Domanialité publique des équipements

Les équipements sont la propriété de la Communauté du Pays d'Aix. Ils sont affectés et sont aménagés spécialement à l'effet d'accueillir l'activité du Centre Chorégraphique National. Dans ces conditions, ces équipements appartiennent au domaine public.

Il en résulte que :

- nonobstant les stipulations de l'article 2, la mise à disposition présente un caractère précaire et révocable.
- le preneur ne pourra en aucun cas, à la fin du contrat, se prévaloir des dispositions du chapitre V du titre IV du Code de commerce (dispositions relatives au bail commercial).

Article 3-b : Ouvrage mis à la disposition du preneur

La collectivité met à la disposition du preneur le Centre Chorégraphique National situé à Aix en Provence de Provence, dit le « Pavillon Noir ».

Lors de la remise de l'ouvrage au preneur un procès-verbal a été établi contradictoirement entre la collectivité et le preneur définira précisément le périmètre de la mise à disposition. Ce procès-verbal constituera l'annexe I aux présentes.

Le preneur ayant eu pleine connaissance du projet, des avant-projets et ayant pu en suivre l'exécution, ne pourra à aucun moment en invoquer les dispositions pour se soustraire aux obligations de la convention d'occupation et de la convention d'exploitation non détachable. Toutefois, le preneur sera autorisé, soit directement à charge d'en informer préalablement la collectivité, soit par l'intermédiaire de cette dernière, à exercer les recours ouverts à celle-ci vis-à-vis des entrepreneurs et fournisseurs par la législation en vigueur.

Article 3-c : Matériels, appareils et éléments mobiliers mis à la disposition du preneur

La collectivité met à la disposition du preneur les installations, matériels, appareils et biens meubles incluant notamment les équipements scénographiques.

Lors de la remise de l'ouvrage au preneur un procès-verbal établi contradictoirement entre la collectivité et le preneur rédigé par un huissier à charge de la C.P.A. a défini la liste des installations, matériels, appareils et biens meubles incluant notamment les équipements scénographiques. (En l'absence, l'équipement sera réputé neuf et en parfait état de marche). A cette occasion la collectivité a remis au preneur l'ensemble des prescriptions techniques applicables au fonctionnement, à l'entretien et à la maintenance de l'équipement ainsi qu'à la sécurité qui lui ont été remis par le Maître d'Ouvrage Délégué de l'opération (Document des ouvrages exécutés et dossier d'intervention ultérieur sur les ouvrages).

CHAPITRE III : TRAVAUX ET ENTRETIEN

Article 4 : Entretien - Réparations - Renouvellements

Le preneur assurera, sous sa responsabilité et à ses frais et risques, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages, installations, matériels, appareils et biens meubles visés aux articles 3-b et 3-c.

Ces ouvrages, installations, matériels, appareils et biens meubles devront être maintenus en parfait état de fonctionnement et leur exploitation répondre aux dispositions et normes applicables à ce type d'activité selon leurs cahiers de recommandations techniques.

La charge des travaux correspondants sera répartie entre la collectivité et le preneur dans les conditions ci-après :

4.a - Travaux à la charge de la collectivité

Tous les travaux de grosses réparations sur les ouvrages de génie civil relevant des dispositions de l'article 606 du Code civil et tous travaux de renouvellement de tels ouvrages seront supportés par la collectivité, à ses frais, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Elle respectera néanmoins, dans ce cadre, ses obligations vis-à-vis du preneur, et s'efforcera d'en pénaliser le moins possible l'activité.

4 b :Travaux à la charge du preneur

Tous les autres travaux de quelque nature qu'ils soient, seront supportés par le preneur à ses frais.

Notamment le preneur s'engage, à supporter, à ses frais, la charge des réparations de quelque nature qu'elles soient, grosses ou menues, et de l'entretien de toutes les installations, matériels, appareils et biens mobiliers incluant les équipements scénographiques ainsi que le renouvellement à l'identique en terme de capacité technique de ces installations, matériels, appareils et biens mobiliers incluant les équipements scénographiques dans les conditions prévues par les dispositions de l'article 4.c ci-après..

Il s'engage également à supporter la charge, à ses frais, de menues réparations et de l'entretien des ouvrages de génie civil et de maintenance du bâtiment et des installations techniques.

En outre, et de manière générale, le preneur supportera la charge de tous travaux nécessaires pour le parfait accomplissement de ses obligations, notamment celles concernant la sécurité et l'hygiène et ce d'une manière la moins pénalisante possible pour l'activité chorégraphique et le public.

Le preneur communiquera à la collectivité les contrats d'entretien technique qu'il devra souscrire à cet effet et/ou déclarera disposer des moyens et personnels nécessaires pour remplir ces obligations. L'entretien et le nettoyage sont réalisés en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent à ce type d'établissement.

A défaut pour le preneur de pourvoir spontanément avec diligence à l'une ou l'autre de ses obligations telles qu'elles sont définies ci-dessus, la collectivité pourra faire procéder, aux frais du preneur, quinze jours après une mise en demeure restée sans effet, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement du service.

Les ouvrages devront être exploités conformément aux règles de l'art, et selon la législation en vigueur, dans le souci de garantir la conservation du patrimoine et dans le respect des règles applicables à tout Etablissement Recevant du Public (ERP).

Tous les travaux réalisés par le preneur seront exécutés conformément aux prescriptions techniques éventuellement applicables aux marchés publics.

Le preneur tiendra à la disposition de la collectivité les constatations en quantité et en valeur de tous les travaux réalisés, ainsi qu'un état du suivi en temps réel de toutes les opérations de maintenance réalisées sur le site. Un récapitulatif annuel sera communiqué à la collectivité comprenant l'intitulé, les dates de réalisation, les coûts, les intervenants.

Les prestations comprises dans cet entretien seront notamment :

- l'entretien en état de marche à tout moment du réseau d'éclairage et de sécurité,
- les contrôles techniques périodiques réglementaires des installations (électricité, levage, appareil pression, portails automatiques, etc...) et les travaux de mise en conformité en résultant, avec contrat passé à un bureau de contrôle qualifié,
- lorsqu'elles existent, la vérification et l'entretien des installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, des installations de la surveillance de la qualité de l'air, de l'éclairage de sécurité, de l'autocommutateur téléphone, des armoires électriques, des centrales et du matériel de détection incendie et de détection intrusion (liste non limitative) avec contrat à passer à une société spécialisée,
- la maintenance et le remplacement quand nécessaire des extincteurs mis à disposition aux endroits déterminés par le service de sécurité, ainsi que tous les matériels concernant la sécurité (désenfumage, etc...) avec contrat à passer à une société spécialisée,
- le nettoyage régulier du bâtiment (intérieur et extérieur des sols, murs, plafond, équipements, etc...),
- le nettoyage et le petit entretien de la toiture ainsi que le contrôle du bon écoulement des eaux pluviales, les remises en peinture ou lessivage des murs et plafonds périodiquement pour conserver un état soigné des surfaces.
- Le remplacement des équipements détériorés ou disparus est exécuté dès que le défaut en est constaté par le preneur faisant appel à son personnel ou à des sociétés spécialisées.
- Le preneur s'obligera également à faire réparer immédiatement, sauf recours ultérieur contre les auteurs de dégâts, toutes détériorations qui peuvent être commises dans et hors du bâtiment.
- Faute pour le preneur de pourvoir aux opérations qui lui incomberont, la CPA pourra faire procéder, aux frais du preneur, à l'exécution d'office des travaux nécessaires au fonctionnement de l'équipement, après mise en demeure restée sans effet dans un délai de quinze jours. Ce délai sera prolongé, avec l'accord de la CPA lorsque les délais d'exécution des opérations seront supérieurs au délai imparti.

- En cas d'atteinte à la sécurité des usagers, la mise en demeure ne sera pas obligatoire et les travaux pourront être effectués par CPA dans les délais alors librement déterminés par cette dernière et ce aux frais du preneur.

4.c - Plan d'acquisition et de renouvellement

Sans préjudice des stipulations de l'article 4.a le preneur assurera à ses frais et risques certaines acquisitions ainsi que le renouvellement des installations, matériels, appareils et biens mobiliers incluant les équipements scénographiques à l'identique en termes de capacité technique. Les opérations de renouvellement sont conduites dans un objectif de maintien du patrimoine.

Cet objectif se traduira dans le cadre d'un plan de renouvellement qui sera annexée à la convention d'occupation:

- d'une part, par un renouvellement programmé ;
- d'autre part, par l'engagement d'assurer la garantie du risque de renouvellement accidentel.

Chaque année à compter de la mise à disposition de l'ouvrage, le preneur produira à l'appui des pièces visées à l'article 20 de la convention d'objectifs non détachable :

- les justificatifs de la nature et du montant hors taxe des travaux de renouvellement effectués,
- des propositions à la collectivité de programme prévisionnel de renouvellement, sur toute la durée résiduelle de la mise à disposition, en tenant compte des éventuelles adaptations que peut justifier, à engagement constant, l'évolution du service.

Ce plan de renouvellement pourra faire apparaître des subventions publiques ou privées notamment sollicitées auprès de la collectivité.

Il indique les modalités prévisionnelles de financement dudit plan .

4-d : Contrôle de la gestion et de la maintenance des équipements

La collectivité pourra contrôler ou faire contrôler par toute personne par elle habilitée le respect par le preneur des obligations lui incombant au titre des articles 4.b et 4.c. Le preneur s'engagera à laisser libre accès aux services de la collectivité ou aux personnes désignées par le Président de la Communauté du Pays d'Aix en vue de l'exécution de ce contrôle.

Lorsqu'il sera effectué ce contrôle fera l'objet chaque année d'un document annexé au rapport prévu à l'article 20 de la convention non détachable d'objectifs. Le preneur pourra formuler des observations sur le contenu de ce document. Dans cette hypothèse les observations formulées seront jointes au document qui figure en annexe du rapport annuel.

Article 5 : Modernisation et mise en conformité des équipements

Les dépenses qui pourraient résulter de travaux de mise en conformité des équipements avec les règlements techniques et administratifs adoptés et entrant en application postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention, seront à la charge de la collectivité ou du preneur selon la répartition prévue aux articles 4.a et 4.b.

Lorsqu'ils seront à la charge de la collectivité, ils seront exécutés dans les conditions prévues par les stipulations de l'article 4.

Lorsqu'ils seront la charge du preneur, ils seront réalisés dans les conditions prévues aux articles 4.b et 4.c et susceptibles de contrôle par la collectivité en application de l'article 4.d.

Article 6 : Améliorations - Constructions

Le preneur ne pourra sans l'autorisation expresse et par écrit du Président de la Communauté du Pays d'Aix ou de son représentant :

- faire dans les équipements mis à sa disposition aucune transformation, aucun percement de mur ou de cloison, aucun changement de distribution, ni aucune surélévation. Toute demande sera accompagnée des documents suivants réalisés par des personnes compétentes ; descriptif technique, permis de construire ou autorisations, plan, notes de calcul et estimation des coûts d'investissement et d'entretien ainsi qu'un rapport sur l'hygiène, la sécurité et la solidité des ouvrages par un bureau de contrôle et un contrôleur coordination hygiène et sécurité compris et l'avis des pompiers quand nécessaire.
- édifier dans ces mêmes équipements aucune construction nouvelle.

La collectivité se réserve le droit de demander, tant au cours de la présente convention qu'à son expiration, la démolition de toutes les constructions qui auraient été édifiées par le preneur sans son autorisation. Toute construction, embellissement, décors, aménagements complémentaires réalisés par le preneur, deviendraient en fin de convention propriété de la CPA sans indemnité.

Le non-exercice par la collectivité de la faculté par elle réservée de demander la démolition de telles constructions pendant le cours de la mise à disposition ne saurait s'interpréter comme une acceptation tacite des constructions édifiées, la collectivité gardant la possibilité de demander la démolition desdites constructions à la fin de la mise à disposition ou au départ du preneur et ce aux frais de ce dernier.

CHAPITRE IV : CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

Article 7 : Occupation – Jouissance- Sécurité

Le preneur devra jouir des biens loués en bon père de famille suivant leur destination.

Il veillera à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse apporter un trouble de jouissance au voisinage et, d'une façon générale, ne devra commettre aucun abus de jouissance.

Il ne pourra rien faire, ni laisser faire, qui puisse détériorer l'ouvrage, les installations, matériels, appareils et autres biens meubles, incluant les équipements scénographiques et devra, sous peine d'être personnellement responsable, prévenir la collectivité, sans délai et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété et de toute dégradation ou détérioration qui viendrait à être causée aux biens mis à disposition et qui rendrait nécessaires des travaux incombant à la collectivité.

Article 8 : Visites de l'ouvrage

Le preneur devra laisser la collectivité, ses services et toutes personnes autorisées par elle, pénétrer dans les équipements pour constater leur état, quand la collectivité le jugera à propos.

Sont notamment visées par les stipulations du précédent alinéa, les interventions des services de la collectivité ou personnes par elle désignées en vue de l'exécution du contrôle prévu à l'article 4-d.

Le bâtiment mis à disposition du preneur est classé « Etablissement Recevant du Public LXW 2^{ème} Catégorie ». Outre la prise en charge des contrôles périodiques et des contrats de maintenance obligatoires ainsi que les travaux de mise en conformité, le preneur doit assurer au quotidien la sécurité de son personnel et du public. Il organise en conséquence des exercices d'évacuation, la formation de son personnel et toutes mesures nécessaires en matière de sécurité en abandonnant tout droit de recours en matière de sécurité envers la CPA.

CHAPITRE V : LOYER - CONTRIBUTIONS - ASSURANCES

Article 9 : Loyer

La présente convention est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel dont le montant, fonction des équipements mis à la disposition du preneur et de leur coût de réalisation, soit 140 000 € HT pour l'exercice 2013

Le montant du loyer est indexé pour les années 2014 et 2015 au même pourcentage de variation du montant de la subvention d'exploitation accordée par la Communauté du Pays d'Aix

Le loyer est versé annuellement à terme échu.

Il est rappelé dans ce cadre que le terrain sur lequel est construit le Centre Chorégraphique National a été mis gracieusement à disposition de la Communauté du Pays d'Aix par la Ville d'Aix en Provence.

Article 10: contributions et charges diverses

Le preneur supportera les contributions de toute nature le concernant personnellement ou relatives à son activité. Il devra satisfaire à toutes les charges de ville et règlements sanitaires, de voirie, d'hygiène, de salubrité ou de police, ainsi qu'à celles qui pourraient être imposées par tous plans d'urbanisme ou d'aménagement.

Article 11 : Assurances

Le preneur sera tenu de contracter, auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant les risques d'incendie, d'explosion et le dégât des eaux couvrant les installations, matériels, appareils et biens mobiliers incluant les équipements scénographiques mis à sa disposition, les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers.

Le montant des garanties souscrites pour couvrir les risques ne pourra être inférieur aux limites usuellement pratiquées sur le marché européen de l'assurance.

Il sera prévu dans le ou les contrats d'assurances souscrits par le preneur que :

- les compagnies d'assurances ont communication des termes spécifiques de la présente convention et de la convention d'objectifs non détachable afin de rédiger en conséquences leurs garanties ;
- les compagnies d'assurances renoncent à tout recours contre la collectivité, le cas de malveillance excepté ;
- les compagnies ne peuvent se prévaloir des dispositions de l'article L.113-3 du Code des assurances, pour retard de paiement des primes de la part du preneur, que trente jours après la notification à la collectivité de ce défaut de paiement ; la collectivité aura la faculté de se substituer au preneur défaillant pour effectuer ce paiement sans préjudice de son recours contre le défaillant.

Les contrats d'assurances, avenants et conditions particulières souscrits par le preneur seront communiqués à la collectivité. Le preneur lui adressera à cet effet, dans un délai d'un mois à compter de leur signature, chaque police et/ou avenant signé par les deux parties.

Cette transmission porte également sur les montants de garantie par nature de risques.

La collectivité pourra en outre, à toute époque, exiger du preneur la justification du paiement régulier des primes d'assurances.

Toutefois, cette communication n'engage en rien la responsabilité de la collectivité pour le cas où, à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties ou le montant de ces assurances s'avèreraient insuffisants.

CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 12 : Fin de la convention

La présente convention étant non détachable de la convention d'objectifs du Centre Chorégraphique National, elle prendra fin :

- à l'expiration de la durée convenue qui est identique pour les deux conventions ;
- ou dans les autres cas prévus à l'article 28 de la convention non détachable d'objectifs.

Au plus tard 12 mois avant la date d'expiration de la durée convenue ou sans délai à compter de la date de notification de la décision de résiliation ou de déchéance, la collectivité et le preneur se rapprocheront en vue d'effectuer un état des lieux contradictoire.

A compter de la date d'établissement de cet état des lieux le preneur informera sans délai la collectivité de tout événement de nature à en affecter les conclusions.

Un retour à la collectivité sera fait des équipements achetés par le preneur et liés à l'exploitation du Centre Chorégraphique National contre paiement d'une indemnité. Cette indemnité sera calculée en tenant compte notamment de la valeur nette comptable des équipements en prenant en compte les subventions reçues et leur éventuel amortissement et en déduisant les frais éventuels de remise en état de ceux-ci.

Un nouvel état des lieux contradictoire par huissier à charge de la CPA sera réalisé lors du départ du preneur.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13 : Election de domicile - représentant

Pour l'exécution de la convention d'occupation le preneur fera élection de domicile conjointe avec celle prévue dans la convention d'objectifs

Le preneur désignera à la collectivité, dès la date de signature de la convention, un représentant permanent et informera la collectivité sans délai en cas de changement de représentant pendant l'exécution de la convention.

Article 14 : Jugement des contestations

Les contestations qui pourraient s'élever entre le preneur et la collectivité au sujet de la présente convention relèveront de la compétence du tribunal administratif de Marseille. Préalablement à ce recours contentieux, les parties s'efforceront de se rapprocher, dans les plus brefs délais, en vue de parvenir à une solution amiable.

Fait à Aix en Provence en 2 exemplaires originaux, le 20

Pour le Ballet Preljocaj

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Le Vice-Président Délégué à la Culture

François Debiesse

Jean Bonfillon

Le Directeur

Angelin Preljocaj

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des installations, matériels, appareils et biens meubles incluant notamment les équipements scénographiques qui seront mis à la disposition du preneur et prescriptions techniques afférentes.

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la convention multipartenariale triennale et de convention d'occupation 2013-2015 avec le Ballet Preljocaj et attribution de subvention pour l'exercice 2014 - Attribution de subventions au Festival International d'Art Lyrique pour l'exercice 2014 dans le cadre de la convention triennale 2012-2014

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013



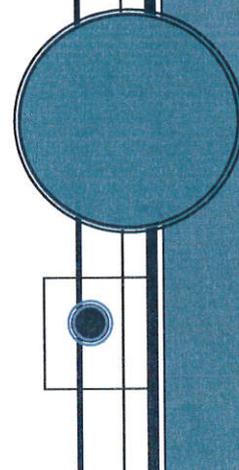
CONSEIL D'ADMINISTRATION

26 JUIN 2014

Rapport de présentation



Conseil d'Administration du Festival d'Art Lyrique
Le 26 juin à 11h00 – Mairie d'Aix-en-Provence
Salle du conseil des Adjoints



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour du CA du 26 juin 2014

1. Adoption du PV du CA du 22 mai 2014
2. Présentation du budget révisé 2014
3. Point sur la convention triennale 2015 / 2017
4. Présentation de la programmation 2015
5. Présentation et vote du budget 2015
6. Questions diverses

1. Adoption du PV du CA du 22 mai 2014

11h30 - Salle des adjoints – Mairie d'Aix-en-Provence

Administrateurs présents ou représentés

M. Bruno Roger
M. Jean-François Dubos
Mme Catherine Démier
Mme Maryse Joissains-Masini
M. Gérard Bramoullé
Mme Edmonde Charles-Roux
M. Michel Pezet
M. Philippe Charrin
M. Denis Louche

Administrateurs ayant donné procuration

M. Jean-Marc Forneri : procuration donnée à M. Jean-François Dubos
Mme Cécile Helle : procuration donnée à M. Michel Pezet
M. Michel Orier : procuration donnée à M. Denis Louche
Mme Brigitte Taittinger-Jouyet : procuration donnée à M. Bruno Roger

Administrateur absent

M. Michel Cadot

Madame Eve Lombart est secrétaire du conseil.

Le président ouvre la séance.

Bruno Roger souhaite la bienvenue à M. Charrin, Maire de Vauvenargues, qui remplace M. Bonfillon.

Bruno Roger exprime le plaisir de retrouver M. Louche qui représente l'Etat.

Bruno Roger se fait confirmer que le quorum de 7 membres du Conseil présents ou représentés sur 14 est réuni (article 8 des statuts).

Bruno Roger rappelle l'ordre du jour du CA :

- 1/ Adoption du PV du CA du 29 novembre 2013
- 2/ Examen des comptes 2013
- 3/ Préparation du festival 2014
- 4/ Information du CA sur la rédaction définitive du Traité de fusion entre l'OJM PACA et le festival
- 5/ Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2013

Bruno Roger soumet le projet de procès-verbal à l'approbation du Conseil.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2/ Examen des comptes de l'exercice 2013

Bruno Roger donne la parole à Catherine Démier et François Vienne qui présentent l'examen des comptes 2013.

Intervention de Catherine Démier

« Lorsqu'il vous a présenté les comptes de 2012, l'année dernière, mon prédécesseur Rémi Frentz a indiqué que « si la tenue de 2012 a été aussi bonne qu'en 2011 sur le plan de l'édition artistique et du succès rencontré avec le public, l'équilibre a été moins facile à atteindre que l'année précédente. L'exercice se solde avec un très léger déficit (30 K€) ». Par contraste, je suis heureuse de constater que les comptes 2013 font apparaître une situation excédentaire de près de 54 K€ pour un budget global en recettes et en charges de 23,7 M€.

Cette situation est d'autant plus notable que le Festival a développé pour la 1ère fois Aix en Juin, qu'il a consolidé ENOA, pour sa 3ème année d'existence et qu'il a dû faire face à un contexte difficile. En effet, le manque à gagner des recettes du Pasino (-259 K€) et la perte de la subvention du ministère de l'éducation nationale (-117 K€) ont constitué 2 handicaps à surmonter.

L'effort effectué par les équipes du Festival pour compenser ce manque à gagner s'est principalement porté sur :

- l'augmentation des recettes de coproduction, proportionnellement supérieures aux coûts de création,
- des économies sur les frais techniques d'exploitation des différents sites,

Par ailleurs, le manque à gagner a également été compensé par le crédit d'impôt compétitivité emplois (CICE) en atténuation de charges à hauteur de 164 K€.

1. Les principaux faits saillants et les comparaisons par rapport aux comptes 2012

Les charges et recettes de structure

- Les charges sont de 5,5 M€ : pas de remarques particulières autres que techniques que François Vienne présentera.
- Les recettes sont de 9 M€. A l'exception de la perte de recettes émanant du Pasino, les subventions ont connu une stabilité par rapport à 2012 ; l'augmentation de 200 K€ résulte de la participation accrue de l'Union européenne.

Les charges et recettes artistiques

- Les dépenses 9,6 M€. Elles augmentent de près de 1 M€, notamment en raison de Aix en Juin et des coûts d'exploitation des opéras.
- Les recettes 7,1 M€. Les recettes de coproduction et surtout la billetterie, qui connaît une hausse très significative en 2013, permettent de compenser la hausse des charges artistiques. Les recettes d'Aix en Juin (357 K€) sont constituées de subventions de la ville et de la CPA : 200 K€, d'une coréalisation avec le Camp des Milles : 25 K€, de recettes de mécénat et de parrainage : 68 679 € et de la billetterie : 14 235€.

Les charges et recettes d'exploitation

- Les dépenses 5,99 M€. Elles sont globalement en légère baisse par rapport à 2012, attestant de l'effort des équipes pour contenir les coûts malgré une activité en croissance.
- Les recettes 4 M€ : Il est important de noter que les recettes de mécénat, qui s'étaient remarquablement bien maintenues en 2011/2012 déjà, malgré la crise, ont crû pour atteindre 3,4 M€.

Les tournées et autres prestations ainsi que les captations audiovisuelles

- En dépenses 2,9 M€. Les dépenses de tournées augmentent, mais dans une moindre mesure qu'en 2012, surtout si on les compare aux recettes qu'elles génèrent.
- En recettes 3,3 M€. Les tournées connaissent une croissance remarquable passant d'une recette de 835 K€ en 2012 à 1,6 M€ en 2013.

ENOA connaît un poste en dépenses et recettes équilibré : ses dépenses de fonctionnement sont subventionnées à 100% par l'UE.

- **Les principales évolutions notables depuis 2010**

Comparé au projet de budget qui vous avait été soumis en 2012, le budget réalisé connaît des modifications significatives, montrant un effort d'adaptation, tant pour contenir les dépenses que pour saisir les opportunités d'accroître l'activité et le rayonnement du Festival. Il m'est apparu important, à cet égard, de donner quelques chiffres-clés sur l'évolution de l'activité du Festival depuis 2010.

En 2013, le « budget » d'Aix a représenté un total de 23,7 M€ de dépenses, il n'était que de 20,7 M€ en 2010, de 20 M€ en 2011 et de 21,7 M€ en 2012. Soit en 4 ans, une croissance de 14 %.

Cette croissance ne peut en aucun cas est analysée comme une fuite en avant : le résultat dégagé en 2013 est le plus élevé de la période. Ainsi, les grands postes ont évolué entre 2010 et maintenant, en contenant les charges au regard de recettes plus dynamiques :

- Subventions publiques +8%
- Pasino : -15%
- Dépenses artistiques : +14%, mais recettes artistiques : +21%. Ces variations dépendent bien évidemment des circonstances, notamment lorsque le Festival est coproducteur.
- Charges d'exploitation : +13%, recettes d'exploitation : +14%.

En conclusion, je considère en qualité de trésorière que la gestion du Festival est saine et qu'il peut être donné quitus de la gestion. Il vous est proposé d'approuver les comptes, avant de les soumettre à la certification des commissaires aux comptes et au vote de l'AG.

Il est proposé d'affecter le résultat comptable de 53 928 € en report à nouveau. »

François Vienne complète la présentation de Catherine Démier en rappelant que le budget 2013 a été un budget compliqué à exécuter. Le Festival a rencontré des difficultés avec le Mai de Florence, qui était l'un des coproducteurs de Written On Skin et qui n'a pas assumé ses engagements. Il a heureusement été possible de faire jouer la solidarité entre les autres partenaires du projet. Les autres coproducteurs ont accepté qu'une partie des recettes de location de la production serve de contrepartie au manque à gagner liée à la part de coproduction de Florence.

De 2010 à 2013, les charges de structure ont représenté entre 22,9% et 25,9% du budget total du Festival. A 23,4% en 2013, le poids des charges de structure se situe donc à un niveau moyen sur ces 4 années.

Bruno Roger remercie les équipes du Festival pour le travail effectué qui a permis d'arriver à ces résultats très satisfaisants.

Jean-François Dubos demande des éclaircissements sur un point : il lui est très fréquemment demandé d'augmenter le nombre de CDI, alors qu'on présente un budget où les dépenses de structure n'augmentent pas.

François Vienne précise que les dépenses de structure augmentent, notamment du fait de l'inflation, mais que leur poids dans le budget total est stable.

Jean-François Dubos demande si les partenariats avec d'autres structures permettent de limiter ce poids.

François Vienne confirme que des projets le FEDER ou enoa permettent de financer une partie des charges de structure.

Gérard Bramoullé dit qu'il n'a pas réussi à isoler dans la présentation des comptes la participation de la Ville et de la CPA à Aix en Juin qui représente 100 K€ pour chacune des deux collectivités. Il demande que ces montants soient précisés afin que l'on puisse calculer le pourcentage de l'aide apportée par les collectivités.

Bruno Roger remercie G. Bramoullé pour cette observation et demande que la suggestion de M. Bramoullé soit transcrite dans les comptes puis remercie la Ville et la CPA pour leur aide pour Aix en Juin ; sans cette aide la manifestation n'aurait pas pu exister.

Denis Louche salue au nom de l'Etat la bonne gestion imaginative du Festival qui n'altère en rien la qualité des projets, toujours audacieux et reconnus sur le plan international.

Bruno Roger insiste sur le fait que c'est presque un miracle de présenter des comptes à l'équilibre, compte-tenu de la perte de la subvention du Ministère de l'Education Nationale, de la baisse des recettes des jeux du Pasino et du litige avec le coproducteur sur Written on Skin. Ce résultat a pu être atteint sans remettre en cause la qualité artistique et en menant à bien Aix en juin. Il salue en particulier les montants importants des subventions européennes et des recettes audiovisuelles. Les excellents résultats du mécénat sont à mettre au compte d'une équipe très professionnelle et de l'aide de Jean-François Dubos.

Bruno Roger passe la parole aux commissaires aux comptes.

Corine Corantin remercie les équipes du festival pour leur disponibilité et leur transparence. Les auditeurs trouvent au festival des interlocuteurs disponibles et très agréables. Elle adresse les félicitations aux équipes du festival pour le prix prestigieux obtenu du meilleur festival aux « Opera Awards 2014 » couronnant un travail de qualité et une structuration du festival reconnue au plan international. Elle souligne la gestion maîtrisée et l'application de principes comptables prudents. Il y a une excellente structuration des services financiers du Festival avec une bonne traçabilité des flux, qui aboutit à une certification pure et simple des comptes.

Les comptes 2013 sont soumis à l'approbation du CA et adoptés à l'unanimité.

3/ Préparation du Festival 2014

Bruno Roger rappelle que c'est la 2^{ème} édition d'Aix en Juin qui sera présentée cette année. Cette édition qui commence dès le 1^{er} juin n'aurait pas été possible sans le soutien de Mme le Maire d'Aix en Provence.

Maryse Joissains remercie Bruno Roger et les équipes du Festival et renouvelle sa confiance aux équipes du Festival pour le futur.

Bruno Roger donne ensuite la parole à **Bernard Focroulle** qui fait le point sur la préparation du Festival 2014.

Bernard Focroulle indique que le Festival d'Aix 2014 avance bien. Les techniciens sont au travail depuis pas mal de temps aux ateliers. Le décor d'Ariodante est monté sur le plateau de l'Archevêché. Les répétitions d'Ariodante ont commencé. Il y a une très bonne dynamique et les artistes sont visiblement ravis d'être au festival.

L'Académie comprendra une session Rossini, avec la Scala Di Seta, une session de musique de chambre, bien entendu une session mozartienne, ainsi que de nombreux concerts à Silvacane, dans la CPA et dans le Département.

Aix en Juin est un événement en soi. Il commence le 31 mai au Jeu de Paume avec la Colombe, le Renard et le Héron, avec le Chœur Ibn Zaydoun. C'est un projet qui va se développer ; c'est le processus qui est important. En clôture d'Aix en Juin, le projet Gloden Vanity de Britten sera présenté au Camp des Milles. Le rendez-vous traditionnel de Parades sur le Cours Mirabeau aura lieu le 29 juin sous la direction de Marc Minkowski avec des extraits de Rameau et de Rossini.

Pour l'ensemble de la manifestation d'Aix en Juin, on peut dire qu'il y a un développement en quantité et sur l'espace public. Par exemple, le quatuor Belà sera en présence mobile dans différents quartiers de la ville d'Aix en Provence.

Bruno Roger précise que tout cela a été réalisé sans ajouter de frais de structure supplémentaires. La manifestation se passe dans et en dehors d'Aix ; elle intègre l'Académie comme une institution fondamentale qui mêle la création et l'éducation : au 15 juin, il y aura eu 21 représentations différentes.

Bruno Roger indique que le budget révisé de 2014 sera proposé au vote en même temps que le budget 2015 lors du prochain CA qui aura lieu fin juin.

Il n'y a pas de question.

4/ Information du CA sur la rédaction définitive du Traité de fusion entre l'OJM PACA et le Festival

Bruno Roger rappelle qu'une rédaction provisoire de ce Traité a été présentée au Conseil lors du CA du 22 novembre 2013. La rédaction définitive de ce Traité qui figure dans le rapport de présentation du CA intègre les comptes de l'OJM au 31 décembre 2013 et précise les modalités de gestion qui ont été mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2014 dans la perspective de la fusion qui doit être actée aujourd'hui lors de l'AGE qui suivra le CA.

Bruno Roger relit le projet de délibération qui a été adopté lors du précédent CA :

Délibération concernant l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée

- Compte tenu de l'accord de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général des Bouches du Rhône pour que les subventions qu'ils verseront à l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée (OJM) en 2014 soient transférées au Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, une fois la fusion effective ;
- Compte tenu de l'engagement pris par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de signer un protocole avec le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence dans lequel elle s'engagera envers ce dernier à verser une subvention de 400 000 € par an en 2015, en 2016 et en 2017 au profit de l'OJM et étant entendu que les termes de ce protocole seront repris dans la convention pluriannuelle 2015 / 2017 que la Région signera avec le Festival, l'Etat et les autres partenaires publics ;
- Compte tenu de l'engagement pris par le Conseil général des Bouches du Rhône à signer une convention bilatérale avec le Festival dans lequel il s'engagera à verser une subvention d'un montant de 30 000 € ou 40 000 € par an en 2015, en 2016 et en 2017 au profit de l'OJM et étant

entendu que les termes de cette convention seront repris dans la convention pluriannuelle 2015 / 2017 que le Conseil général signera avec le Festival, l'Etat et les autres partenaires publics ;

- Compte tenu de la volonté de l'Etat de signer un avenant à la convention pluriannuelle avec le Festival dans lequel il s'engagera à verser une subvention de 90 000 € par an en 2014 en amont de la convention pluriannuelle 2015/2017, et de poursuivre ses engagements vis-à-vis de l'OJM sur cette période avec l'objectif express du maintien de son soutien une fois la fusion effective ;
- Sous réserve que les comptes certifiés de l'OJM arrêtés au 31 décembre 2013 aient été remis au Festival ;

et

- Sous réserve que le poste d'administratrice de l'OJM ait fait l'objet d'un reclassement au sein de la Région PACA ;

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration du Festival, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments concernant la négociation en cours avec l'OJM :

- approuve le projet de traité de fusion et donne pouvoir au président de signer ce traité sous réserve de la levée des réserves ;
- valide le transfert de 2 contrats à durée indéterminée de l'OJM au Festival et la création de 2 contrats à durée indéterminée au sein du Festival ;
- constate la levée des réserves et prend connaissance du traité de fusion définitif signé ;
- décide de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver le traité de fusion une fois signé, rendant ainsi la fusion effective.

Bruno Roger confirme que les réserves figurant dans la délibération du dernier CA peuvent être levées :

- l'administratrice de l'OJM a été reclassée au sein de la Région
- un protocole a été négocié avec la Région et sera signé en juin prochain
- Le Festival a reçu une lettre du Président Guérini

Michel Pezet ajoute qu'il a participé à la création de l'OJM et qu'il est ému de cette absorption par le Festival d'Aix. Il précise que cela le satisfait.

Denis Louche dit que l'Etat se satisfait de ce rapprochement « d'un principal et d'un principal. »

Le Conseil marque son approbation à l'unanimité.

5/ Questions diverses

Bruno Roger félicite les équipes pour le prix du meilleur Festival international aux opera awards de Londres.

Bernard Focroulle indique que le prix qui a été décerné au festival est récent (2^{ème} édition cette année). C'est le Festival de Salzbourg qui avait remporté ce prix l'an dernier, le Festival d'Aix ayant remporté deux prix pour des productions. Cette année, le Festival a obtenu le prix le plus prestigieux que nous avons obtenu, ainsi que le prix de la redécouverte pour Elena et le prix du meilleur DVD pour David et Jonathas. C'est une reconnaissance importante du monde professionnel. Une majorité d'institutions européennes étaient représentées, mais pas seulement. Ce prix sera mis en évidence dans les programmes 2014, sous la mention du Festival.

Bruno Roger précise que c'est très important pour le Conseil, les équipes, les collectivités, mais aussi les mécènes. Il faut donc le mettre en exergue dans les médias.

Le Président remercie le Conseil.

La séance est levée.

2. Présentation du budget révisé 2014

Lors de la présentation du budget 2014 qui a été voté en juillet 2013, nous avons évalué les risques sur les recettes entre 350 et 715 K€ :

- 105 à 210 K€ liés au gel de l'Etat (3 ou 6% de la subvention)
- 85 K€ liés à 10% de la subvention du Conseil général
- 60 à 120 K€ liés à la subvention du Ministère de l'Education Nationale (50 à 100% de la subvention)
- 100 à 300 K€ liés à la prévision des recettes de coproduction (même si le montant pour celles-ci a été fixé de manière prudente, la crise impacte très fortement certains des partenaires habituels du festival)

Comme on le verra dans les commentaires qui suivent, tous ces risques ont été levés hormis celui qui concerne la subvention de l'Education Nationale pour laquelle nous n'avons pas encore d'information à ce jour.

Par ailleurs, le budget révisé intègre dorénavant la totalité des produits et charges relatifs à l'Orchestre des Jeunes de la Méditerranée, suite à la fusion qui a été rendue effective lors du CA et de l'AGE du 22 mai dernier.

Enfin, dans les commentaires qui suivent, les évolutions des soldes sont calculées par rapport au budget prévisionnel 2014 qui a été voté en juillet 2013.

1. Recettes et charges de structure

Les recettes de structure augmentent de 583 000 euros par rapport au budget pour les raisons suivantes :

- Inscription des subventions pour l'OJM à hauteur de 460 000 euros
- A la demande de Gérard Bramoullé, les subventions de la Ville et de la CPA pour Aix en juin sont indiquées explicitement à hauteur de 200 000 euros alors qu'elles étaient auparavant intégrées dans les recettes artistiques pour Aix en juin (ligne 80)
- Compte tenu de l'évolution très erratique du produit brut des jeux, nous inscrivons par prudence une nouvelle baisse de 125 000 euros de la recette provenant du Pasino
- Augmentation de 45 000 euros des quotes-parts de subventions d'investissement

De leur côté, les charges de structure augmentent de 575 000 euros :

- Augmentation de 20 000 euros des frais généraux compte tenu du montant constaté dans les comptes 2013
- Inscription des frais de structure de l'OJM à hauteur de 290 000 euros
- Dotation aux provisions de 220 000 euros concernant d'importantes modifications du décor du Songe d'une nuit d'été qui sera présenté à l'Archevêché en 2015 puis en tournée à Bergen.
- Augmentation de 45 000 euros des dotations aux amortissements

Compte tenu de ces évolutions, le solde de structure (augmentation des produits – augmentation des charges) augmente de 8 000 euros.

2. Recettes et dépenses artistiques

Les recettes artistiques diminuent de 38 000 euros pour les raisons principales suivantes :

- Augmentation de 42 000 euros des recettes de l'Académie, notamment grâce au produit de la taxe d'apprentissage
- Augmentation des recettes des concerts à hauteur de 175 000 euros, avec la prise en compte de la programmation définitive des concerts mais aussi grâce à plusieurs financements importants obtenus pour la création de Manfred Trojahn

- Diminution de 285 000 euros des recettes d'Aix en juin, à la fois du fait du transfert en recettes de structure des subventions de la Ville et de la CPA et de l'absence d'un mécénat spécifique
- A noter que les recettes de coproduction sont confirmées à hauteur de 900 000 euros, ce qui est une bonne nouvelle compte tenu des incertitudes évoquées en juillet dernier

Les dépenses artistiques augmentent de 395 000 euros :

- Augmentation de 250 000 euros du budget de l'Académie du fait de l'intégration de l'OJM et de la participation financière à un concert qui aura lieu en fin d'année à la Philharmonie
- Augmentation de 150 000 euros du budget des concerts : au lieu du déficit de 35 000 euros qui était prévu dans le budget prévisionnel, le déficit devrait s'établir autour de 10 000 euros
- Augmentation de 125 000 euros du coût de création des opéras, essentiellement grâce aux apports à la coproduction de Trauernacht d'Amsterdam, de Vienne, de Bordeaux et d'Eno qui ont permis une plus grande ambition artistique
- Diminution de 270 000 euros du coût d'exploitation des opéras, grâce en particulier à l'ajustement du montant des charges sociales qui seront payés pour les artistes
- Augmentation de 65 000 euros du budget d'Aix en juin
- Inscription d'un budget de 55 000 euros pour l'atelier Kalila wa Dimna.

L'ensemble de ces évolutions fait que le solde artistique diminue de 433 000 euros.

3. Produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 265 000 euros :

- Les recettes de mécénat augmentent de 160 000 euros. A noter que nous indiquons dorénavant le total du mécénat ligne 98
- Les partenariats médias augmentent de 145 000 euros

Les charges d'exploitation augmentent de 285 000 euros :

- Les dépenses de mécénat baissent de 160 000 euros
- Les frais d'exploitation technique augmentent de 215 000 euros, une très grosse partie de cette augmentation venant du fait que des coûts d'adaptation importants ont dû être décidés en fin d'année dernière lors d'une répétition technique de la Flûte enchantée au GTP
- Augmentation des partenariats médias de 150 000 euros
- Augmentation des autres frais d'exploitation de 40 000 euros, essentiellement due aux renforts des équipes pour Aix en juin

Compte tenu de ces mouvements, le solde d'exploitation diminue de 20 000 euros.

Le cumul de ces trois postes donne un solde avant tournées et audiovisuel de -25 000 euros

4. Recettes et dépenses de tournées

La confirmation de la tournée des Noces de Figaro au Bahreïn ainsi que de certains autres projets permet d'augmenter de 200 000 euros la marge prévisionnelle de tournée pour 2014.

5. Recettes et dépenses audiovisuelles

L'actualisation du budget du FEDER permet de dégager une recette supplémentaire de 125 000 euros. Cette augmentation s'explique notamment par la certification tardive du FEDER de la première étape du programme, si bien qu'un solde de subvention au titre de 2012 et 2013 sera imputé à nos comptes en 2014.

6. CICE

Les simulations montrent que le CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) sera supérieur de 120 000 euros au montant qui avait été inscrit dans le budget prévisionnel.

Synthèse

Récapitulatif de l'évolution des soldes par rapport au budget prévisionnel :

- solde de structure : + 8 000 euros
- solde artistique : - 433 000 euros
- solde d'exploitation : - 20 000 euros
- solde des tournées : + 200 000 euros
- solde audiovisuel : + 125 000 euros
- CICE : + 120 000 euros

Le cumul de ces soldes montre que toutes ces évolutions se compensent, si bien que l'équilibre budgétaire devrait pouvoir être atteint.

A noter cependant le risque concernant la subvention du Ministère de l'Education Nationale (120 000 euros). Des contacts sont en cours à ce sujet avec le cabinet du nouveau Ministre.

BUDGET REVISE 2014

Edité le 10/06/2014

1	F	G	H	I	J	K	L	M	
									Comptes 2013
2	PRODUITS (HT)						charges	produits	delta
3	RECETTES DE STRUCTURE								
4	Subventions de fonctionnement	7 047 187 €	6 787 000 €	6 790 000 €	3 000 €	20 000 €	3 000 €	-	17 000 €
5	Ministère de la culture (subvention TTC)	3 568 000 €	3 618 000 €	3 618 000 €					
6	Ville d'Aix-en-Provence (subvention TTC)	1 220 000 €	1 220 000 €	1 220 000 €					
7	CPA (dont 150 K€ pour les actions socio-artistiques / subvention TTC)	756 500 €	756 500 €	756 500 €					
8	Conseil général (subvention TTC)	885 000 €	885 000 €	885 000 €					
9	Conseil régional (subvention TTC)	441 000 €	441 000 €	441 000 €					
10	Conseil régional / subvention ADAC (non soumise à TVA)	18 000 €	12 000 €	12 000 €					
11	Union européenne / subvention "Festival"	100 000 €							
12	Union européenne / subvention "Ambassadeur culturel"	200 000 €							
13	TVA déduite sur subventions	- 141 313 €	- 145 500 €	- 142 500 €					
14	Subventions pour l'OIM			460 000 €	460 000 €	290 000 €	460 000 €	-	170 000 €
15	Conseil régional (subvention TTC)			350 000 €					
16	Ministère de la culture (subvention TTC)			90 000 €					
17	Conseil général (subvention TTC)			30 000 €					
18	TVA déduite sur subventions			- 10 000 €					
19	Subventions pour Aix en juin			200 000 €	200 000 €	- €	200 000 €	-	200 000 €
20	Ville d'Aix-en-Provence (subvention TTC non soumise à la TVA)			100 000 €					
21	CPA (subvention TTC non soumise à la TVA)			100 000 €					
22	Autres ressources de la structure	1 638 699 €	1 610 000 €	1 485 000 €	- 125 000 €	- €	- 125 000 €	-	- 125 000 €
23	Pasino	1 621 070 €	1 600 000 €	1 475 000 €	- 125 000 €				
24	Produits financiers	4 442 €	10 000 €	10 000 €					
25	Produits exceptionnels	20 €							
26	Refacturation frais structure	1 037 €							
27	Produits sur exercice antérieur	4 161 €							
28	Produits divers	655 €							
29	Transferts de charges	2 314 €							
30	Subvention développement durable	5 000 €							
31	Reprises sur provisions et quote-part des subventions d'équipement	707 757 €	375 000 €	420 000 €	45 000 €	265 000 €	45 000 €	-	220 000 €
32	Production immobilisée	34 883 €							
33	Reprise sur subventions d'équipement	413 367 €	375 000 €	420 000 €	45 000 €				
34	Quote-part des recettes de location de Written on skin	215 939 €							
35	Reprise sur provisions	43 668 €							
36	1- RECETTES DE STRUCTURE	9 393 643 €	8 772 000 €	9 355 000 €	583 000 €	575 000 €	583 000 €	-	8 000 €
37	RECETTES ARTISTIQUES								
38	Académie	115 791 €	63 000 €	105 000 €	42 000 €	250 000 €	42 000 €	-	208 000 €
39	Passports	15 546 €	18 000 €	25 000 €	7 000 €				
40	Frais d'inscription et don	12 765 €	10 000 €	10 000 €	- €				
41	Taxe d'apprentissage			10 000 €	10 000 €				
42	Subvention ENOA	65 796 €	35 000 €	35 000 €	- €				
43	Billetterie concert OIM			5 000 €	5 000 €				
44	Subvention région / atelier Jasser Haj Youssef	21 684 €							
45	Tables rondes de la Méditerranée			20 000 €	20 000 €				
46	Recette des concerts	301 830 €	165 000 €	340 000 €	175 000 €	150 000 €	175 000 €	-	25 000 €
47	Roméo et Juliette (Billetterie + subvention MP 2013)	247 563 €							
48	Recettes de coproduction	1 816 162 €	900 000 €	900 000 €	- €	125 000 €	- €	-	- 125 000 €
49	Refacturation technique	402 €							
50	Reprise sur provisions décors ayant fait l'objet de travaux	55 821 €							
51	Reprise sur provisions décors non utilisées	72 243 €							
52	Don Giovanni	18 507 €							
53	Rigoletto	695 059 €							
54	Elektra	182 116 €							
55	Elena	478 511 €							
56	The House	313 502 €							
57	La Flûte								
58	Turco in Italia		300 000 €	295 000 €	- 5 000 €				
59	Ariodante		400 000 €	275 000 €	- 125 000 €				
60	Winterreise		200 000 €	250 000 €	50 000 €				
61	Trauernacht			80 000 €	80 000 €				
62	Billetterie des opéras	4 009 528 €	3 870 000 €	3 870 000 €	- €	270 000 €	- €	-	270 000 €
63	Don Giovanni	1 145 478 €							
64	Rigoletto	1 684 316 €							
65	Elektra	828 670 €							
66	Elena	253 882 €							
67	The House	91 788 €							
68	Assurance annulation The House	5 393 €							
69	La Flûte		1 650 000 €	1 400 000 €	- 250 000 €				
70	Turco in Italia		1 240 000 €	1 200 000 €	- 40 000 €				
71	Ariodante		770 000 €	970 000 €	200 000 €				
72	Winterreise		150 000 €	200 000 €	50 000 €				
73	Trauernacht		60 000 €	100 000 €	40 000 €				
74	Aix en juin	307 914 €	300 000 €	15 000 €	- 285 000 €	65 000 €	285 000 €	-	350 000 €
75						55 000 €	- €	-	55 000 €
76	Recettes liés aux activités pédagogiques et Passerelles	11 239 €	120 000 €	120 000 €	- €	- €	- €	-	- €
77	Ministère de l'Éducation		120 000 €	120 000 €	- €				
78	Autres recettes	11 239 €							
79									
80	Colloques, Opéra on ...	769 €		30 000 €	30 000 €	20 000 €	30 000 €	-	10 000 €
81	2 - RECETTES ARTISTIQUES	6 810 795 €	5 418 000 €	5 380 000 €	- 38 000 €	395 000 €	- 38 000 €	-	- 433 000 €
82	dont recettes pour les opéras	5 825 690 €	4 770 000 €	4 770 000 €	0 €	- 145 000 €	0 €	-	145 000 €
83	RECETTES DE MÉCENAT ET D'EXPLOITATION								
84	Recettes des entreprises	2 777 990 €	2 830 000 €	2 830 000 €					
85	Parrainage	841 000 €							
86	Mécénat national	892 000 €							
87	Mécénat club Campa	321 000 €							
88	Prestations	623 990 €							
89	Recettes du mécénat individuel	461 762 €	630 000 €		- 630 000 €				
90	Echanges marchandises et publicité	177 460 €	120 000 €		- 120 000 €				
91	Echange marchandises	65 780 €	55 000 €		- 55 000 €				
92	Publicité	111 680 €	65 000 €		- 65 000 €				
93	Mécénat, partenariat et prestations			3 740 000 €	3 740 000 €	160 000 €	160 000 €	-	320 000 €
94	Recettes sur frais d'exploitation technique	29 648 €	25 000 €	25 000 €	- €	215 000 €	- €	-	215 000 €
95	Subvention Jeu de Paume	22 973 €	25 000 €	25 000 €	- €				
96	Autres refectations	1 181 €							
97	Transferts de charges	5 494 €							
98	Audiotvisuel	210 086 €	160 000 €	150 000 €	- 10 000 €	- €	10 000 €	-	- 10 000 €
99	Captations	110 086 €	60 000 €	50 000 €	- 10 000 €				
100	DVD								
101	Parrainage médias Arte	100 000 €	100 000 €	100 000 €					
102									
103	Partenariats médias	202 436 €	180 000 €	325 000 €	145 000 €	150 000 €	145 000 €	-	5 000 €
104									
105									
106									
107									
108									
109									
110									
111									
112									
113									
114	Autres recettes d'exploitation	138 476 €	90 000 €	60 000 €	- 30 000 €	- €	30 000 €	-	30 000 €
115	Recettes frais réservation et vente boutique	21 636 €	20 000 €	20 000 €	- €				
116									
117	Recettes bars et restauration	115 480 €	70 000 €	40 000 €	- 30 000 €				
118	Autres recettes	1 359 €							
119	Autres produits sur exercice antérieur	7 535 €							
120	3 - RECETTES DE MÉCENAT ET D'EXPLOITATION	4 005 394 €	4 035 000 €	4 300 000 €	265 000 €	285 000 €	265 000 €	-	20 000 €
121	131 TOTAL GENERAL HORS TOURNEES	20 209 833 €	18 225 000 €	19 035 000 €	810 000 €	1 255 000 €	810 000 €	-	- 445 000 €
122	TOURNEES ET LOCATIONS DE PRODUCTIONS	1 557 922 €	1 200 000 €	1 400 000 €	200 000 €	- €	200 000 €	-	200 000 €
123	AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES	49 912 €							
124	4 - TOURNEES ET AUTRES PRESTATIONS	1 607 835 €	1 200 000 €	1 400 000 €	200 000 €	- €	200 000 €	-	200 000 €
125	5 - AUDIOVISUEL (dont projet FEDER)	1 741 413 €	1 675 000 €	1 800 000 €	125 000 €	- €	125 000 €	-	125 000 €
126	6 - ENOA	157 186 €	200 000 €	165 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	- 35 000 €	-	- €
127	CICE					- 120 000 €	- €	-	120 000 €
128	TOTAL GENERAL	23 716 266 €	21 300 000 €	22 400 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	-	0 €

	A	B	C	D	E
1	CHARGES (HT)	Comptes 2013	Budget 2014 voté 07/2013	Budget révisé 2014	Delta
2	CHARGES DE STRUCTURE				
3	Personnel structure	3 424 615 €	3 480 000 €	3 480 000 €	- €
4	- salaires bruts CDI	2 269 587 €	2 285 000 €	2 285 000 €	
5	- charges CDI	1 179 938 €	1 195 000 €	1 195 000 €	
6	- déduction remboursement indemnités maladie	24 910 €			
7	Frais généraux	1 243 300 €	1 180 000 €	1 200 000 €	20 000 €
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14	Frais de structure OJM			290 000 €	290 000 €
15	- salaires			233 000 €	
16	- frais généraux			43 000 €	
17	- communication			14 000 €	
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31	Dotations aux amortissements et charges exceptionnelles	887 832 €	475 000 €	740 000 €	265 000 €
32	Production immobilisée	34 883 €			
33	Dotations aux amortissements	516 758 €	475 000 €	520 000 €	45 000 €
34	Charges exceptionnelles	50 694 €			
35	Dotation aux provisions	285 498 €		220 000 €	220 000 €
36	1- CHARGES DE STRUCTURE	5 555 747 €	5 135 000 €	5 710 000 €	575 000 €
37	BUDGET ARTISTIQUE				
38	Académie	326 775 €	385 000 €	635 000 €	250 000 €
39	Résidences	307 488 €	385 000 €	300 000 €	- 85 000 €
40	Tournée Europe				
41	Déficit concert lauréats Cité de la musique			25 000 €	25 000 €
42	Dépenses ENGA (réunions, workshops et cotisations)	19 287 €			
43	Session OJM			290 000 €	290 000 €
44					
45	Tables rondes de la Méditerranée			20 000 €	20 000 €
46	Concerts	386 635 €	200 000 €	350 000 €	150 000 €
47	Romeo et Juliette MP 2013	291 181 €			
48	Coût de création des opéras	2 742 489 €	2 465 000 €	2 590 000 €	125 000 €
49	Frais auditions + frais communs techniques	203 499 €	30 000 €	30 000 €	- €
50					
51					
52	Don Giovanni	157 093 €			
53	Rigoletto	1 008 220 €			
54	Elektra	635 878 €			
55	Elena	403 911 €			
56	The House	333 889 €			
57	La Flûte		410 000 €	460 000 €	50 000 €
58	Turco in Italia		840 000 €	800 000 €	- 40 000 €
59	Ariodante		860 000 €	770 000 €	- 90 000 €
60	Winterreise		285 000 €	355 000 €	70 000 €
61	Trauernacht		40 000 €	175 000 €	135 000 €
62	Coût des représentations d'opéras	5 102 405 €	4 630 000 €	4 360 000 €	- 270 000 €
63					
64	Don Giovanni	1 323 668 €			
65	Rigoletto	1 887 310 €			
66	Elektra	1 359 731 €			
67	Elena	360 890 €			
68	The House	170 805 €			
69					
70					
71					
72					
73					
74					
75	La Flûte		2 020 000 €	1 825 000 €	- 195 000 €
76	Turco in Italia		1 510 000 €	1 480 000 €	- 30 000 €
77	Ariodante		875 000 €	835 000 €	- 40 000 €
78	Winterreise		140 000 €	110 000 €	- 30 000 €
79	Trauernacht		85 000 €	110 000 €	25 000 €
80	Aix en juin	404 032 €	300 000 €	365 000 €	65 000 €
81	Atelier Kallia wa Dimna			55 000 €	55 000 €
82	Service pédagogique et Passerelles	328 292 €	310 000 €	310 000 €	- €
83	Service pédagogique	190 025 €	180 000 €		- €
84	Service et actions Passerelles	127 870 €	120 000 €	120 000 €	- €
85	Evaluation	10 397 €	10 000 €	10 000 €	- €
86	Colloques, Opera on ...	28 200 €	20 000 €	40 000 €	20 000 €
87	2 - BUDGET ARTISTIQUE	9 610 010 €	8 310 000 €	8 705 000 €	395 000 €
88	dont budget pour les opéras	7 844 894 €	7 095 000 €	6 950 000 €	-145 000 €
89	EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ET DU FESTIVAL				
90	Prestations aux entreprises	464 201 €	450 000 €		- 450 000 €
91	Fonctionnement et prestations	406 565 €	450 000 €		
92	Prestations artistiques	57 635 €			
93					
94					
95	Dépenses du mécénat individuel	186 456 €	245 000 €		245 000 €
96	Echanges marchandises	79 884 €	70 000 €		70 000 €
97	Echange marchandises	79 884 €	70 000 €		
98					
99	Mécénat, partenariat et prestations			605 000 €	605 000 €
100	Frais techniques (y compris location des lieux)	3 115 366 €	2 910 000 €	3 125 000 €	215 000 €
101	Communication, édition ...	530 690 €	500 000 €	535 000 €	35 000 €
102					
103	Direction de la communication	149 892 €			
104	Communication/médias/signaletique	132 393 €			
105	Programmes	83 075 €			
106	Brochure	70 263 €			
107	Impressions diverses	66 876 €			
108	Internet	28 192 €			
109	Presse	98 629 €	100 000 €	100 000 €	- €
110	Partenariats médias	183 560 €	185 000 €	335 000 €	150 000 €
111	Autres frais d'exploitation	930 539 €	895 000 €	940 000 €	45 000 €
112	Direction artistique	52 697 €	60 000 €	55 000 €	
113	Secrétariat général	43 535 €		30 000 €	
114	Protocole		35 000 €	35 000 €	
115	Accueil	107 924 €	115 000 €	135 000 €	
116	Production et logistique transport	180 765 €	195 000 €	195 000 €	
117	Billetterie	201 033 €	215 000 €	230 000 €	
118	Pats de premières et de dernières		45 000 €	50 000 €	
119	Prestations de bars et restauration	182 302 €	55 000 €	40 000 €	
120	Administration/assurance/informatique	162 284 €	175 000 €	170 000 €	
121	Autres charges sur exercice antérieur / sinistre	5 573 €			
122	3 - BUDGET D'EXPLOITATION	5 594 891 €	5 355 000 €	5 640 000 €	285 000 €
123	TOTAL GENERAL HORS TOURNEES	20 760 648 €	18 800 000 €	20 055 000 €	1 255 000 €
124	TOURNEES ET LOCATIONS DE PRODUCTIONS	1 431 224 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €
125	AUTRES PRESTATIONS	42 540 €	- €	- €	- €
126	4 - TOURNEES ET AUTRES PRESTATIONS	1 473 764 €	1 000 000 €	1 000 000 €	- €
127	5 - AUDIOVISUEL (dont projet FEDER)	1 434 031 €	1 400 000 €	1 400 000 €	- €
128	6 - ENOA	157 186 €	200 000 €	165 000 €	- 35 000 €
129	CICE	163 290 €	100 000 €	220 000 €	120 000 €
130	TOTAL GENERAL	23 662 338 €	21 300 000 €	22 400 000 €	1 100 000 €
131	RESULTAT	53 928 €	- €	0 €	

EVALUATION DES RISQUES, RECETTES OU ECONOMIES POTENTIELS DANS LE BUDGET REVISE 2014

Edité le 07/06/2014

Risque sur les recettes	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Commentaires
Subvention du Ministère de l'Education nationale	60 000 €	120 000 €	contacts en cours
Divers (billetterie, coproductions ...)	50 000 €	100 000 €	
Total	110 000 €	220 000 €	

Economies ou recettes potentielles	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Commentaires
Economies sur les productions	50 000 €	100 000 €	
Recettes de coproduction	0 €	30 000 €	coproduction des Wienerfestwochen pour Trauernach
Recettes de billetterie	50 000 €	100 000 €	
Marge du mécénat	50 000 €	100 000 €	
Total	150 000 €	330 000 €	

3. Point sur la convention triennale 2015 / 2017

Ce point sera abordé en séance.

4. Présentation de la programmation 2015

PRODUCTIONS LYRIQUES

Cycle Haendel 2014-2016

George Friedrich Haendel : ALCINA

Nouvelle production

Direction musicale : Andrea Marcon

Mise en scène : Katie Mitchell

Orchestre : Freiburger Barockorchester (en résidence)

6 ou 7 représentations entre le 2 et le 22 juillet 2015

Grand Théâtre de Provence

Wolfgang Amadeus Mozart: DIE ENTFÜHRUNG AUS DEM SERAIL

Nouvelle production

Direction musicale : Jérémie Rhorer

Mise en scène : Martin Kusej

Orchestre : Freiburger Barockorchester (en résidence)

7 ou 8 représentations entre le 3 et le 21 juillet 2015

Théâtre de l'Archevêché

Benjamin Britten : A MIDSUMMER NIGHT'S DREAM

Reprise de la production du Festival d'Aix (1991)

Direction musicale Kazushi Ono

Mise en scène : Robert Carsen

Orchestre : Orchestre de l'Opéra national de Lyon

6 ou 7 représentations entre le 4 et le 20 juillet 2015

Théâtre de l'Archevêché

Piotr Ilitch Tchaïkovski : IOLANTA - Igor Stravinsky : PERSEPHONE

Production du Teatro Real de Madrid

Direction musicale : Teodor Currentzis

Mise en scène : Peter Sellars

Orchestre : Orchestre de l'Opéra national de Lyon

5 représentations entre le 5 et le 19 juillet 2015

Grand Théâtre de Provence

Jonathan Dove : Le Monstre du Labyrinthe

Commande Festival d'Aix - Berliner Philharmoniker - London Symphony Orchestra

Création mondiale de la version française - Nouvelle production

Direction musicale : Sir Simon Rattle

Mise en scène : NN

Orchestre : London Symphony Orchestra – Orchestre des Jeunes de la Méditerranée

2 représentations les 8 et 9 juillet 2015

Grand Théâtre de Provence

Ana Sokolovic : SvaDBa (Mariage)

Opéra pour 6 voix de femmes - Création scénique en Europe

Nouvelle production de l'Académie européenne de musique

Direction musicale : Dairine Ni Mheadhra

Mise en scène : Ted Huffman / Zack Winokur

Représentations en juillet 2015
Théâtre du Jeu de Paume

Franz Schubert : Winterreise

Reprise de la production 2014

Création video : William Kentridge

Baryton : Matthias Goerne

Piano : Markus Hinterhauser

Représentations entre le 15 et le 22 juillet 2015

Conservatoire

CONCERTS

Programmation en cours

Grand Théâtre de Provence

LONDON SYMPHONY ORCHESTRA

Jeudi 9 juillet 2015

Direction musicale : Sir Simon Rattle

Piano : Krystian Zimerman

Johannes Brahms : Concerto pour piano n°1

Antonin Dvorak : 2 poèmes symphoniques (Le Rouet d'or - La Colombe)

FREIBURGER BAROCKORCHESTER - en résidence

Mercredi 15 juillet 2015

ORCHESTRE DES JEUNES DE LA MEDITERRANEE

Mardi 21 juillet 2015

Direction musicale : NN

Cathédrale saint-Sauveur

Cycle Stravinsky 2015-2017

Direction musicale : Teodor Currentzis

MusicAeterna Choir

Igor Stravinsky : Oeuvres sacrées pour chœur a cappella et petits ensembles

Théâtre du Jeu de Paume - Conservatoire

Dates en cours

Cycle Stravinsky 2015-2017

Direction musicale : Teodor Currentzis

MusicAeterna Choir

Igor Stravinsky : Les Noces

Conservatoire

LAUREATS HSBC 2014

Samedi 4 juillet 2015

Et autres récitals à fixer en juin et en juillet

CONCERT "5° anniversaire enoa"

Commande

Conservatoire

QUATUOR Modigliani

6-18 juillet 2015

Résidence de musique de chambre

Jeu de Paume

Monde des Musiques, en cours de programmation

- **MAJIDA EL ROUMI** (Liban)
- **SOUTOUR** (Syrie)
- **SARAH MURCIA**, contrebasse et chant - **KAMILYA JOUBRAN**, oud et chant
- Royaumont
- Session interculturelle **OJM**
- Projets **MAGIC MALIK**

5. Présentation et vote du budget 2015

Nous retrouvons les mêmes difficultés que l'an dernier pour la préparation du budget 2015, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur les montants des subventions qui pourront être négociés dans le cadre de la future convention triennale :

- Incertitude sur le montant des recettes du Pasino
- Non inscription des subventions européennes (hors enoa dont le programme se poursuit jusqu'en 2016) dont le montant ne pourra être connu au plus tôt qu'au printemps 2015.

Dans les commentaires qui suivent, les évolutions des soldes sont calculées par rapport au budget révisé 2014.

1. Produits et charges de structure

Les produits de structure augmentent de 240 000 euros :

- Augmentation de 125 000 euros des subventions de fonctionnement. Cette augmentation des subventions qui est demandée par le Festival pour la convention 2015 / 2017 est justifiée par plusieurs raisons :
 - Sans augmentation, le montant du solde artistique (différence entre les dépenses artistiques et les recettes artistiques qui doit être financée) diminuerait tous les ans, compte tenu de l'inflation et des mesures d'indexation salariale concernant à la fois le personnel permanent, saisonnier et intermittent ;
 - En fonction des années, les subventions représentent entre 30 et 35% du montant total des recettes du festival. Elles ont donc un effet multiplicateur budgétaire direct important qui résulte de la spécificité de notre modèle économique. En outre, l'étude d'impact économique qui a été réalisée en 2012 a montré qu'un euro de subvention génère 10 € d'effets directs et indirects cumulés sur le plan local, national et international ;
 - Plus de la moitié du budget du festival est consacré tous les ans à des dépenses de personnel : permanents, renforts de longue durée, saisonniers et intermittents. Tout accroissement d'activité du festival a une conséquence directe sur l'emploi sur notre territoire ;
 - Malgré la crise, le festival continue de se développer quantitativement (Aix en juin, programme Passerelles, tournées ...) et qualitativement (prix du meilleur festival, place de la création ...).
- Augmentation de 50 000 euros de la subvention de la Région pour l'OJM : cette subvention retrouve son niveau habituel après avoir baissé en 2014 compte tenu des coûts spécifiques de la fusion
- Prévision revue à la hausse de 75 000 euros pour les recettes provenant du Pasino

Les charges de structure diminuent de 40 000 euros :

- Augmentation de la masse salariale de 50 000 euros (+1,4% par rapport à 2014)
- Diminution de 90 000 euros des frais de structure OJM, conformément à l'un des objectifs de la fusion qui consistait à redéployer une partie des frais de structure au budget artistique

En conséquence, le solde de structure augmente de 280 000 euros.

2. Recettes et dépenses artistiques

Les recettes artistiques augmentent de 510 000 euros :

- Programmation d'un important projet avec le LSO avec un concert dirigé par Simon Rattle ainsi que deux représentations d'un opéra pour tout public, le *Monstre du labyrinthe*. Avant de pouvoir être confirmé, ce projet dont le coût est élevé a fait l'objet d'une prospection de mécénat spécifique. C'est pourquoi que les dons obtenus sont directement affectés à cette opération
- Prévission de 920 000 euros pour les recettes de coproduction, montant proche de celui qui sera obtenu en 2014
- Prévission de 4 M€ pour la billetterie des opéras, montant également très proche de celui qui sera obtenu en 2014. La prévission de billetterie a été faite avec prudence, avec un taux sur jauge payante pour les catégories plus de 97% pour l'Enlèvement au sérail, 92% pour le Songe, 93% pour Alcina et 91% pour Iolanta / Perséphone
- Même remarque pour Aix en juin pour lequel nous cherchons dès à présent des soutiens spécifiques.

Les dépenses artistiques augmentent de 460 000 euros :

- Le budget artistique de l'OJM augmente de 135 000 euros, conformément à ce qui a été dit plus haut
- Le coût du projet du LSO est estimé à 350 000 euros
- Coûts de création des opéras de 2 460 000 euros contre 2 590 000 euros dans le budget révisé 2014
- Coûts d'exploitation des opéras de 4 570 000 euros contre 4 360 000 euros : cette augmentation vient du fait que nous aurons 4 « grosses » productions en 2015, dont 2 en alternance à l'Archevêché et 2 en alternance au GTP, alors que la programmation habituelle du festival comporte d'habitude 3 « grosses » productions, 1 production moyenne et 1 ou deux petites productions
- Le budget d'Aix en juin est revu à la baisse à hauteur de 300 000 euros, l'objectif étant d'équilibrer les dépenses artistiques par les recettes directes et les subventions de la Ville et de la CPA

En conséquence, le solde artistique augmente de 60 000 euros

3. Les produits et charges d'exploitation

Les produits d'exploitation augmentent de 130 000 euros :

- Augmentation de 100 000 euros des recettes de mécénat, hors mécénat dédié aux opérations spécifiques que sont le projet avec le LSO et Aix en juin

Les charges d'exploitation augmentent de 45 000 euros :

- Augmentation des dépenses de mécénat à hauteur de 30 000 euros
- Diminution du budget technique d'exploitation de 55 000 euros
- Augmentation de 55 000 euros du budget de communication, notamment afin de poursuivre les actions en faveur du renouvellement et du rajeunissement du public.

Le solde d'exploitation augmente donc de 85 000 euros.

4. Les recettes et dépenses de tournées

Un projet de tournée du Rossignol au Bahreïn et à Oman est en cours de discussion, sans être aujourd'hui totalement confirmé.

Par prudence, nous proposons d'inscrire pour l'instant une marge prévisionnelle de 100 000 euros en 2015, très largement en retrait par rapport à 2014 (-300 000 euros).

5. Les recettes et dépenses audiovisuelles

Le projet FEDER s'achevant en 2014, nous sommes en train de préparer le dossier pour le futur programme 2015 / 2020 en lien avec les services concernés de la Région.

Nous avons bon espoir d'obtenir de nouveau un financement, mais celui-ci ne sera confirmé au plus tôt qu'un printemps 2015.

Il n'est donc pas possible d'inscrire aujourd'hui un montant pour la marge audiovisuelle dans le budget 2015.

6. Risques, recettes et économies potentiels

Les informations qui sont reprises ci-dessous sont synthétisées dans le tableau qui figure en annexe du budget.

Les risques sont estimés entre 210 000 et 415 000 euros :

- entre 100 000 et 195 000 euros pour les subventions de fonctionnement
- entre 60 000 et 120 000 euros pour la subvention de l'Education Nationale
- entre 50 000 euros et 100 000 euros pour la marge de tournées.

Le potentiel d'économies ou de recettes supplémentaires est estimé entre 425 000 euros et 950 000 :

- entre 100 000 et 300 000 euros pour les subventions européennes (dossier FEDER, dossier pour l'OJM ...)
- entre 50 000 et 100 000 euros pour les recettes provenant du Pasino
- entre 25 000 et 50 000 euros pour la taxe d'apprentissage au profit des activités de l'Académie
- entre 50 000 et 100 000 euros d'économies sur les productions, constatées en général chaque année sur les charges sociales des artistes engagés
- entre 50 000 et 100 000 euros pour les recettes de coproduction
- entre 50 000 et 100 000 euros pour les recettes de billetterie
- entre 50 000 et 100 000 euros pour la marge de mécénat
- entre 50 000 et 100 000 euros pour la marge des tournées

Ces éléments montrent que les risques semblent pouvoir être assez largement compensés par le potentiel d'économies ou de recettes supplémentaires.

6. Questions diverses

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Edité le 10/06/2014

	F	G	H	I	J	K	L	M
1	PRODUITS (HT)	Budget révisé 2014	Budget 2015	Delta		Evolution des soldes / 2014		
2				en €	en %	charges	produits	delta
3	RECETTES DE STRUCTURE							
4	Subventions de fonctionnement	6 790 000 €	6 915 000 €	125 000 €	1,8%	50 000 €	125 000 €	75 000 €
5	Ministère de la culture (subvention TTC)	3 618 000 €	3 620 000 €	2 000 €	0,1%			
6	Ville d'Aix-en-Provence (subvention TTC)	1 220 000 €	1 250 000 €	30 000 €	2,5%			
7	CPA (subvention TTC)	756 500 €	830 000 €	73 500 €	9,7%			
8	Conseil général (subvention TTC)	885 000 €	900 000 €	15 000 €	1,7%			
9	Conseil régional (subvention TTC)	441 000 €	460 000 €	19 000 €	4,3%			
10	Conseil régional / subvention ADAC (non soumise à TVA)	12 000 €		- 12 000 €				
11	Union européenne / subvention "festival"							
12	Union européenne / subvention "Ambassadeur culturel"							
13	TVA déduite sur subventions	- 142 500 €	- 145 000 €	- 2 500 €				
14	Subventions pour l'OJM	460 000 €	510 000 €	50 000 €	10,9%	- 90 000 €	50 000 €	140 000 €
15	Conseil régional (subvention TTC)	350 000 €	400 000 €	50 000 €				
16	Ministère de la culture (subvention TTC)	90 000 €	90 000 €	- €				
17	Conseil général (subvention TTC)	30 000 €	30 000 €	- €				
18	TVA déduite sur subventions	- 10 000 €	- 10 000 €	- €				
19	Subventions pour Aix en juin	200 000 €	200 000 €	- €	0,0%	- €	- €	- €
20	Ville d'Aix-en-Provence (subvention TTC non soumise à la TVA)	100 000 €	100 000 €	- €				
21	CPA (subvention TTC non soumise à la TVA)	100 000 €	100 000 €	- €				
22	Autres ressources de la structure	1 485 000 €	1 550 000 €	65 000 €	4,4%	- €	65 000 €	65 000 €
23	Pasino	1 475 000 €	1 550 000 €	75 000 €				
24	Produits financiers	10 000 €	- 10 000 €	- €				
25	Subvention développement durable	- €	- €	- €				
26	Reprises sur provisions et quote-part des subventions d'équipement	420 000 €	420 000 €	- €	0,0%	- €	- €	- €
27	Production immobilisée							
28	Reprise sur subventions d'équipement	420 000 €	420 000 €	- €				
29	Reprise sur provisions							
30	1- RECETTES DE STRUCTURE	9 355 000 €	9 595 000 €	240 000 €	2,6%	- 40 000 €	240 000 €	280 000 €
31	RECETTES ARTISTIQUES							
32	Académie	105 000 €	130 000 €	25 000 €	23,8%	165 000 €	25 000 €	- 140 000 €
33	Passports	25 000 €	25 000 €	- €				
34	Frais d'inscription et don	10 000 €	10 000 €	- €				
35	Taxe d'apprentissage	10 000 €	50 000 €	40 000 €				
36	Subvention enoa	35 000 €		- 35 000 €				
37	Coproduction enoa		15 000 €	15 000 €				
38	Billetterie concert OJM	5 000 €	10 000 €	5 000 €				
39	Tables rondes de la Méditerranée	20 000 €	20 000 €	- €				
40	Recette des concerts	340 000 €	250 000 €	- 90 000 €	-26,5%	- 100 000 €	- 90 000 €	10 000 €
41	Concert LSD + le Monstre dans le labyrinthe		310 000 €	310 000 €		350 000 €	310 000 €	- 40 000 €
42	Recettes de coproduction	900 000 €	920 000 €	20 000 €	2,2%	- 130 000 €	20 000 €	150 000 €
43								
44	La Flûte							
45	Turco in Italia	295 000 €						
46	Ariodante	275 000 €						
47	Winterreise	250 000 €						
48	Cantates de Bach	80 000 €						
49	Enlèvement au Sérail		390 000 €					
50	Alcina		470 000 €					
51	Iolanta / Perséphone							
52	Songes d'une nuit d'été							
53	Svadba		60 000 €					
54	Billetterie des opéras	3 870 000 €	4 000 000 €	130 000 €	3,4%	210 000 €	130 000 €	- 80 000 €
55	La Flûte	1 400 000 €						
56	Turco in Italia	1 200 000 €						
57	Ariodante	970 000 €						
58	Winterreise	200 000 €						
59	Cantates de Bach	100 000 €						
60	Enlèvement au Sérail		1 220 000 €					
61	Alcina		930 000 €					
62	Iolanta / Perséphone		700 000 €					
63	Songes d'une nuit d'été		990 000 €					
64	Svadba		160 000 €					
65	Aix en juin	15 000 €	100 000 €	85 000 €	566,7%	- 65 000 €	85 000 €	150 000 €
66	Recettes liées aux activités pédagogiques et Passerelles	120 000 €	120 000 €	- €	0,0%	- €	- €	- €
67	Ministère de l'Education	120 000 €	120 000 €	- €				
68	Autres recettes (CCAS, mécénat...)							
69								
70	Colloques ...	30 000 €	60 000 €	30 000 €	100,0%	20 000 €	30 000 €	10 000 €
71	2 - RECETTES ARTISTIQUES	5 380 000 €	5 890 000 €	510 000 €	9,5%	450 000 €	510 000 €	60 000 €
72	dont recettes pour les opéras	4 770 000 €	4 920 000 €	150 000 €	3,1%	80 000 €	150 000 €	70 000 €
73	RECETTES DE MECENAT ET D'EXPLOITATION							
74	Mécénat, partenariat et prestations (hors projet LSD)	3 740 000 €	3 840 000 €	100 000 €	2,7%	30 000 €	100 000 €	70 000 €
75	Recettes sur frais d'exploitation technique	25 000 €	25 000 €	- €	0,0%	55 000 €	- €	55 000 €
76								
77								
78								
79								
80	Subvention Jeu de Paume	25 000 €	25 000 €	- €				
81								
82								
83								
84								
85	Audiovisuel	150 000 €	140 000 €	- 10 000 €	-6,7%	55 000 €	- 10 000 €	- 65 000 €
86	Captations TV	50 000 €	40 000 €	- 10 000 €				
87	DVD							
88	Parrainage médias Arte	100 000 €	100 000 €	- €				
89								
90	Partenariats médias	325 000 €	340 000 €	15 000 €	4,6%	5 000 €	15 000 €	10 000 €
91								
92								
93								
94								
95								
96	Autres recettes d'exploitation	60 000 €	85 000 €	25 000 €	41,7%		25 000 €	25 000 €
97	Recettes frais réservation et vente boutique	20 000 €	20 000 €	- €				
98	Recettes bars et restauration	40 000 €	65 000 €	25 000 €				
99	Autres recettes							
100								
101	Autres produits sur exercice antérieur					- €	- €	- €
102	3 - RECETTES DE MECENAT ET D'EXPLOITATION	4 300 000 €	4 430 000 €	130 000 €	3,0%	45 000 €	130 000 €	85 000 €
103	TOTAL GENERAL HORS TOURNEES	19 035 000 €	19 915 000 €	880 000 €	4,6%	455 000 €	880 000 €	425 000 €
104	TOURNEES ET LOCATIONS DE PRODUCTIONS	1 400 000 €	1 100 000 €	- 300 000 €			- 300 000 €	- 300 000 €
105	AUTRES PRESTATIONS EXTERIEURES							
106	4 - TOURNEES ET AUTRES PRESTATIONS	1 400 000 €	1 100 000 €	- 300 000 €	-21,4%	- €	- 300 000 €	- 300 000 €
107	5 - AUDIOVISUEL	1 800 000 €	1 000 000 €	- 800 000 €	-44,4%	- 400 000 €	- 800 000 €	- 400 000 €
108	6 - ENOA	165 000 €	165 000 €	- €	0,0%	- €	- €	- €
109	CICE					- €	- €	- €
110	TOTAL GENERAL	22 400 000 €	22 180 000 €	- 220 000 €	-1,0%	55 000 €	- 220 000 €	- 275 000 €

BUDGET PREVISIONNEL 2015

Edité le 17/06/2014

1	A	B	C	D		E
				Delta		
2	CHARGES (HT)	Budget révisé 2014	Budget 2015	en €	en %	
3	CHARGES DE STRUCTURE					
4	Personnel structure	3 480 000 €	3 530 000 €	50 000 €	1,4%	
5	- salaires bruts CDI	2 285 000 €	2 320 000 €			
6	- charges CDI	1 195 000 €	1 210 000 €			
7	- déduction remboursement indemnités maladie					
8	Frais généraux	1 200 000 €	1 200 000 €	- €	0,0%	
9						
10						
11						
12						
13						
14	Frais de structure OJM	290 000 €	200 000 €	- 90 000 €	-31,0%	
15	- salaires	233 000 €	165 000 €			
16	- frais généraux	43 000 €	20 000 €			
17	- communication	14 000 €	15 000 €			
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26	Dotations aux amortissements et charges exceptionnelles	740 000 €	520 000 €	- €	0,0%	
27	Production immobilisée					
28	Dotation aux amortissement	520 000 €	520 000 €	- €		
29	Dotation aux provisions	220 000 €				
30	1 - CHARGES DE STRUCTURE	5 710 000 €	5 450 000 €	-40 000 €	-0,7%	
31	BUDGET ARTISTIQUE					
32	Académie	635 000 €	800 000 €	165 000 €	26,0%	
33	Résidences	300 000 €	310 000 €	10 000 €		
34	Tournée Europe					
35	Déficit concert lauréats Cité de la musique	25 000 €		- 25 000 €		
36	Dépenses ENOA (réunions, workshops et cotisations)					
37	Production enoa		45 000 €			
38	OJM	290 000 €	425 000 €	135 000 €		
39	Tables rondes de la Méditerranée	20 000 €	20 000 €	- €		
40	Concerts (hors LSO)	350 000 €	250 000 €	- 100 000 €	-28,6%	
41	Concert LSO + le Monstre dans le labyrinthe		350 000 €	350 000 €		
42	Coût de création des opéras	2 590 000 €	2 460 000 €	- 130 000 €	-5,0%	
43	Frais auditions + frais communs techniques	30 000 €	30 000 €			
44	La Flûte	460 000 €				
45	Turco in Italia	800 000 €				
46	Ariodante	770 000 €				
47	Winterreise	355 000 €				
48	Cantates de Bach	175 000 €				
49	Enlèvement au Sérail		830 000 €			
50	Alcina		850 000 €			
51	Iolanta / Perséphone		350 000 €			
52	Songé d'une nuit d'été		300 000 €			
53	Svadba		100 000 €			
54	Coût des représentations d'opéras	4 360 000 €	4 570 000 €	210 000 €	4,8%	
55	La Flûte	1 825 000 €				
56	Turco in Italia	1 480 000 €				
57	Ariodante	835 000 €				
58	Winterreise	110 000 €				
59	Cantates de Bach	110 000 €				
60	Enlèvement au Sérail		1 050 000 €			
61	Alcina		1 090 000 €			
62	Iolanta / Perséphone		1 210 000 €			
63	Songé d'une nuit d'été		1 100 000 €			
64	Svadba		120 000 €			
65	Alx en Juin	365 000 €	300 000 €	- 65 000 €	-17,8%	
66	Atelier Kalila wa Dimna	55 000 €				
67	Service pédagogique et Passerelles	310 000 €	310 000 €	- €	0,0%	
68	Service pédagogique	180 000 €	180 000 €	- €		
69	Service et actions Passerelles	120 000 €	120 000 €	- €		
70	Evaluation	10 000 €	10 000 €	- €		
71	Colloques ...	40 000 €	60 000 €	20 000 €		
72	2 - BUDGET ARTISTIQUE	8 705 000 €	9 100 000 €	450 000 €	5,2%	
73	dont budget pour les opéras	6 950 000 €	7 030 000 €	80 000 €	1,2%	
74	EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ET DU FESTIVAL					
75	Mécénat, partenariat et prestations	605 000 €	635 000 €	30 000 €	5,0%	
76	Frais techniques (y compris location des lieux)	3 125 000 €	3 070 000 €	- 55 000 €	-1,8%	
77	Académie					
78	Archevêché					
79	Grand Théâtre de Provence					
80	Grand St-Jean					
81	Jeu de Paume					
82	Maynier					
83	Venelles					
84	Exploitation générale					
85	Concerts					
86	Communication, édition ...	535 000 €	590 000 €	55 000 €	10,3%	
87						
88						
89						
90	Presse	100 000 €	100 000 €	- €	0,0%	
91	Partenariats médias	335 000 €	340 000 €	5 000 €	1,5%	
92	Autres frais d'exploitation	940 000 €	950 000 €	10 000 €	1,1%	
93	Direction artistique	55 000 €				
94	Secrétariat général	30 000 €				
95	Protocole	35 000 €				
96	Accueil	135 000 €				
97	Production et logistique transport	195 000 €				
98	Billetterie	230 000 €				
99	Pots de premières et de dernières	50 000 €				
100	Prestations de bars et restauration	40 000 €				
101	Administration/assurance /informatique	170 000 €				
102	Autres charges sur exercice antérieur / sinistre					
103	3 - BUDGET D'EXPLOITATION	5 640 000 €	5 685 000 €	45 000 €	0,8%	
104	TOTAL GENERAL HORS TOURNEES	20 055 000 €	20 235 000 €	455 000 €	2,3%	
105	TOURNEES ET LOCATIONS DE PRODUCTIONS	1 000 000 €	1 000 000 €	- €		
106	AUTRES PRESTATIONS	- €				
107	4 - TOURNEES ET AUTRES PRESTATIONS	1 000 000 €	1 000 000 €	- €	0,0%	
108	5 - AUDIOVISUEL	1 400 000 €	1 000 000 €	- 400 000 €	-28,6%	
109	6 - ENOA	165 000 €	165 000 €	- €	0,0%	
110	CICE	- 220 000 €	- 220 000 €	- €	0,0%	
111	TOTAL GENERAL	22 400 000 €	22 180 000 €	- 55 000 €	-0,2%	
112	RESULTAT	- 0 €	0 €			

EVALUATION DES RISQUES, RECETTES OU ECONOMIES POTENTIELS DANS LE BUDGET 2015

Edité le 20/06/2014

Risques / recettes	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Commentaires
Subventions de fonctionnement	125 000 €	125 000 €	
Manque à gagner subvention Education Nationale	60 000 €	120 000 €	
Marge de tournée	50 000 €	100 000 €	incertitude liée aux discussions en cours avec le Barhein et Oman
Total	235 000 €	345 000 €	

Economies ou recettes supplémentaires potentielles	Hypothèse basse	Hypothèse haute	Commentaires
Subventions européennes	100 000 €	300 000 €	demandes déposées fin 2014 / réponse au printemps 2015
Recettes du Pasino	50 000 €	100 000 €	
Taxe d'apprentissage	25 000 €	50 000 €	taxe collectée depuis 2013 au bénéfice des activités de l'Académie
Economies sur les productions	50 000 €	100 000 €	économies constatées en général sur les charges sociales des artistes
Recettes de coproduction	50 000 €	100 000 €	en cas de confirmation du Bolchoï pour Alcina
Recettes de billetterie	50 000 €	100 000 €	
Marge du mécénat	50 000 €	100 000 €	poursuite du programme des grands donateurs
Marge des tournées	50 000 €	100 000 €	
Total	425 000 €	950 000 €	

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Attribution de subventions pour l'exercice 2015 au Ballet Preljocaj et au Festival International d'Art Lyrique

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	84
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Pour	80
Contre	4
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CESARI Martine

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

GACHON Loïc

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



15 DEC. 2014